



Etats financiers consolidés 2021

6. Etats financiers

6.1. Etats financiers consolidés

6.1.1. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021

A l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société Atos S.E.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société ATOS S.E. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité des comptes.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement

et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Comptabilisation du chiffre d'affaires sur les contrats de service à long terme au forfait

Note 3 « Chiffre d'affaires, créances clients, actifs et coûts de contrats » et Note 5 « Autres produits et charges opérationnels (Autres éléments), Note 12 « Provisions » de l'annexe des comptes consolidés

Point clé de l'audit	Réponse apportée
<p>Pour les prestations au forfait réalisées sur plusieurs années, notamment dans les activités de conseil et d'intégration de système, le chiffre d'affaires est comptabilisé, conformément à la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients », au fur et à mesure du transfert du contrôle de la prestation réalisée.</p> <p>Pour les contrats de services à éléments multiples, pouvant correspondre à une combinaison de différents services, le chiffre d'affaires est comptabilisé de manière distincte pour chaque obligation de performance identifiée quand le contrôle des biens ou des services est transféré au client. Le chiffre d'affaires comptabilisé dépend de l'estimation du prix total de la transaction et de son allocation aux différents éléments du contrat.</p> <p>Les coûts totaux d'un contrat, et notamment ceux restant à encourir, font régulièrement l'objet d'un suivi et d'estimation afin de déterminer le degré d'avancement du contrat et le niveau de marge à comptabiliser. Si ces estimations montrent qu'un contrat sera déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée immédiatement pour la totalité de la perte</p>	<p>Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne relatif au suivi des contrats, à l'estimation des coûts sur la durée du contrat et de la marge, et notamment des contrôles relatifs aux coûts imputés par contrat et ceux restant à encourir.</p> <p>Pour une sélection de contrats basée sur des critères quantitatifs et qualitatifs (notamment les contrats présentant des difficultés techniques dans leur réalisation ou à faible rentabilité), nous avons réalisé les diligences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour les nouveaux contrats : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Lorsqu'ils incluaient de multiples éléments, nous avons corroboré l'analyse et le traitement comptable retenu par la société (identification et allocation du prix de transaction aux différentes obligations de performance et définition des modalités de reconnaissance du revenu de chacune de ces obligations de performance) avec les dispositions contractuelles et notre compréhension des services fournis ; ▪ Nous avons par ailleurs corroboré le niveau de marge attendu avec les données financières du contrat signé et l'estimation des coûts associés. - Pour les contrats en cours d'exécution, nous avons mis en œuvre les diligences suivantes visant à apprécier le degré d'avancement lorsque

estimée. Comme mentionné dans la note 12 « Provisions » aux états financiers consolidés, le groupe a reconnu une provision pour perte à terminaison de 266 millions d'euros.

Nous avons considéré la comptabilisation du chiffre d'affaires et des coûts associés des contrats de service à long terme au forfait comme un point clé de l'audit dans la mesure où l'identification des obligations de performance et l'allocation du prix de transaction à chacune de celles-ci nécessitent des estimations et l'exercice du jugement par la Direction. Par ailleurs, lorsque le chiffre d'affaires est reconnu sur la base des coûts encourus, l'évaluation du degré d'avancement est fondée sur des hypothèses opérationnelles et des estimations qui ont une incidence directe sur le niveau du chiffre d'affaires et de la marge comptabilisés dans les comptes consolidés.

le chiffre d'affaires est reconnu sur la base des coûts encourus :

- Nous avons rapproché les données financières (chiffre d'affaires, facturation, coûts et encours de production) figurant dans la fiche de suivi du contrat élaborée mensuellement par le contrôleur de gestion, avec la comptabilité ;
 - Nous avons corroboré le montant des encours de production et notamment les heures par projet avec les données issues de l'application concernée ;
 - Nous avons analysé les modalités de calcul des taux horaires standards ;
 - Sur la base d'entretiens avec les contrôleurs de gestion et/ou les responsables opérationnels, nous avons apprécié les coûts restants à encourir et le degré d'avancement du contrat qu'ils ont déterminé et sur lequel se fonde la comptabilisation du chiffre d'affaires et de la marge ; nous avons par ailleurs conforté la pertinence de ces estimations en comparant les données prévisionnelles avec la performance à date du contrat ;
- Nous avons conforté les hypothèses retenues par la Direction pour déterminer les pertes à terminaison identifiées sur les contrats déficitaires avec la performance historique des contrats et celles restants à atteindre, et les estimations correspondantes établies.

Évaluation des goodwill, d'autres actifs immobilisés, et des actifs détenus en vue de la vente.

Note 1.1 « Cession envisagée de l'activité Unified Communications & Collaboration », Note 5 « Autres produits et charges opérationnels », Note 8 « Goodwill et actifs immobilisés », Note 9 « Contrats de location » de l'annexe des comptes consolidés

Point clé de l'audit

Réponse apportée

Au 31 décembre 2021, la valeur comptable nette des goodwill et d'autres actifs immobilisés s'élevait à 7 687 millions d'euros, soit 46 % du total de l'actif. Les actifs immobilisés comprennent les goodwill (5 105 millions d'euros), les immobilisations incorporelles (1 089 millions d'euros), les immobilisations corporelles (421 millions d'euros) et les actifs

Dans le cadre de nos travaux, nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation réalisés par le Groupe.

Nous avons vérifié si la méthodologie utilisée par la Direction était conforme aux principes comptables, notamment concernant la définition des UGT, l'allocation des actifs nets et les

au titre du droit d'utilisation (1 072 millions d'euros).

La valeur nette comptable des goodwill et des autres actifs détenus en vue de la vente s'élevait à 382 millions d'euros.

Une perte de valeur a été comptabilisée sur les goodwill (1 324 millions d'euros) et les autres actifs immobilisés (165 millions d'euros) au 31 décembre 2021.

Les goodwill et les actifs immobilisés sont soumis à un test de dépréciation dès lors qu'il existe un indicateur de perte de valeur. Ce test est effectué au moins une fois par an pour les goodwill.

Concernant la revue stratégique de son portefeuille d'activités, Atos a décidé que :

- la cession d'*Unified Communications & Collaboration* remplissait les critères pour être classée comme destinée à être cédée à fin septembre 2021 considérant l'avancée des négociations avec l'acquéreur. Les actifs et passifs liés à ce groupe sont classés comme destinés à être cédés et évalués à la juste valeur nette des coûts de cession ;
- L'activité classique de gestion d'infrastructures représentait un groupe d'actifs destiné à la vente conformément à la norme IFRS 5; cependant, Atos a estimé que ce groupe d'actifs ne remplissait pas les critères de la norme IFRS 5 pour une classification en actifs destinés à la vente.

Atos a alloué une part des goodwill de chaque *Regional Business Unit* (RBU) à l'activité classique de gestion d'infrastructures et aux activités poursuivies en fonction de leur juste valeur relative.

Concernant l'activité classique de gestion d'infrastructures, la valeur recouvrable a été déterminée selon la juste valeur nette des coûts de cession.

En ce qui concerne les activités poursuivies, le test de dépréciation est fondé sur la valeur d'utilité de chaque Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) établie sur la base d'une estimation des flux de trésorerie futurs

modèles utilisés pour évaluer les montants recouvrables.

Nous avons examiné l'allocation des actifs nets, notamment celle des goodwill du groupe *Unified Communications & Collaboration*, de l'activité classique de gestion d'infrastructures et des activités poursuivies.

Nous avons réalisé les procédures suivantes, sur les tests de dépréciation de chacune des UGT des activités poursuivies :

- nous avons rapproché les prévisions de trésorerie issues du plan à moyen terme établi par le Groupe ;
- nous avons analysé la cohérence des hypothèses retenues (y compris pour l'estimation du taux de croissance perpétuelle), notamment par entretiens avec la Direction, et les perspectives futures de croissance;
- nous avons apprécié, avec l'appui de nos spécialistes en évaluation, le caractère approprié du modèle de valorisation et les taux d'actualisation retenus par rapport à des références de marché;

Pour l'activité classique de gestion d'infrastructures, nous avons corroboré l'évaluation de sa juste valeur avec les hypothèses retenues dans les approches de carve-out des activités et d'évaluation, préparées par le groupe avec l'assistance de conseils extérieurs.

Pour le groupe *Unified Communications & Collaboration*, nous avons examiné le caractère approprié des hypothèses retenues par la direction pour déterminer sa juste valeur nette des coûts de cession, sur la base des négociations avancées liées à la cession de cette activité.

Nous avons vérifié l'exactitude mathématique des évaluations utilisées par le Groupe.

Nous avons effectué nos propres calculs de sensibilité, et les avons comparés aux analyses effectuées par la Direction.

Nous avons vérifié le caractère approprié de l'information donnée dans les notes de l'annexe

actualisés. Les UGT relatives aux activités poursuivies correspondent aux RBU dans lesquelles le groupe opère. des comptes consolidés, notamment concernant les hypothèses et les analyses de sensibilité.

Les valeurs recouvrables sont déterminées sur la base d'hypothèses prospectives particulièrement sensibles et d'autres estimations.

Nous avons considéré l'évaluation des goodwill et des autres actifs immobilisés comme un point clé de l'audit, compte tenu du poids de ces actifs dans le bilan consolidé, de l'importance des jugements de la Direction dans la détermination des hypothèses de flux de trésorerie, des taux d'actualisation et de croissance à long terme, ainsi que de la sensibilité de l'évaluation de leur valeur recouvrable à ces hypothèses et de l'importance de la perte de valeur comptabilisée au cours de la période.

Litiges

Note 16 « Litiges » des états financiers consolidés

Point clé de l'audit	Réponse apportée
-----------------------------	-------------------------

Le Groupe est engagé dans une procédure judiciaire pour un litige concernant principalement des droits de propriété intellectuelle contre Cognizant/TriZetto aux États-Unis d'Amérique, dont la situation au 31 décembre 2021 est décrite dans la note 16 des états financiers consolidés.

Le 27 octobre 2020, un jury formé par un tribunal américain du district Sud de New-York a déclaré Syntel, qui est une filiale d'Atos, responsable du détournement de secrets commerciaux et de violation de droits d'auteur et a spécifié un montant de dommages-intérêts dû à Cognizant et à sa filiale TriZetto d'environ 855 millions de dollars.

Le 20 avril 2021, un tribunal américain du district Sud de New-York a accepté en partie une requête post-verdict déposée par Syntel. Le tribunal a ainsi réduit les 855 millions de dollars de dommages-intérêts accordés par le jury à 570 millions de dollars. Il a

Afin d'obtenir une compréhension suffisante des litiges et réclamations existants et des éléments de jugements afférents, nous nous sommes entretenus avec la Direction, et nous avons analysé les procédures mises en œuvre par le Groupe pour identifier les litiges.

Concernant le litige contre Cognizant/TriZetto, nous avons :

- mené des entretiens avec la Direction du Groupe afin d'apprécier l'état actuel du litige en cours ;
 - consulté les éléments de procédure disponibles ainsi que les autres informations pertinentes concernant le litige et relatives à la probabilité et à l'impact possible du risque ;
 - procédé à une revue critique des estimations et des positions retenues par la Direction ;
 - apprécié si les derniers développements ont été pris en compte.
-

également rejeté la demande de Cognizant et TriZetto visant à obtenir 75 millions de dollars d'intérêts supplémentaires relatifs à la période précédant le jugement.

Le tribunal a également considéré que les 570 millions de dollars de dommages punitifs accordés par le jury étaient excessifs et devaient être réduits à 285 millions de dollars.

Le 26 mai 2021, Syntel a fait appel de la partie du verdict du jury confirmée par le tribunal. La procédure d'appel prend généralement 18 mois ou plus.

Nous avons considéré que ce sujet constituait un point clé de l'audit, en raison de l'incertitude sur l'issue de la procédure engagée, du degré élevé d'estimation et de jugement mis en œuvre par la Direction et du caractère potentiellement significatif sur le résultat net et les capitaux propres consolidés si ces estimations devaient varier.

Nous avons également apprécié les informations fournies dans la note 16 des comptes consolidés.

Evaluation des engagements au titre des régimes de retraite à prestations définies

Note 11 « Engagements de retraite et autres avantages à long terme » de l'annexe des comptes consolidés

Point clé de l'audit

Des salariés et anciens salariés du Groupe bénéficient de régimes de retraite à prestations définies dont certains (notamment au Royaume-Uni, en Allemagne, aux Etats-Unis et en Suisse) sont préfinancés par des actifs de couverture (fonds de retraite ou de contrats d'assurance). Les engagements nets du Groupe relatifs à ces régimes s'élèvent à 647 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Le Groupe procède régulièrement, par accord collectif ou sur option des bénéficiaires, à des modifications de droits attachés à certains régimes sur les sorties en capital ou les indexations de rentes. Les principales modifications réalisées sur l'exercice 2021 et leurs effets sont présentés dans la note 11 de l'annexe des comptes consolidés.

Nous avons considéré que l'évaluation des régimes de retraite à prestations définies était un point clé de l'audit compte tenu :

Réponse apportée

Nous avons pris connaissance du processus d'évaluation des engagements de retraite à prestations définies et de fixation des hypothèses actuarielles, défini au niveau du Groupe.

Avec l'appui de nos spécialistes actuaires :

- nous avons apprécié les hypothèses actuarielles, et plus particulièrement la cohérence des hypothèses financières (taux d'inflation et d'actualisation) et démographiques (tables de mortalité), par rapport à des indices et références de marché ;
- pour les régimes que nous avons estimés les plus significatifs, nous avons pris connaissance des rapports actuariels réalisés par les actuaires-conseils du Groupe. Nous avons également rapproché les justes valeurs des actifs de couverture avec des valeurs de marché (actions cotées, obligations, swaps de taux) ou des rapports d'experts (immobilier,

- du degré d'expertise technique requis pour déterminer les hypothèses d'inflation, d'actualisation et de longévité, sous-jacentes à l'évaluation des régimes et des effets que pourraient induire une révision de ces hypothèses sur les engagements comptabilisés ;
- des estimations portant sur les comportements des bénéficiaires faites par la Direction pour évaluer l'incidence de certaines modifications des régimes, qui pourraient conduire à un ajustement des charges opérationnelles, en cas de comportements différents.

actions non cotées et participations dans des projets d'infrastructures).

Par ailleurs, nous avons vérifié que les modifications des droits comptabilisés reflétaient les accords signés avec les bénéficiaires des régimes. Concernant les hypothèses induisant des estimations de la part de la Direction quant au comportement des bénéficiaires, nous avons corroboré les hypothèses retenues avec les comportements observés sur des modifications de régimes similaires.

Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié de l'information donnée dans la note 11 de l'annexe des comptes consolidés, en particulier celle relative à la description et aux modifications des régimes, aux hypothèses actuarielles et aux analyses de sensibilité.

Comptabilisation des impôts différés actifs au titre des déficits fiscaux reportables

Note 7 « Charges d'impôt » de l'annexe des comptes consolidés

Point clé de l'audit

Des impôts différés actifs sont reconnus au titre des déficits fiscaux reportables lorsqu'il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales pourront être imputées. L'estimation de bénéfices imposables et l'utilisation de déficits reportables en résultant ont été élaborées à partir des projections de résultat telles que préparées par la Direction. La durée de ces projections est fonction des spécificités locales

Un montant de 158 millions d'euros d'impôts différés actifs au titre des déficits fiscaux reportables est comptabilisé dans le bilan consolidé au 31 décembre 2021.

Le montant total des déficits fiscaux reportables s'élève en base à 5 108 millions d'euros au 31 décembre 2021, dont une partie seulement donne lieu à la comptabilisation d'impôts différés actifs au regard des perspectives d'utilisation de ces déficits. Les actifs d'impôts différés non reconnus par le Groupe à ce titre s'élève à 930 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Réponse apportée

Nos diligences d'audit ont consisté à apprécier avec l'aide de nos experts fiscaux la probabilité que le Groupe puisse utiliser dans le futur ses déficits fiscaux reportables générés à ce jour, notamment au regard :

- des impôts différés passifs existants dans la même juridiction fiscale qui pourront s'imputer sur les impôts différés actifs de même échéance ; et
- de la capacité du Groupe, dans les juridictions concernées, à dégager des profits taxables futurs permettant l'utilisation des déficits fiscaux reportables existants.

Nous avons également apprécié le caractère raisonnable des principales données et hypothèses sur lesquelles se fondent les prévisions de résultat fiscal sous-tendant la comptabilisation et la recouvrabilité des impôts différés actifs relatifs aux déficits fiscaux reportables.

Nous avons enfin apprécié le caractère approprié des informations figurant au titre des impôts différés actifs au titre des pertes fiscales

Nous avons considéré la comptabilisation des reportables dans la note 7 de l'annexe aux impôts différés actifs au titre des déficits fiscaux reportables comme un point clé de l'audit en raison du montant significatif des pertes fiscales pouvant être activées et de l'importance des jugements du Groupe dans l'estimation des bénéfices imposables et des consommations des déficits fiscaux en résultant.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires, des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au Groupe données dans le rapport sur la gestion du Groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n°2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur Général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des Commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la Société par les Assemblées générales du 16 décembre 1993 pour Deloitte & Associés et du 31 octobre 1990 pour Grant Thornton.

Au 31 décembre 2021, Deloitte & Associés était dans la 28^{ème} année de sa mission sans interruption et Grant Thornton dans la 31^{ème} année sans interruption, dont pour les deux, 26 années depuis que les titres de la Société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la Direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité des comptes de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité des comptes

Nous remettons au Comité des comptes un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité des comptes, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité des comptes la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité des comptes des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 11 mars 2022

Les Commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

Jean François Viat

Virginie Palethorpe

6.1.2. Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	Notes	Exercice 2021	Exercice 2020
Chiffre d'affaires	Note 3.1	10 839	11 181
Charges de personnel	Note 4.1	-5 269	-5 063
Charges opérationnelles	Note 4.2	-5 187	-5 117
Marge opérationnelle		383	1 002
En % du chiffre d'affaires		3,5%	9,0%
Autres produits et charges opérationnels	Note 5	-3 151	-352
Résultat opérationnel		-2 768	650
En % du chiffre d'affaires		-25,5%	5,8%
Coût de l'endettement financier net		-25	-33
Autres charges financières		-290	-157
Autres produits financiers		164	139
Résultat financier	Note 6.1	-151	-51
Résultat avant impôt		-2 919	599
Charge d'impôt	Note 7	-39	-51
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	Note 10	0	5
Résultat net		-2 959	553
dont attribuable aux propriétaires de la société mère		-2 962	550
dont attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		3	3

(en millions d'euros)	Notes	Exercice 2021	Exercice 2020
Résultat net		-2 962	550
- attribuable aux propriétaires de la société mère			
Nombre moyen pondéré d'actions		109 581 755	109 003 866
Résultat net	Note 14	-27,03	5,05
Nombre moyen pondéré dilué d'actions		109 581 755	109 003 866
Résultat net dilué par action	Note 14	-27,03	5,05

6.1.3. Etat du résultat global consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2021	Exercice 2020
Résultat net de la période	-2 959	553
Autres éléments du résultat global		
- A reclasser en compte de résultat (recyclable)	393	-580
Variation de la juste valeur des instruments financiers de couverture	8	-1
Ecart de conversion	389	-579
Effet d'impôt sur les éléments à reclasser en compte de résultat	-4	-
- Non reclassé en compte de résultat (non recyclable)	243	-235
Gains et pertes actuariels liés aux engagements de retraite à prestations définies	349	-262
Effet d'impôt sur les éléments non reclassés en compte de résultat	-106	27
Total autres éléments du résultat global	636	-815
Total résultat global de la période	-2 323	-262
Dont attribuable aux propriétaires de la société mère	-2 326	-265
Dont attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	3	3

6.1.4. Etats consolidés de la situation financière

(en millions d'euros)	Notes	31 décembre 2021	31 décembre 2020
ACTIF			
Goodwill	Note 8.1	5 105	6 140
Immobilisations incorporelles	Note 8.2	1 089	1 391
Immobilisations corporelles	Note 8.3	421	514
Droits d'utilisation	Note 9	1 072	1 135
Participations dans les entreprises mises en équivalence	Note 10	4	7
Actifs financiers non courants	Note 6.3	840	772
Impôts différés actifs	Note 7.4	189	351
Total des actifs non courants		8 720	10 310
Clients et comptes rattachés	Note 3.2	2 583	2 847
Impôts courants		76	43
Autres actifs courants	Note 4.4	1 430	1 631
Instruments financiers courants	Note 13	14	13
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 6.2	3 372	3 282
Total des actifs courants		7 476	7 816
Actifs destinés à la vente	Note 1	623	-
Total de l'actif		16 819	18 127
PASSIF			
Capital social		111	110
Primes		1 498	1 476
Réserves consolidées		5 790	4 725
Résultat de l'exercice attribuable aux propriétaires de la société mère	Note 14.1	-2 962	550
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	Note 14.2	4 437	6 861
Participations ne donnant pas le contrôle	Note 14.3	6	10
Total capitaux propres		4 444	6 871
Provisions pour retraites et assimilées	Note 11	944	1 359
Provisions non courantes	Note 12	657	47
Emprunts	Note 6.4	2 750	2 669
Instruments dérivés	Note 6.4	40	168
Impôts différés passifs	Note 7.4	67	164
Dettes de location non courantes	Note 9	894	975
Autres passifs non courants		1	2
Total des passifs non courants		5 352	5 385
Fournisseurs et comptes rattachés	Note 4.3	2 003	2 230
Impôts courants		61	86
Provisions courantes	Note 12	137	118
Instruments financiers courants	Note 13	4	13
Part à moins d'un an des emprunts	Note 6.4	1 849	1 083
Dettes de location courantes	Note 9	360	360
Autres passifs courants	Note 4.5	2 131	1 981
Total des passifs courants		6 546	5 871
Passifs liés à des actifs destinés à la vente	Note 1	477	-
Total du passif		16 819	18 127

6.1.5. Tableau de flux de trésorerie consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Exercice 2021	Exercice 2020
Résultat avant impôt		-2 919	599
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	Note 4.2	325	332
Amortissement des droits d'utilisation	Note 4.2	376	352
Dotations (reprises) nettes aux provisions opérationnelles		1	-40
Dotations (reprises) nettes aux provisions financières		7	25
Dotations (reprises) nettes aux autres provisions opérationnelles		999	52
Amortissement des immobilisations incorporelles (allocation du prix d'acquisition)	Note 5	151	153
Perte de valeur du goodwill et des autres actifs non courants	Note 5	1 490	-
(Plus) moins-values de cessions d'immobilisations		32	-159
Charges relatives aux paiements fondés sur des actions		32	64
Pertes (gains) sur instruments financiers	Note 6.1	80	-44
Coût de l'endettement financier net	Note 6.1	25	33
Intérêts sur dettes de location	Note 6.1	15	27
Flux nets de trésorerie liés à l'activité avant variation du besoin en fonds de roulement et impôts		613	1 394
Impôts payés		-81	-113
Variation du besoin en fonds de roulement		-153	-63
Flux nets de trésorerie liés à l'activité		379	1 219
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-272	-320
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		9	5
Investissements opérationnels nets		-263	-315
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières		-297	-470
Trésorerie des sociétés acquises durant l'exercice		35	14
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières		-	1 404
Trésorerie des sociétés cédées durant l'exercice		-2	-15
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		2	2
Augmentation (diminution) des autres actifs financiers non courants*		-131	-
Investissements financiers nets		-393	934
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement		-656	619
Augmentation de capital		23	36
Rachats et reventes d'actions propres		-58	-45
Dividendes versés		-98	-
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle		-3	-5
Paiement des loyers		-391	-361
Souscription de nouveaux emprunts	Note 6.5	1 710	846
Remboursement d'emprunts courants et non courants	Note 6.5	-856	-1 296
Coût de l'endettement financier net payé	Note 6.5	-25	-33
Autres mouvements liés aux opérations de financement	Note 6.5	-1	-10
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement		300	-868
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		24	971
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à l'ouverture		3 142	2 334
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	Note 6.5	24	971
Incidence des variations de cours de monnaies étrangères	Note 6.5	73	-163
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à la clôture	Note 6.5	3 239	3 142

*131 millions d'euros correspondaient à la partie non courante du financement du plan de restructuration allemand annoncé le 12 juillet 2021

6.1.6. Variation des capitaux propres consolidés

<i>(en millions d'euros)</i>	Nombre d'actions à la clôture (en milliers)	Capital social	Primes	Réserves consolidées	Résultat net	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres
Au 31 décembre 2019	109 215	109	1 441	2 126	3 399	7 075	12	7 087
• Augmentation de capital	778	1	35	-		36		36
• Affectation du résultat net de l'exercice précédent				3 399	-3 399	-		-
• Dividendes				-		-	-4	-4
• Achat d'actions propres				64		64		64
• Impact de dilution				-45		-45		-45
• Autres				-3		-3	-1	-4
Transactions avec les actionnaires	778	1	35	3 414	-3 399	52	-5	47
• Résultat net de la période				-	550	550	3	553
• Autres éléments du résultat global				-815		-815	-0	-815
Total du résultat global de la période				-815	550	-265	3	-262
Au 31 décembre 2020	109 993	110	1 476	4 724	550	6 861	10	6 871
• Augmentation de capital	737	1	22	-		23		23
• Affectation du résultat net de l'exercice précédent				550	-550	-		-
• Dividendes				-98		-98	-3	-101
• Paiements fondés sur des actions				32		32		32
• Achat d'actions propres				-58		-58		-58
• Autres				4		4	-4	-1
Transactions avec les actionnaires	737	1	22	429	-550	-98	-7	-105
• Résultat net de la période				-	-2 962	-2 962	3	-2 959
• Autres éléments du résultat global				636		636	0	636
Total du résultat global de la période				636	-2 962	-2 326	3	-2 323
Au 31 décembre 2021	110 730	111	1 498	5 790	-2 962	4 437	6	4 444

6.1.7. Annexe aux états financiers consolidés

6.1.7.1. Préambule

Atos SE, société mère du Groupe, est une société européenne de droit français, dont le siège social est situé au 80, quai Voltaire, 95870 Bezons, France. La Société est immatriculée auprès du Registre du commerce et des sociétés à Pontoise sous le numéro 323 623 603 RCS Pontoise. Les actions d'Atos SE sont cotées sur le marché NYSE Euronext Paris sous le code ISIN FR0000051732. Les actions ne sont cotées sur aucun autre marché. La Société est dirigée par un Conseil d'Administration.

Atos est un leader mondial de la transformation numérique et le numéro un européen dans le domaine du Cloud, de la cyber sécurité et du calcul à haute performance. Atos propose des solutions verticales totalement intégrées, des plateformes de données intelligentes et des solutions infrastructures, travaillant étroitement avec des partenaires technologiques majeurs et tirant partie des innovations sur les plateformes, de l'expérience client, du digital Workplace, de l'intelligence artificielle et du Cloud hybride.

Les états financiers consolidés du Groupe comprennent la société mère, ses filiales et les sociétés sur lesquelles elle exerce une influence notable ou un contrôle conjoint (l'ensemble constituant le « Groupe »).

Le groupe Atos n'a pas changé de nom par rapport à l'exercice précédent.

Ces états financiers consolidés ont été approuvés par le Conseil d'Administration le 28 février 2022. Les états financiers consolidés seront soumis pour approbation par la prochaine Assemblée Générale annuelle des actionnaires.

6.1.7.2. Base de préparation

Tous les montants sont présentés en millions d'euros sauf mention contraire. Certains totaux peuvent présenter des différences d'arrondis.

Principes comptables

Les états financiers consolidés du Groupe pour la période de douze mois close le 31 décembre 2021 ont été établis conformément aux normes comptables internationales, telles qu'approuvées par l'Union Européenne et dont l'application était obligatoire au 31 décembre 2021.

Les normes internationales comprennent les « International Financial Reporting Standards » (IFRS) publiées par l'« International Accounting Standards Board » (IASB), les « International Accounting Standards » (IAS), les interprétations du « Standing Interpretations Committee » (SIC) et de l'« International Financial Reporting Interpretations Committee » (IFRIC).

Les principes comptables appliqués par le Groupe sont conformes à ces normes et interprétations.

Au 31 décembre 2021, le Groupe a appliqué les mêmes principes comptables et méthodes d'estimation que lors de l'arrêté des états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, à l'exception des changements imposés par l'entrée en vigueur des nouvelles normes ou interprétations présentées ci-dessous.

Nouvelles normes et interprétations applicables à compter du 1er janvier 2021

Les nouvelles normes, interprétations ou modifications, dont l'application était obligatoire pour le Groupe à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2021, n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes consolidés :

- Amendement d'IFRS 16 : Aménagement de loyers relatifs à la Covid-19 au-delà du 30 juin 2021 ;
- Amendements d'IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 : Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2 ;
- Amendement d'IFRS 4 : Contrats d'assurance - Prolongation de l'exemption temporaire à l'application d'IFRS 9 ;
- Décision de l'IFRIC : Attribution des avantages aux périodes de service (IAS 19 Avantages au personnel), Note 11

Le Groupe analyse actuellement les impacts potentiels de la décision de l'IFRIC émise en avril 2021 clarifiant le traitement comptable relatif aux coûts de configuration et d'adaptation des logiciels utilisés en mode SaaS. Le Groupe ne s'attend pas à ce que cette décision ait un impact significatif sur ses états financiers consolidés.

Autres normes

Le Groupe n'applique pas les normes et interprétations non encore approuvées par l'Union européenne à la date de clôture. Par ailleurs, aucune nouvelle norme ou interprétation applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021 et pour lesquelles une application anticipée était possible, n'a été appliquée par le Groupe.

Recours à des estimations comptables et jugements

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés, la direction émet des jugements et a recours à des estimations et hypothèses qui impactent le montant des actifs et passifs, produits et charges comptabilisés dans les états financiers, ainsi que les informations figurant en annexe sur les actifs et passifs éventuels à la date de clôture. Du fait de l'évolution de ces hypothèses ou de nouvelles circonstances qui pourraient intervenir, notamment dans le contexte de la crise économique et sanitaire actuelle, les montants apparaissant dans les états financiers qui seraient publiés ultérieurement, pourraient différer des estimations actuelles, particulièrement sur les sujets suivants :

- Reconnaissance du chiffre d'affaires : Estimations des pourcentages d'avancement, des coûts restant à engager et des éventuelles pertes à terminaison (Note 3 – Chiffre d'affaires, créances clients, actifs et passifs de contrats et coûts de contrats et Note 12 – Provisions) ;
- Regroupement d'entreprises : Juste valeur de la contrepartie transférée (y compris la contrepartie éventuelle) et juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris (Note 1 – Variation de périmètre) ;
- Test de dépréciation du goodwill et autres actifs immobilisés : Hypothèses clés sous tendant les valeurs recouvrables (Note 8 – Goodwill et actifs immobilisés) ;
- Reconnaissance et évaluation des impôts différés actifs : Existence de profits futurs taxables permettant d'absorber les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables (Note 7 – Charge d'impôt) ;
- Reconnaissance et évaluation des provisions et passifs éventuels : Hypothèses clés retenues pour évaluer la probabilité et le niveau de sortie de ressources sans contrepartie, estimations et jugements relatifs à l'issue des litiges en cours, et plus généralement, estimations relatives à toutes les provisions et passifs éventuels (Note 12 – Provisions et Note 16 – Litiges) ;
- Evaluation des engagements au titre des régimes à prestations définies : Hypothèses actuarielles clés (Note 11 – Engagements de retraite et autres avantages à long terme) ;
- Dettes de location et droits d'usage : Estimation de la durée des contrats et des taux marginaux d'emprunt utilisés (Note 9 – Contrats de location) ;
- Actifs financiers : Estimations et jugements relatifs à la recouvrabilité des créances clients (Note 3 – Chiffre d'affaires, créances clients, actifs et passifs de contrats et coûts de contrats) et des autres actifs financiers ;

Les événements liés à la Covid-19 ont conduit le Groupe à prendre en considération les conditions de marché actuelles dans les jugements et les hypothèses retenus au moment d'établir ces états financiers consolidés.

Les estimations relatives aux contrats à long terme ont été revues pour prendre en considération les éventuelles situations de perte à terminaison ou de risque de recouvrabilité des actifs et coûts de contrats. Les provisions pour pertes de crédit attendues ont également été revues pour intégrer l'augmentation potentielle du risque de faillite de clients.

Effets des problématiques climatiques sur les états financiers

En préparant les états financiers consolidés, Atos a considéré l'impact du changement climatique, particulièrement dans le contexte des informations requises au sein de la section « Responsabilité Sociale d'Entreprise » du Document d'Enregistrement Universel. Cette prise en compte n'a pas eu d'impact matériel sur les jugements et estimations opérés par le Groupe, en cohérence avec l'analyse faite par Atos que le changement climatique n'aurait pas d'effet majeur sur la pérennité du Groupe à moyen terme.

Par ailleurs, le Groupe a réalisé en novembre 2021 une émission obligataire indexée sur sa performance environnementale (voir Note 6). Le coupon des trois dernières années restera inchangé si Atos atteint les objectifs de développement durable suivants : réduction de 50% de ses émissions de gaz à effet de serre

(CO₂, Scopes 1, 2 et 3) par rapport à 2019. Si ces objectifs ne sont pas atteints, le coupon des trois dernières années sera majoré de 0,175%.

Enfin, les plans d'actions de performances à compter de 2020 incluent un objectif de réduction d'émission carbone dans les critères de performance (voir Note 5). Cet indicateur mesure l'évolution du pourcentage d'émission de gaz carbonique par million de chiffre d'affaires (tonne de CO₂ / millions d'euros) au cours de la période de trois ans allant de 2021 à 2023.

Politiques comptables significatives

Actifs financiers et modèle de gestion

La norme IFRS 9 définit trois catégories d'évaluation des actifs financiers après leur comptabilisation initiale :

- le coût amorti ;
- la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global ; et
- la juste valeur par résultat.

La classification des actifs financiers selon ces trois catégories repose sur le modèle économique que suit le Groupe pour la gestion de ces actifs et sur les caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie de ces instruments.

Les prêts, créances et autres instruments de dette considérés comme « basiques » au sens de la norme IFRS 9 (flux de trésorerie contractuels correspondant uniquement à des remboursements du principal et aux versements des intérêts) sont mesurés au coût amorti s'ils sont gérés dans l'objectif de collecter les flux de trésorerie contractuels, ou à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global s'ils sont gérés dans l'objectif de collecter les flux de trésorerie contractuels et de céder l'actif, tandis que les instruments de dette qui ne répondent pas à cette définition ou à ces modalités de gestion sont mesurés à la juste valeur par résultat. Les instruments de capitaux propres sont mesurés à la juste valeur par résultat ou, sur option irrévocable, à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global.

Le modèle de gestion du Groupe est de conserver ses créances pour en collecter les flux de trésorerie contractuels à l'échéance.

Ces créances peuvent être transférées à des tiers (banques) avec des conditions remplissant les critères d'IFRS 9, à savoir réalisation du transfert des flux de trésorerie contractuels et de la quasi-totalité des risques et avantages qui y sont attachés. Ces créances sont dans ce cas déconsolidées de l'état consolidé de la situation financière, après analyse du transfert effectif des risques, du caractère non-matériel du risque de dilution résiduel sur la base de l'expérience acquise et de l'absence d'implication continue.

Actifs et passifs courants et non courants

Les actifs et passifs courants sont ceux que le Groupe s'attend à réaliser, consommer ou régler durant le cycle d'exploitation normal. Tous les autres actifs et passifs sont non courants. Les actifs et passifs courants, à l'exclusion de la part courante des emprunts, dettes de location et provisions, ainsi que les instruments financiers courants constituent le besoin en fonds de roulement du Groupe.

Conversion des devises étrangères

La devise de présentation est l'euro, qui correspond à la devise fonctionnelle du Groupe.

Etats financiers libellés en devises étrangères

Les états financiers des entités consolidées sont préparés dans leur devise fonctionnelle, correspondant à la devise de l'environnement économique primaire dans lequel elles opèrent leur activité. Les états financiers des activités à l'étranger, dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro, sont convertis en euro de la manière suivante :

- les actifs et passifs sont convertis au taux de clôture ;
- les charges et produits sont convertis au taux moyen de la période ;
- les gains et pertes de change générés par ces opérations de conversion sont reconnues au sein des autres éléments du résultat global sur la ligne « écarts de conversion ». Quand tout ou partie d'une activité à l'étranger est déconsolidée (à savoir quand le Groupe n'exerce plus le contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable sur cette entité), la quote-part accumulée d'écarts de conversion est recyclée au compte de résultat.

Le goodwill et les ajustements de juste valeur reconnus lors de l'acquisition d'une activité à l'étranger sont considérés comme des actifs et des passifs de cette entité et convertis en euros à la date de clôture.

Le Groupe ne consolide aucune entité exerçant une activité dans une économie hyper-inflationniste à l'exception de l'Argentine. Ce pays est considéré comme ayant une économie hyper-inflationniste depuis le 1^{er} juillet 2018. Par conséquent, tous les éléments du compte de résultat des entités argentines ont été retraités de l'inflation conformément à la norme IAS 29.

Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le taux de change à la date des transactions. A la date de clôture, les créances et dettes associées à ces transactions sont converties au taux de clôture.

Les gains ou pertes de change associés sont reconnus en résultat financier au sein de la ligne « Autres produits et charges financiers » sauf quand une comptabilité de couverture est appliquée comme évoqué en Note 13 – Juste Valeur et caractéristiques des Instruments Financiers.

Conversion des transactions libellées en monnaies étrangères

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties en monnaie fonctionnelle aux taux de change des jours des transactions. Les gains et les pertes de change résultant du règlement de ces transactions et de la conversion au taux de change de clôture des actifs et des passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « Autres produits et charges financiers », sauf si la comptabilité de couverture est appliquée comme détaillé dans la Note 13 – Instruments financiers.

6.1.7.3. Gestion des risques financiers

Les activités du Groupe l'expose à différentes natures de risques financiers : risque de liquidité, risque de variation des flux de trésorerie dû à l'évolution des taux d'intérêt, risque de crédit et risque de change. La gestion des risques financiers est assurée par le département Trésorerie du Groupe et consiste à minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance financière du Groupe.

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité implique le maintien d'un niveau suffisant de liquidités et de titres négociables sur le marché ainsi que la disponibilité de ressources financières appropriées grâce à des facilités de crédit autorisées.

La politique du Groupe est de couvrir complètement ses besoins de liquidités estimés par des emprunts à long terme ou d'autres instruments financiers à long terme. Les contrats d'emprunt se caractérisent par des maturités et des ratios bancaires laissant suffisamment de flexibilité au Groupe pour financer ses opérations et ses développements futurs.

Les facilités de crédit sont soumises à des clauses financières restrictives (ratios bancaires) qui font l'objet d'un suivi rigoureux par le département Trésorerie du Groupe.

L'analyse de la maturité des passifs financiers est détaillée dans la Note 6.4 Passifs financiers.

Risque de variation des flux futurs dû à l'évolution des taux d'intérêts

Le risque de taux d'intérêt provient essentiellement des emprunts. La gestion de l'exposition au risque de taux couvre deux types de risques :

- un risque de prix sur les actifs et passifs financiers à taux fixe. En contractant une dette à taux fixe par exemple, le Groupe s'expose à une perte potentielle d'opportunité si les taux d'intérêts venaient à baisser. Toute variation des taux d'intérêts est susceptible d'avoir un impact sur la valeur de marché des actifs et passifs financiers à taux fixe. Cette perte d'opportunité n'aurait toutefois aucun effet sur les produits et les charges financiers tels que présentés dans le compte de résultat consolidé et, en tant que tel, sur le résultat net futur du Groupe jusqu'à l'arrivée à échéance de ces actifs et passifs ;
- un risque de variation des flux de trésorerie sur les actifs et passifs à taux variable si les taux d'intérêt venaient à augmenter.

L'objectif principal de la gestion globale du risque de taux d'intérêts sur l'endettement du Groupe est de minimiser le coût de la dette et de le protéger des fluctuations des taux d'intérêts en contractant des swaps de taux variable contre taux fixe. Les instruments dérivés auxquels le Groupe a recours pour couvrir son endettement sont des contrats de swaps conclus avec des établissements financiers de premier ordre.

Risque de crédit

Les concentrations de risques de crédit du Groupe ne sont pas significatives. Les procédures d'acceptation des clients et les analyses de risques de crédit qui y sont liées sont pleinement intégrées au processus global d'évaluation des risques mis en œuvre tout au long du cycle de vie d'un contrat. Seuls les établissements financiers de premier ordre sont utilisés par le Groupe dans le cadre des opérations de trésorerie et opérations sur instruments dérivés.

Risque de change

La politique du Groupe Atos promeut les positions de couvertures naturelles dans lesquelles les coûts et les revenus sont libellés dans la même devise.

Toutefois, la performance financière du Groupe peut être affectée par les fluctuations des taux de change des devises étrangères notamment en raison de la part croissante de ses activités impliquant de l'offshoring dans des centres de coûts basés principalement en Inde et en Europe Centrale.

Le Groupe a mis en place une politique de gestion des positions en devises étrangères résultant d'opérations commerciales et financières libellées en devises différentes de la devise locale de l'entité concernée. Conformément à cette politique, toutes les expositions significatives doivent être couvertes dès leur survenance. Pour couvrir son exposition au risque de change, le Groupe a recours à divers instruments financiers, principalement des contrats à terme et des swaps de devises.

Risque de prix

Le Groupe n'est pas exposé au risque de prix sur les matières premières.

Compte tenu de sa participation résiduelle dans le Groupe Worldline, comptabilisée en juste valeur par résultat au 31 décembre 2021, Atos est exposé à l'évolution du cours de l'action Worldline.

De plus, l'obligation échangeable en actions émise en novembre 2019 inclut une option indexée sur le cours de l'action Worldline. La valeur de remboursement et/ou d'échange de cette obligation est corrélée à l'évolution du cours de l'action Worldline. Le cours de référence à la date d'émission était de 71,55 euros.

Au 31 décembre 2021, une augmentation du cours de l'action de Worldline d'un euro aurait eu un impact positif de 7 millions d'euros sur le résultat financier du Groupe et un impact négatif de 2,1 millions d'euros sur la composante dérivé de l'obligation échangeable en actions. Une baisse du cours de l'action de Worldline d'un euro aurait eu un impact négatif de 7 millions d'euros sur le résultat financier du Groupe et un impact positif de 1,96 millions d'euros sur le dérivé.

6.1.7.4. Indicateurs Alternatifs de Performance

Marge opérationnelle

La marge opérationnelle est égale à la différence entre le chiffre d'affaires et les charges de personnel et charges opérationnelles. Elle est calculée avant les Autres produits et charges opérationnels définis ci-dessous.

Autres produits et charges opérationnels

Les Autres produits et charges opérationnels incluent :

- Les amortissements et dépréciations des actifs incorporels reconnus dans le cadre de regroupements d'entreprises tels que les relations clients, les technologies et les Goodwill ;
- Lors de la comptabilisation de regroupements d'entreprises, le Groupe peut être amené à reconnaître des provisions dans l'état de la situation financière d'ouverture de l'entité acquise pendant une période de douze mois suivant la date d'acquisition. Au-delà de cette période de douze mois, les provisions devenues sans objet du fait de changements de circonstances sont reprises au compte de résultat en Autres produits et charges opérationnels ;
- Le coût d'acquisition et d'intégration des entités nouvellement contrôlées, y compris les compléments de prix, associés ou non à une condition de présence ;
- Les plus-values et moins-values de cession d'entités ou activités consolidées ;
- La juste valeur des paiements fondés sur des actions, y compris les charges sociales associées ;
- Les coûts de réorganisation et de rationalisation des entités acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises ou qualifiés d'inhabituels, peu fréquents ou anormaux. Quand les effets d'une restructuration sont présentés en Autres produits et charges opérationnels, la rationalisation des biens immobiliers connexes ainsi que les coûts associés aux locaux et bâtiments sont présentés sur la même ligne ;

- Les réductions d'engagements d'avantages sociaux directement liés aux opérations de réorganisation et de rationalisation ainsi que les effets des modifications de régimes dont les faits générateurs sont indépendants de toute décision du Groupe ;
- Les plus et moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles ne faisant pas partie du cœur de métier du Groupe tels que les biens immobiliers ;
- Les autres produits ou charges inhabituels, anormaux et peu fréquents tels que les impacts liés à des contentieux ou litiges significatifs.

Résultat net normalisé

Le résultat net normalisé est le résultat net (attribuable aux propriétaires de la société mère) avant les Autres produits et charges opérationnels et la variation de juste valeur des instruments dérivés et des actions Worldline sous-jacentes, net d'impôts.

Résultat Net Par Action normalisé

Le résultat net par action normalisé est calculé en divisant le résultat net normalisé attribuable aux propriétaires de la société mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, hors actions propres.

Trésorerie nette (ou endettement net)

La trésorerie nette (ou endettement net) comprend le total des emprunts (obligations, prêts bancaires à court et long termes, titrisation et autres passifs financiers), des actifs et passifs financiers à court terme portant intérêts à échéance de moins de douze mois, moins la trésorerie et équivalents de trésorerie nets. Les dettes de location et les dérivés sont exclus de l'endettement net.

Flux de trésorerie disponible

Le flux de trésorerie disponible représente la variation de la trésorerie nette (ou endettement net) excluant les variations de capital, les rachats d'actions, les dividendes versés aux actionnaires et aux participations ne donnant pas le contrôle, les acquisitions nettes ou cessions d'entités ou activités.

6.1.7.5. Evènements significatifs de l'exercice

Revue stratégique du portefeuille d'activités ayant conduit à la constatation d'une charge de dépréciation significative et de provisions

A la suite de l'annonce faite par le Groupe le 27 juillet 2021 relative à la revue stratégique de son portefeuille d'activités, le Groupe a décidé de se repositionner et se concentrer sur les activités de Digital, Cloud, Sécurité et Décarbonation et s'éloigner de son activité classique de gestion d'infrastructures et de son activité « Unified Communications & Collaboration ».

En conséquence :

- L'activité « Unified Communications & Collaboration » a été présentée comme un groupe d'actifs destiné à la vente conformément à IFRS 5, le Groupe ayant considéré que les critères de présentation étaient remplis à fin septembre 2021 ;
- L'activité de gestion d'infrastructures a été considérée comme disponible à la vente sans toutefois remplir les critères d'IFRS 5 de classification en groupe d'actifs destiné à la vente au 31 décembre 2021. Cette qualification a déclenché un test de dépréciation sur ce périmètre.

Par ailleurs, au regard de ce changement de stratégie et du recentrage du Groupe sur les activités en croissance, le Groupe a conduit une analyse approfondie de la recouvrabilité de certains actifs et de la rentabilité de certains contrats historiques. Comme annoncé les 10 janvier et 9 février 2022, cette analyse a conduit à la reconnaissance de dépréciations d'actifs et de provisions relatives aux activités historiques.

Les analyses comptables et les conséquences de cette analyse sont détaillées dans la Note 12 – Provisions, Note 8.1 – Goodwill, Note 8.2 – Immobilisations incorporelles, Note 8.3 – Immobilisations corporelles, Note 9 – Contrats de location, Note 4.4 – Autres actifs courants et dans la Note 5 – Autres produits et charges opérationnels.

Note 1 **Variation de périmètre**

Principes de consolidation

Filiales

Les filiales sont des entités sur lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle. Le contrôle du Groupe sur ses filiales repose sur son exposition ou ses droits aux revenus variables résultant de son investissement dans ces entités, ainsi que sur sa capacité à exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer le montant des rendements qu'il obtient. L'existence et les effets des droits de votes potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles, le pouvoir de nommer la majorité des membres des organes de direction et l'existence de droits de veto sont pris en compte pour déterminer si le Groupe contrôle une entité.

Les filiales sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale, à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à partir de la date à laquelle ce contrôle cesse d'exister. En cas de changement du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une filiale sans perte de contrôle, celui-ci est comptabilisé comme une transaction entre actionnaires.

Les participations ne donnant pas le contrôle dans l'actif net des filiales consolidées sont présentées sur une ligne distincte des capitaux propres en « participations ne donnant pas le contrôle ». Les participations ne donnant pas le contrôle comprennent le montant des intérêts minoritaires à la date de prise de contrôle et la part des minoritaires dans la variation des capitaux propres depuis cette date.

Coentreprises et entreprises associées

Une entreprise associée est une entité sur laquelle le groupe exerce une influence notable. L'influence notable correspond au pouvoir d'influencer la prise des décisions financières et opérationnelles clés au sein de l'entité, sans que cela ne démontre un contrôle ou un contrôle conjoint du Groupe.

Une coentreprise est un accord conjoint dans lequel les parties, qui exercent un contrôle conjoint, ont droit à une quote-part de l'actif net de la coentreprise. Le contrôle conjoint est mis en évidence lorsque, sur la base des droits accordés par cet accord, la prise des décisions relatives aux activités pertinentes de l'entité requiert l'accord unanime des parties.

Les éléments pris en compte pour mettre en évidence une influence notable ou un contrôle conjoint sont similaires à ceux utilisés pour l'analyse du contrôle du Groupe sur ses filiales. Les coentreprises et entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Participations dans les activités conjointes

Une activité conjointe est un partenariat dans lequel les partenaires (coparticipants) qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits directs sur les actifs de l'entité et des obligations sur ses passifs. En tant que coparticipant, le Groupe comptabilise ligne à ligne les actifs et passifs, ainsi que les produits et les charges relatifs à ses intérêts dans les activités conjointes.

Regroupements d'entreprises

Un regroupement d'entreprises peut impliquer l'acquisition des titres d'une autre entité, l'acquisition de tout l'actif net d'une autre entité ou l'acquisition d'éléments de l'actif net d'une autre entité qui, ensemble, constituent une ou plusieurs activités.

Les contrats de services majeurs avec transfert d'effectifs et d'actifs, qui permettent au Groupe de développer ou d'améliorer de manière significative sa position concurrentielle au sein d'un secteur d'activité ou d'une zone géographique, sont comptabilisés comme des regroupements d'entreprises lorsqu'ils remplissent la définition d'une activité selon IFRS 3.

Evaluation des actifs et passifs de sociétés nouvellement acquises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée en échange du contrôle de l'entité acquise est évaluée à sa juste valeur. Elle est calculée, à la date d'acquisition, comme la somme des justes valeurs des actifs transférés par le Groupe, des passifs encourus par le Groupe pour les anciens propriétaires de l'entité acquise, et des instruments de capitaux propres émises par le Groupe en échange du contrôle de l'entité acquise.

Les coûts directement liés à un regroupement d'entreprise sont reconnus en compte de résultat lorsqu'ils sont encourus et présentés en Autres produits et charges opérationnels.

Les participations ne donnant pas le contrôle peuvent, à la date d'acquisition, être évaluées soit à leur juste valeur soit sur la base de leur quote-part dans la juste valeur des actifs identifiables et passifs repris de l'entité acquise. Le choix de la méthode d'évaluation est exercé transaction par transaction.

Tous les actifs, passifs et passifs éventuels de la société acquise sont estimés à leur juste valeur dans l'état de la situation financière d'ouverture à la date d'acquisition. L'état de la situation financière d'ouverture est ajusté, si nécessaire, sur une période de douze mois suivant la date d'acquisition.

Dans le cadre d'une prise de contrôle par achats successifs, toute participation antérieurement détenue par le Groupe est réévaluée à sa juste valeur en date d'acquisition (à savoir à la date à laquelle le Groupe obtient le contrôle) et le profit ou la perte en découlant est comptabilisé en Autres produits et charges opérationnels.

En cas de perte de contrôle d'une filiale, le résultat de cession est enregistré en Autres produits et charges opérationnels. Par ailleurs, si le Groupe conserve une participation dans l'entité, celle-ci est réévaluée à sa juste valeur et le gain ou la perte en découlant est également reconnu en Autres produits et charges opérationnels.

Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle et vente d'intérêts dans une filiale

Les opérations d'achat de participations ne donnant pas le contrôle et de vente d'intérêts dans une filiale qui n'ont pas d'incidence sur le contrôle exercé sont enregistrées comme des transactions entre actionnaires et sont enregistrées dans les capitaux propres.

Actifs non courants destinés à la vente/distribution et activités abandonnées

Lorsqu'il est envisagé que la valeur comptable d'un actif non-courant ou d'un groupe d'actifs soit recouvrée principalement à travers une transaction de vente ou de distribution plutôt que par une utilisation continue, cet actif est présenté séparément dans les états consolidés de la situation financière du Groupe sur la ligne « actifs destinés à la vente ». Tous les passifs associés sont également présentés sur une ligne séparée « passifs liés à des actifs destinés à la vente ».

Pour opérer ce reclassement, les critères suivants doivent être remplis :

- La vente doit être hautement probable ;
- Le Groupe doit être engagé dans un plan de cession de l'actif (ou du groupe d'actifs) ;
- L'actif (ou groupe d'actifs) doivent être immédiatement disponible à la vente en son état actuel.

Les actifs non courants (ou groupe d'actifs) disponible à la vente et les passifs associés sont évalués au plus bas de leur valeur nette comptable et de leur juste valeur nette des coûts de la vente / distribution. L'amortissement des actifs cesse à compter de la date de reclassement en « actifs destinés à la vente ».

Une activité abandonnée est une partie du Groupe qui a été soit vendue ou reclassée comme « destinée à la vente » et qui :

- représente une importante ligne d'activité séparée ou une zone géographique d'activité, ou fait partie d'un plan coordonné de cession d'une importante ligne de d'activité séparée ou une zone géographique d'activité ; ou
- Est une filiale acquise uniquement dans la perspective d'être revendue.

Le résultat après impôt des activités abandonnées et les résultats de cession associé sont présentés sur une ligne unique et séparée du compte de résultat, avec un retraitement de l'année comparative. Les flux de trésorerie relatifs aux activités abandonnées sont également présentés séparément dans le tableau de flux de trésorerie consolidé du Groupe.

La liste des principales entités consolidées au 31 décembre 2021 est présentée dans la Note 18.

1.1. Cession envisagée de l'activité Unified Communications & Collaboration

Dans le cadre de la stratégie du Groupe de se repositionner sur les activités de Digital, Cloud, Sécurité et Décarbonation et à la suite de la revue de son portefeuille d'activités, le Groupe a annoncé mi-juillet la cession envisagée de son activité « Unified Communications & Collaboration ».

Le Groupe a considéré que ce groupe d'actifs remplissait les critères de présentation en actifs destinés à la vente à fin septembre 2021, compte tenu des négociations avancées avec un acheteur potentiel qui rendait la réalisation de la cession dans un délai de 12 mois hautement probable.

Les principales catégories d'actifs et passifs relatifs à l'activité « Unified Communications & Collaboration » et classés comme destinés à la vente sont présentés ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2021
ACTIF	
Goodwill	224
Immobilisations incorporelles	142
Immobilisations corporelles	7
Droits d'utilisation	10
Participations dans les entreprises mises en équivalence	0
Actifs financiers non courants	3
Impôts différés actifs	28
Total des actifs non courants	414
Clients et comptes rattachés	120
Impôts courants	7
Autres actifs courants	83
Instruments financiers courants	-0
Total des actifs courants	209
Total de l'actif	623

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2021
PASSIF	
Provisions pour retraites et assimilées	197
Provisions non courantes	15
Impôts différés passifs	27
Dettes de location non courantes	3
Total des passifs non courants	243
Fournisseurs et comptes rattachés	113
Impôts courants	1
Provisions courantes	12
Dettes de location courantes	5
Autres passifs courants	105
Total des passifs courants	235
Total du passif	477

Le cumul des pertes reconnues en autres éléments du résultat global s'élevait à 16 millions d'euros.

L'évaluation du groupe d'actifs à sa juste valeur nette des coûts de la vente a conduit à une dépréciation du goodwill à hauteur de 249 millions d'euros.

1.2. Cession d'une quote-part des actions Worldline en 2020

En février 2020, Atos a cédé environ 23,9 millions d'actions Worldline dans le cadre d'un placement privé auprès d'investisseurs qualifiés par voie de construction accélérée d'un livre d'ordres.

Le gain de cession a été reconnu dans le compte de résultat consolidé 2020 en « Autres produits et charges opérationnels »

Suite à cette opération, la participation résiduelle du Groupe dans Worldline était d'environ 3,8%. Le Groupe a considéré qu'il n'exerçait plus d'influence notable sur Worldline. De ce fait, à la date de cession, les titres conservés dans Worldline ont été classés en actifs financiers évalués en juste valeur par résultat en accord avec la norme IFRS 9.

1.3. Acquisitions en 2021

In Fidem : Le 19 janvier 2021, Atos a finalisé l'acquisition de In Fidem, une société de conseil spécialisée dans la cybersécurité, basée au Canada, avec une forte expertise en sécurité cloud, identité numérique,

gestion des risques, opérations de sécurité, enquêtes informatiques (forensics) et lutte contre les cybercrimes. In Fidem est intégrée au sein de la RBU Amérique du Nord.

Motiv : Le 17 février 2021, Atos a finalisé l'acquisition de Motiv ICT Security, le plus important fournisseur indépendant de services gérés de sécurité (MSS) des Pays-Bas. Motiv est intégrée au sein de la RBU Europe du Nord.

Profit4SF : Le 17 février 2021, Atos a finalisé l'acquisition de Profit4SF, une société néerlandaise de conseil en technologie et gestion d'entreprise spécialisée dans les implémentations Salesforce pour ses clients aux Pays-Bas. Profit4SF est intégrée au sein de la RBU Europe du Nord.

Ipsotek : Le 28 mai 2021, Atos a finalisé l'acquisition de Ipsotek, fournisseur de référence de logiciels d'analyse vidéo enrichis par intelligence artificielle (IA). Ipsotek est intégrée au sein de la RBU Europe du Nord.

Processia : Le 1er juin 2021, Atos a finalisé l'acquisition de Processia, intégrateur canadien de systèmes de gestion du cycle de vie des produits (Product Lifecycle Management - PLM) et partenaire « Services » mondial de Dassault Systèmes. Processia est intégrée au sein de la RBU Amérique du Nord.

Ideal Group : Le 26 juillet 2021, Atos a finalisé l'acquisition de Ideal Group, intégrateur dans la gestion du cycle de vie des produits (PLM) et partenaire de Siemens Digital Industry Software, basé en Finlande. Ideal Group est intégrée au sein de la RBU Europe du Nord.

Nimbix : Le 30 juillet 2021, Atos a finalisé l'acquisition de Nimbix, une société basée aux Etats-Unis fournissant une plateforme Cloud dans le domaine du calcul haute performance (HPC). Nimbix est intégrée au sein de la RBU Amérique du Nord.

Visual BI : Le 31 août 2021, Atos a finalisé l'acquisition de Visual BI, une société américaine spécialisée dans l'analyse de données en environnement Cloud, partenaire Elite de Snowflake. Visual BI est intégrée au sein de la RBU Amérique du Nord.

Cryptovision : Le 31 août 2021, Atos a finalisé l'acquisition de Cryptovision, leader des produits et solutions cryptographiques de pointe pour la sécurisation des identités numériques. Cryptovision est intégrée au sein de la RBU Europe Centrale.

DataSentic : Le 30 novembre 2021, Atos a finalisé l'acquisition de DataSentic, une société tchèque spécialisée dans la science des données, et plus particulièrement dans le développement de solutions et produits d'intelligence artificielle et de machine learning (IA/ML). DataSentic est intégrée au sein de la RBU Europe Centrale.

AppCentrica : Le 30 novembre 2021, Atos a finalisé l'acquisition de AppCentrica, une société de conseil en technologie et gestion basée au Canada et spécialisée dans les services d'applications cloud et Salesforce. AppCentrica est intégrée au sein de la RBU Amérique du Nord.

La contrepartie totale transférée pour ces acquisitions s'élève à 334 millions d'euros. L'allocation préliminaire des prix d'acquisition de ces entités a conduit à la reconnaissance d'immobilisations incorporelles pour 24 millions d'euros (relations clients, carnet de commandes et technologies) et d'un goodwill de 285 millions d'euros.

Si ces acquisitions avaient eu lieu le 1er janvier 2021, le chiffre d'affaires sur les douze mois de l'année 2021 aurait été de 140 millions d'euros et la marge opérationnelle se serait élevée à 12 millions d'euros.

1.4. Acquisitions en 2020

Maven Wave

Le 31 janvier 2020, Atos a finalisé l'acquisition de Maven Wave, une société américaine de conseil en technologie spécialisée dans la prestation de solutions de transformation numérique pour les grandes entreprises. La société est l'un des principaux partenaires de Google Cloud avec huit spécialisations « Cloud Partner » et a été reconnue partenaire de services Google Cloud de l'année pour l'Amérique du Nord en 2018 et 2019. Maven Wave a été intégrée au sein de la RBU Amérique du Nord.

La contrepartie transférée était de 173 millions d'euros conduisant à la reconnaissance d'un goodwill de 132 millions d'euros.

Si l'acquisition de Maven Wave avait eu lieu le 1^{er} janvier 2020, le chiffre d'affaires de Maven Wave sur les douze mois de l'année 2020 aurait été de 138 millions d'euros et sa marge opérationnelle se serait élevée à 18 millions d'euros.

Les autres acquisitions intervenues sur l'exercice 2020 incluent :

EcoAct : Le 29 septembre 2020, a finalisé l'acquisition d'EcoAct, une société de conseil reconnue en stratégie de décarbonation. EcoAct est principalement intégrée à la RBU Europe du Sud.

Paladion : Le 8 octobre 2020, Atos a finalisé l'acquisition de Paladion, un fournisseur mondial de services de sécurité. Paladion est principalement intégrée au sein des RBUs Amérique du Nord et Marchés de croissance.

Miner & Kasch : Le 10 avril 2020, Atos a finalisé l'acquisition de Miner & Kasch, un cabinet de conseil en intelligence artificielle (IA) et science des données (data science), dont le siège est situé à Elkridge, Maryland. Le cabinet est spécialisé dans la conception de solutions intelligentes de bout-en-bout, basées sur les données.

ALIA consulting : Le 31 juillet 2020, Atos a finalisé l'acquisition en France de Alia Consulting pour donner naissance à un fournisseur de premier plan en matière de facturation et de déploiement et implémentation de solutions de gestion de la relation client (CRM, Customer Relationship Management).

Digital Security : Le 30 septembre 2020, Atos a finalisé l'acquisition de Digital Security, une filiale du groupe Econocom et un acteur indépendant de premier plan dans le domaine de la cybersécurité en France et au BeLux. Digital Security est principalement intégrée au sein de la RBU Europe du Sud.

Edifixio : Le 30 novembre 2020, Atos a finalisé l'acquisition d'Edifixio, une entreprise française de conseil et d'intégration Cloud et Salesforce

Eagle Creek : Le 15 décembre 2020, Atos a finalisé l'acquisition de la société Eagle Creek Software Services (Eagle Creek). Basée aux Etats-Unis, Eagle Creek est une entreprise de conseil en technologie et management spécialisée dans les implémentations Salesforce pour ses clients en Amérique du nord.

SEC Consult : Le 17 décembre 2020, Atos a finalisé l'acquisition de SEC Consult, une société de conseil de premier plan dans le domaine de la cybersécurité, disposant d'un portefeuille solide et innovant.

La contrepartie totale transférée pour ces autres acquisitions s'élève à 293 millions d'euros. L'allocation des prix d'acquisition a été finalisée au cours des douze mois suivant les acquisitions, conduisant à la reconnaissance d'immobilisations incorporelles pour 31 millions d'euros (relations clients, carnet de commandes et technologies) et d'un goodwill final de 246 millions d'euros.

Si ces acquisitions avaient eu lieu le 1er janvier 2020, le chiffre d'affaires total sur les douze mois de l'année 2020 aurait été de 179 millions d'euros et la marge opérationnelle se serait élevée à 16 millions d'euros.

Note 2 Information sectorielle

Conformément à la norme IFRS 8, les résultats des secteurs opérationnels présentés sont basés sur les informations du reporting interne de gestion qui sont régulièrement revues par le principal décideur opérationnel et réconciliées au compte de résultat du Groupe. Le principal décideur opérationnel évalue le résultat des secteurs en utilisant un indicateur de résultat opérationnel. Le principal décideur opérationnel, qui est en charge de l'allocation des ressources et de l'évaluation de la performance des secteurs opérationnels, a été identifié comme étant le Directeur Général de la Société qui prend les décisions stratégiques.

Le reporting interne de gestion est défini selon deux axes : les Régions ou « Regional Business Units » (Amérique du Nord, Europe du Nord, Europe Centrale, Europe du Sud, Marchés de Croissance) et les « Industries » (Industrie, Services Financiers & Assurance, Secteur Public & Défense, Télécommunications, Médias & Technologies, Ressources & Services, Santé & Sciences de la Vie). Les Régions ont été désignées par le Groupe comme axe principal d'analyse par le principal décideur opérationnel. Par conséquent, et selon pour les besoins de la norme IFRS 8, le Groupe présente les Régions comme secteurs opérationnels.

Une Région est définie comme une agrégation de plusieurs zones géographiques qui contiennent plusieurs pays, sans prendre en considération les activités exercées dans chaque pays. Chaque Région est dirigée par un membre dédié du Comité de Direction Générale.

Les méthodes d'évaluation utilisées par le Groupe pour le reporting sectoriel selon IFRS 8 sont identiques à celles utilisées pour les états financiers. Les entités du Corporate ne sont pas présentées comme un secteur opérationnel. Ainsi, leurs états financiers sont présentés comme éléments de réconciliation. Les actifs du Corporate qui ne sont pas directement attribuables aux activités des secteurs opérationnels ne sont pas alloués à un secteur, ce qui concerne principalement les sièges sociaux du Groupe. Les actifs partagés tels que l'infrastructure mainframe européenne sont alloués aux Régions dans lesquelles ils sont physiquement situés même s'ils sont utilisés par plusieurs Régions.

Depuis 2020 et la mise en œuvre du programme de transformation dénommée « SPRING » ayant pour but de refondre son portefeuille d'offres, de renforcer son approche commerciale, le Groupe est organisé autour de six Industries : Industrie, Services Financiers et Assurance ; Secteur Public & Défense ; Télécommunications, Médias & Technologies ; Ressources & Services ; Santé & Sciences de la Vie.

Dans le même temps, le Groupe a regroupé les anciennes Unités Globales d'activité en cinq Régions (Regional Business Units ou « RBU »), chacune sous une direction unique : Amérique du Nord, Europe du Nord, Europe Centrale, Europe du Sud et Marchés de Croissance. Les Global Delivery Centers ont été isolés au sein de la Région « Marchés de Croissance ».

L'axe de gestion géographique (désormais les Régions) demeure le principal segment opérationnel.

Le 10 février 2022, le Groupe a annoncé un changement de gouvernance. A compter du premier semestre 2022, le Groupe sera organisé autour de trois lignes d'activités, remplaçant les actuelles Industries et les cinq Régions seront regroupées en quatre (voir Note 19).

Toutes les Industries sont représentées dans chaque Région.

Les segments opérationnels régionaux sont constitués des pays suivants :

Segments opérationnels

Amérique du Nord	Industrie, Services Financiers & Assurance, Secteur Public & Défense, Télécommunications, Médias & Technologies, Ressources & Services et Santé & Sciences de la Vie au Canada , aux Etats-Unis d'Amérique , au Guatemala et au Mexique .
Europe du Nord	Industrie, Services Financiers & Assurance, Secteur Public & Défense, Télécommunications, Médias & Technologies, Ressources & Services et Santé & Sciences de la Vie en Belgique , Biélorussie , Danemark , Estonie , Finlande , Irlande , Lituanie , Luxembourg , Norvège , Pays-bas , Pologne , Royaume-Uni , Russie et en Suède .
Europe Centrale	Industrie, Services Financiers & Assurance, Secteur Public & Défense, Télécommunications, Médias & Technologies, Ressources & Services et Santé & Sciences de la Vie en Allemagne , Autriche , Bosnie Herzégovine , Bulgarie , Croatie , Grèce , Hongrie , Israël , République Tchèque , Roumanie , Serbie , Slovaquie , Slovénie et en Suisse .
Europe du Sud	Industrie, Services Financiers & Assurance, Secteur Public & Défense, Télécommunications, Médias & Technologies, Ressources & Services et Santé & Sciences de la Vie en Andorre , France , Espagne , Italie , Portugal et un centre de production au Maroc .
Marchés de croissance	Industrie, Services Financiers & Assurance, Secteur Public & Défense, Télécommunications, Médias & Technologies, Ressources & Services et Santé & Sciences de la Vie à Abu Dhabi , en Afrique du Sud , Algérie , Arabie Saoudite , Argentine , Australie , Brésil , Chili , Chine , Colombie , Corée du Sud , Côte d'Ivoire , EAU , Egypte , Gabon , Hong-Kong , Inde , Japon , Liban , Malaisie , Madagascar , Maurice , Maroc , Namibie , Nouvelle-Zélande , Pérou , Philippines , Qatar , Sénégal , Singapour , Taïwan , Thaïlande , Tunisie , Turquie , Uruguay ainsi que les activités de Major Events et Global Delivery Centers.

Les transferts et les transactions entre les différents segments sont réalisés à des conditions commerciales normales qui s'appliqueraient également à des tierces parties non liées.

Aucun contrat ne génère plus de 10% du chiffre d'affaires du Groupe.

L'information relative aux segments opérationnels pour la période est la suivante :

(en millions d'euros)

	Amérique du Nord	Europe du Nord	Europe Centrale	Europe du Sud	Marchés de croissance	Total Sectoriel	Structures globales	Elimination	Total Groupe
Exercice 2021									
Chiffre d'affaires par secteur	2 418	2 686	2 515	2 418	802	10 839			10 839
% du chiffre d'affaires groupe	22,3%	24,8%	23,2%	22,3%	7,4%	100,0%			100,0%
Chiffre d'affaires inter-secteurs	75	168	203	118	1 133	1 698	179	-1 877	
Total Chiffre d'affaires	2 493	2 854	2 718	2 536	1 935	12 537	179	-1 877	10 839
Marge opérationnelle par secteur	254	50	28	54	73	459	-76		383
% de la marge opérationnelle groupe	10,5%	1,8%	1,1%	2,2%	9,1%	4,2%			3,5%
Total Actifs sectoriels	3 829	2 594	1 403	2 481	1 286	11 593	966		12 559
Autres informations sur le résultat global									
Amortissements des immobilisations	-70	-68	-87	-50	-26	-302	-23		-325
Amortissement du droit d'utilisation	-87	-80	-79	-48	-69	-363	-14		-376
Autres informations									
Investissements	59	34	88	56	26	262	10		272
Dette (trésorerie) nette	633	-24	135	271	884	1 897	-3 123		-1 226
Effectifs fin d'année (en nombre)	10 407	13 968	12 578	17 076	53 752	107 781	1 354		109 135

Exercice 2020									
Chiffre d'affaires par secteur	2 612	2 717	2 699	2 339	814	11 181			11 181
% du chiffre d'affaires groupe	23,4%	24,3%	24,1%	20,9%	7,3%	100,0%			100,0%
Chiffre d'affaires inter-secteurs	63	166	196	104	1 178	1 707	158	-1 865	
Total Chiffre d'affaires	2 675	2 882	2 895	2 443	1 992	12 888	158	-1 865	11 181
Marge opérationnelle par secteur	393	226	123	182	119	1 043	-42		1 002
% de la marge opérationnelle groupe	15,1%	8,3%	4,6%	7,8%	14,6%	9,3%			9,0%
Total Actifs sectoriels	4 517	2 314	2 304	2 590	1 538	13 262	1 190		14 452
Autres informations sur le résultat global									
Amortissements des immobilisations	-71	-61	-87	-47	-43	-310	-22		-332
Amortissement du droit d'utilisation	-74	-86	-70	-41	-67	-338	-14		-352
Autres informations									
Investissements	63	46	91	47	43	290	30		320
Dette (trésorerie) nette	754	249	618	23	893	2 536	-3 003		-467
Effectifs fin d'année (en nombre)	9 968	14 091	12 522	17 295	49 213	103 089	1 341		104 430

Le chiffre d'affaires externe de la France s'est élevé à 1 623 millions d'euros en 2021.

Les actifs détaillés ci-dessus par segment sont réconciliés avec le total des actifs comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Total Actif sectoriel	12 559	14 452
Actifs d'impôts	265	394
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 372	3 282
Actifs destinés à la vente	623	-
Total Actif	16 819	18 127

Le chiffre d'affaires du Groupe provenant des clients externes se répartit par Industries comme suit :

(en millions d'euros)	Industries	Services Financiers & Assurance	Secteur Public & Défense	Télécom., Médias & Technologies	Ressources & Services	Santé & Sciences de la Vie	Total Groupe
Exercice 2021							
Chiffre d'affaires par Industrie	2 024	2 081	2 354	1 506	1 567	1 306	10 839
en % du chiffre d'affaires du Groupe	18,7%	19,2%	21,7%	13,9%	14,5%	12,1%	100,0%
Exercice 2020							
Chiffre d'affaires par Industrie	2 010	2 116	2 565	1 574	1 627	1 288	11 181
en % du chiffre d'affaires du Groupe	18,0%	18,9%	22,9%	14,1%	14,6%	11,5%	100,0%

Le chiffre d'affaires par Régions et Industries se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Amérique du Nord	Europe du Nord	Europe Centrale	Europe du Sud	Marchés de croissance	Total Sectoriel
Exercice 2021						
Industries	264	264	1 006	328	162	2 024
Services Financiers & Assurance	623	576	287	362	233	2 081
Secteur Public & Défense	222	768	514	709	142	2 354
Télécom., Médias & Technologies	412	329	305	326	134	1 506
Ressources & Services	331	315	243	596	82	1 567
Santé & Sciences de la Vie	568	433	160	97	49	1 306
Total Groupe	2 418	2 686	2 515	2 418	802	10 839
Exercice 2020						
Industries	261	241	1 033	321	154	2 010
Services Financiers & Assurance	614	637	288	349	230	2 116
Secteur Public & Défense	326	835	592	660	152	2 565
Télécom., Médias & Technologies	430	264	387	350	144	1 574
Ressources & Services	384	322	243	581	97	1 627
Santé & Sciences de la Vie	598	418	156	79	37	1 288
Total Groupe	2 612	2 717	2 699	2 339	814	11 181

Note 3 Chiffre d'affaires, créances clients, actifs, passifs et coûts de contrats

Le chiffre d'affaires est reconnu si un contrat existe entre Atos et son client. Un contrat existe s'il est probable que le Groupe recouvrera les sommes prévues au contrat, si les droits aux biens et services et les conditions de paiement peuvent être identifiés et si les parties sont engagées à respecter leurs obligations. Le chiffre d'affaires provenant des contrats avec les clients sont reconnus en contrepartie soit d'un actif de contrat, soit d'une créance client, avant tout paiement effectif.

Contrats de services à éléments multiples

Le Groupe peut être amené à signer des contrats de services à éléments multiples, qui peuvent comprendre des combinaisons de différents biens et services. Le chiffre d'affaires est reconnu pour chaque bien ou service distinct lorsqu'ils sont identifiables séparément des autres éléments du contrat et si le client peut en bénéficier.

Les contrats de gestion d'infrastructures informatiques comprennent souvent des phases de transition et de transformation préalables à la mise en œuvre des services récurrents, tels que le support informatique et la maintenance.

Lorsque les activités de transition ou de transformation correspondent à du transfert de savoir-faire pour mettre en place les services récurrents, n'apportent aucun avantage supplémentaire au client et ne peuvent pas être considérées comme une obligation de performances séparée (activités de démarrage), aucun revenu n'est reconnu en lien avec ces activités. Les coûts encourus lors de ces phases d'activités sont capitalisés comme « coûts de contrat » s'ils créent une ressource qui sera utilisée pour satisfaire les obligations de performances futures du contrat et s'ils sont recouvrables. Ces coûts sont amortis linéairement sur la durée contractuelle. La trésorerie encaissée au titre de ces activités est considérée comme un paiement d'avance, présenté en passif des contrats, et reconnu en chiffre d'affaires ultérieurement sur la période de services récurrents. En revanche, lorsque ces activités transfèrent au client le contrôle d'un bien ou service distinct dont le client peut bénéficier indépendamment des services récurrents, elles sont comptabilisées comme des obligations de performance séparées et le chiffre d'affaires relatif à ces activités est reconnu.

Lorsqu'un contrat contient plusieurs biens et services distincts, le prix du contrat est alloué aux biens et services sur la base de leurs prix de vente individuels. Ce prix de vente individuel est déterminé sur la base du prix « catalogue », incluant toutes les réductions habituelles, auquel le Groupe vend ses produits et services séparément. Sinon, le Groupe estime ces prix de vente individuels en utilisant une approche basée sur un coût de revient majoré.

Principal ou Agent

Lorsque le Groupe revend des équipements informatiques, des logiciels et des services informatiques achetés auprès de fournisseurs externes, il mène une analyse sur la nature de sa relation avec ses clients pour déterminer s'il agit comme un principal ou comme un agent dans la livraison des biens et services. Le Groupe agit comme un principal s'il contrôle le bien ou service spécifié avant son transfert au client. Dans ce cas, le chiffre d'affaires est reconnu sur une base brute. Lorsque le Groupe agit en tant qu'agent, le chiffre d'affaires est reconnu sur une base nette (net des coûts du fournisseur) correspondant à la rémunération ou commission auquel le Groupe a droit en tant qu'agent. Lorsque le Groupe fournit un important service d'intégration et/ou de conception des biens et services spécifiés, il agit en tant que principal dans le processus de revente. Si le bien ou service spécifié est distinct des autres biens et services promis au client, le Groupe agit en tant que principal notamment s'il est responsable de la conformité du bien ou service aux spécifications du client ou assume le risque d'inventaire ou de livraison.

Reconnaissance du chiffre d'affaires à une date donnée ou en continu

Le chiffre d'affaires est reconnu quand le Groupe transfère le contrôle d'un bien ou service au client, soit à une date donnée dans le temps, soit en continu.

Pour les services récurrents, le chiffre d'affaires est reconnu en continu dans la mesure où le client reçoit et consomme simultanément les avantages fournis par les obligations de performances du Groupe au fur et à mesure que le Groupe les réalise. Si le Groupe a un droit à facturer le client pour un montant qui correspond directement aux obligations de performances réalisées à date, le chiffre d'affaires est comptabilisé pour ce montant. Sinon, le chiffre d'affaires est reconnu sur la base des coûts encourus si ces coûts ne sont pas supportés de manière uniforme sur la période couvrant le service rendu.

Quand le Groupe produit un actif ou délivre des développements spécifiques, le chiffre d'affaires est reconnu en continu, généralement sur la base des coûts encourus.

Quand l'obligation de performance du Groupe crée ou améliore un actif que le client contrôle au fur et à mesure de sa création ou de son amélioration ou quand l'obligation de performance crée un actif qui n'a pas d'usage alternatif que celui qui en sera fait par le client et que le Groupe a un droit exécutoire à paiement pour les travaux réalisés à date selon les termes contractuels et les législations locales, le chiffre d'affaires est reconnu en continu, généralement sur la base des coûts encourus.

Dans les cas contraires, le chiffre d'affaires est reconnu à une date donnée.

Contrats clients contenant une composante de location

Certains contrats de service peuvent être qualifiés en partie de contrats de location sous IFRS 16 s'ils confèrent le droit d'utiliser des actifs identifiés en échange de paiements inclus dans la rémunération du contrat global. Dans ce cas, le Groupe agit comme bailleur fabricant ou distributeur vis-à-vis de ses clients. Lorsque le contrat de location transfère à ses clients, les risques et avantages liés à la propriété de l'actif (location financement), le Groupe reconnaît le chiffre d'affaires correspondant à la vente de cet actif en contrepartie d'un actif de contrat.

Coûts des contrats – coûts d'obtention et de réalisation des contrats

Les coûts incrémentaux d'obtention des contrats de services pluriannuels sont capitalisés et amortis sur la durée du contrat.

Les coûts liés aux phases de transition et de transformation d'un contrat qui ne constituent pas une obligation de performance distincte sont capitalisés comme des actifs de contrat s'ils créent une ressource qui sera utilisée pour satisfaire les obligations de performances futures du contrat et s'ils sont recouvrables. Les autres coûts encourus pour l'obtention ou la réalisation des contrats sont reconnus en charges lorsqu'ils sont encourus.

Présentation dans les états consolidés de la situation financière

Les actifs de contrats constituent principalement des droits à paiement acquis par le Groupe pour les services ou biens délivrés à date mais qui n'ont pas encore été facturés à la date de clôture. Les factures à établir sont présentées au sein des actifs de contrat. Lorsque les droits à paiement sont inconditionnels, ils sont présentés au sein des créances clients.

Les passifs de contrats constituent des paiements reçus des clients pour un montant supérieur au chiffre d'affaires lié à la satisfaction des obligations de performances associées. Les coûts des contrats sont présentés séparément des actifs de contrat. Les actifs et passifs de contrats sont compensés au niveau de chaque contrat.

Reconnaissance du chiffre d'affaires et des coûts associés aux contrats

Les coûts de réalisation estimés pour un contrat dépendent de diverses hypothèses opérationnelles comme des prévisions de volumes, des écarts sur les coûts d'exécution qui ont un impact direct sur le niveau de chiffre d'affaires et les éventuelles pertes à terminaison. Une provision pour contrat onéreux est comptabilisée si les coûts nécessaires à la réalisation des obligations d'un contrat sont supérieurs aux bénéfices attendus.

Composante de financement

Si le Groupe prévoit que la période entre le transfert du contrôle des biens ou services au client et le paiement y afférant sera supérieure à douze mois, il examine si le contrat inclut une composante de financement donnée ou reçue. Si significatifs, les intérêts générés par cette composante de financement sont comptabilisés séparément du chiffre d'affaires.

Dépréciation des créances clients et actifs de contrats

Les créances clients et actifs de contrats sont reconnus selon la méthode du coût amorti.

Une dépréciation est calculée sur la base du modèle de perte de crédit attendue. Selon ce modèle, les pertes attendues sur douze mois (résultant du risque de défaillance dans les douze mois suivants) sont enregistrées à leur valeur initiale dès lors que l'actif financier correspondant est comptabilisé.

3.1. Désagrégation du chiffre d'affaires généré par les contrats avec les clients

Une plus grande partie du chiffre d'affaires du Groupe est reconnue en continu.

Pour les contrats à prix fixe et à une date donnée dans le temps pour les contrats en régie. Le Groupe applique la méthode d'avancement par les coûts pour évaluer l'avancement pour les contrats à prix fixe.

Une grande partie du chiffre d'affaires généré par les activités Big Data & Security est reconnue à une date donnée quand les solutions sont livrées sauf pour les Super Calculateurs (HPC) où Atos crée un actif spécifique qui n'a pas d'usage alternatif et a un droit exécutoire à paiement selon le contrat et la réglementation locale en vigueur pour les coûts encourus majorés d'une marge raisonnable. Dans ce cas spécifique, le revenu est reconnu en continu sur la durée du contrat.

La désagrégation du chiffre d'affaires par Région et Industrie est présentée en Note 2.

3.2. Clients et comptes rattachés, actifs, passifs et coûts de contrats

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actifs des contrats	1 393	1 686
Créances clients	1 309	1 140
Coûts de contrats	93	130
Pertes de crédit attendues	-213	-109
Clients et comptes rattachés	2 583	2 847
Passifs des contrats	-849	-773
Créances clients nettes	1 734	2 074
Ratio clients en jours de chiffre d'affaires (DSO)	44	46

En 2021, les actifs de contrats ont diminué d'un montant de 293 millions d'euros dont 114 millions sont liés à des dépréciations et 53 millions d'euros sont liés à la classification des actifs de contrats liés à l'activité « Unified Communication & Collaboration » en actifs destinés à la vente.

La diminution nette de 37 millions d'euros des coûts de contrats inclut 50 millions d'euros de dépréciation.

Le délai de règlement clients moyen se situe entre 30 et 60 jours selon les pays. La majorité des actifs de contrats se transformeront en créances clients dans les douze prochains mois à l'exception des actifs de contrats correspondant au transfert de matériel informatique selon le modèle de location et à l'octroi d'un droit pluriannuel d'utilisation des titulaires de licence. La majeure partie des passifs de contrats devraient se convertir en chiffre d'affaires dans les prochains mois. Le délai de règlement clients a diminué de 46 jours au 31 décembre 2020 à 44 jours au 31 décembre 2021.

Transfert des créances clients

Au 31 décembre 2021, des créances clients pour un montant total de 834 millions d'euros ont été transférées à des tiers avec des conditions de transfert remplissant les critères de la norme IFRS 9, à savoir transfert effectif des flux de trésorerie contractuels et de la quasi-totalité des risques et avantages rattachés. Ces créances clients ont donc été décomptabilisées de la situation financière au 31 décembre 2021. Les 834 millions d'euros incluent 49 millions de dollars US afférents à un contrat spécifique dans lequel Atos cède seulement 95% de ses droits aux flux de trésorerie et par conséquent décomptabilise 95% des créances.

Le niveau des créances clients cédées sans recours aux banques avec transfert des risques comme défini par la norme IFRS 9 a diminué de 44 millions d'euros comparé au 31 décembre 2020. Le délai de règlement clients a été positivement impacté par la cession des créances clients sur des grands comptes à hauteur de 25 jours, légèrement inférieur par rapport au 31 décembre 2020.

Balance âgée des créances

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Non échues	1 099	982
Dépassement du délai de règlement entre 0 et 30 jours	67	63
Dépassement du délai de règlement entre 30 et 60 jours	27	16
Dépassement du délai de règlement supérieur à 60 jours	116	80
Total	1 309	1 140

Variation des pertes de crédit attendues

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Situation en début de période	- 109	- 66
Dotations aux provisions	- 173	- 53
Pertes sur créances	57	17
Reprises de provisions	6	0
Impact regroupement d'entreprises	- 0	- 3
Reclassement en actifs destinés à être cédés	12	-
Différences de change et autres	- 5	- 4
Situation en fin de période	- 213	- 109

Les dotations aux provisions de 173 millions d'euros sont principalement liées provisions reconnues sur les créances sur deux clients en Amérique du Nord.

Note 4 Données opérationnelles

4.1. Charges de personnel

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2021	% du CA	Exercice 2020	% du CA
Salaires	-4 245	39,2%	-4 099	36,7%
Charges sociales	-956	8,8%	-942	8,4%
Taxes, formation, intéressement et participation	-70	0,6%	-61	0,5%
(Dotations)/Reprises nettes aux provisions pour charges de personnel	1	0,0%	-1	0,0%
(Dotations)/Reprises nettes aux provisions pour retraite	1	0,0%	41	-0,4%
TOTAL	- 5 269	48,6%	- 5 063	45,3%

4.2. Charges opérationnelles autres que salariales

(en millions d'euros)	Exercice 2021	% du CA	Exercice 2020	% du CA
Sous-traitance - Direct	-1 951	18,0%	-1 883	16,8%
Achats de logiciels et de matériels informatiques	-1 243	11,5%	-1 239	11,1%
Coûts de maintenance	-532	4,9%	-624	5,6%
Charges locatives	-11	0,1%	-11	0,1%
Télécommunications	-212	2,0%	-293	2,6%
Transports et déplacements	-45	0,4%	-48	0,4%
Honoraires	-214	2,0%	-193	1,7%
Autres charges	-355	3,3%	-254	2,3%
Sous-total charges	-4 564	42,1%	-4 545	40,6%
Amortissements des immobilisations	-325	3,0%	-332	3,0%
Amortissement du droit d'utilisation	-376	3,5%	-352	3,1%
(Dotations) / Reprises nettes aux provisions	-2	0,0%	0	0,0%
Plus et moins-values d'immobilisations cédées	-1	0,0%	-10	0,1%
Pertes sur créances irrécouvrables et droit d'utilisation	-24	0,2%	-16	0,1%
Production immobilisée	106	-1,0%	138	-1,2%
Sous-total autres charges	-622	5,7%	-572	5,1%
TOTAL	-5 187	47,9%	-5 117	45,8%

Les charges locatives sont liées aux contrats de location de courte durée et aux contrats relatifs à des actifs de faible valeur (voir Note 15).

4.3. Fournisseurs et comptes rattachés

(en millions d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Dettes fournisseurs	2 003	2 230
Paiements d'avance nets	-40	-55
Charges constatées d'avance et facturation en avance	-603	-732
TOTAL	1 359	1 444
Ratio fournisseur en nombre de jours (DPO)	78	80

4.4. Autres actifs courants

(en millions d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Stocks	125	141
Etat - Créances de TVA	284	271
Charges constatées d'avance et facturation en avance	603	732
Autres créances et actifs courants	378	432
Paiements d'avance nets	40	55
TOTAL	1 430	1 631

La diminution des charges constatées d'avance et facturation en avance inclut 65 millions d'euros liés à l'annulation de charges constatées d'avance sur certains fournisseurs en relation avec l'activité historique du Groupe.

4.5. Autres passifs courants

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Personnel et comptes rattachés	392	312
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	161	169
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	447	466
Passifs des contrats	849	773
Autres dettes d'exploitation	282	261
TOTAL	2 131	1 981

Les dettes de personnel et comptes rattachés incluent 43 millions d'euros d'accords signés avec les salariés dans le cadre du plan de restructuration de l'Allemagne.

Note 5 Autres produits et charges opérationnels

Les Autres produits et charges opérationnels sont un Indicateur Alternatif de Performance et sont définis au paragraphe 6.1.7.4

Paielements fondés sur des actions

Des actions de performance et des options de souscription d'actions sont attribuées aux dirigeants et à certains employés à intervalles réguliers. Ces paiements fondés sur des actions sont évalués à leur juste valeur à la date d'attribution en utilisant le modèle Black-Scholes de valorisation des options. La juste valeur de ces plans intègre le turnover des bénéficiaires sur la période d'acquisition ainsi que les périodes de « lock-up » le cas échéant. Les variations de juste valeur de ces instruments après la date d'attribution n'ont aucun impact sur la valorisation initiale. La juste valeur de ces instruments est comptabilisée linéairement en « Autres produits et charges opérationnels » pendant la période d'acquisition des droits, en contrepartie des capitaux propres.

Dans certaines juridictions fiscales, les entités du Groupe perçoivent une déduction fiscale lorsque les options sont exercées, sur la base du cours de l'action du Groupe à la date d'exercice.

Des actifs d'impôts différés sont enregistrés pour tenir compte de la différence entre la base fiscale des services reçus des employés à date (montant admis en déduction par les administrations fiscales au titre des périodes ultérieures), et leur valeur comptable, égale à zéro. Les actifs d'impôts différés sont estimés sur la base du cours de l'action du Groupe à chaque date de clôture et comptabilisés en impôts sur le résultat. Si le montant de déduction fiscale (ou de déduction fiscale future estimée) excède le montant du cumul des charges de rémunération liées, l'excédent de l'impôt différé associé est enregistré directement dans les capitaux propres.

Les plans d'actionnariat salarié permettent aux employés de souscrire à des actions du Groupe à un prix incluant une décote. Les actions sont soumises à une période d'incessibilité de cinq ans. La méthode d'évaluation de la charge de ces plans prend en compte :

- le prix d'exercice correspondant à la date d'attribution ;
- la décote octroyée aux salariés ;
- l'attribution d'actions gratuites pour les premières actions souscrites de ces plans d'actionnariat ;
- l'incessibilité des actions attribuées aux salariés pendant une période de cinq ans dans la mesure où cela affecterait le prix que paierait un intervenant du marché bien informé et consentant pour ces actions ;
- la date d'attribution des droits qui est la date d'annonce du plan et de ses conditions générales (y compris le prix d'exercice) aux salariés.

La juste valeur de ces plans est constatée en totalité en « Autres produits et charges opérationnels », à la clôture de la période de souscription.

Les contributions sociales relatives à ces plans sont également présentées en « Autres produits et charges opérationnels ».

Le tableau suivant présente les « Autres produits et charges opérationnels » par nature :

(en millions d'euros)	Exercice 2021	Exercice 2020
Réorganisation des effectifs	-312	-127
Rationalisation et frais associés	-81	-36
Coûts d'intégration et d'acquisition	-44	-42
Amortissement des immobilisations incorp. (allocation du prix d'acquisition)	-151	-153
Charges relatives à des paiements fondés sur des actions	-34	-74
Pertes de valeur du Goodwill et autres actifs non-courants	-1 490	0
Autres	-1 039	80
TOTAL	-3 151	-352

En complément des efforts d'adaptation des effectifs dans les pays européens et du coût de la phase finale du programme de transformation du Groupe sur le premier semestre 2021, les dépenses de réorganisation des effectifs se sont élevées à 312 millions d'euros, incluant une provision de 180 millions d'euros liée au plan de restructuration en Allemagne annoncé le 12 juillet 2021.

Les coûts de rationalisation et frais associés se sont élevés à 81 millions d'euros résultant essentiellement de fermeture de bureaux et de regroupements de datacenters, principalement en Amérique du Nord, France et Allemagne.

Les coûts d'intégration et d'acquisition ont été stables à 44 millions d'euros et ont concerné principalement les coûts d'intégration des acquisitions de 2020 et 2021 ainsi que les coûts des plans de rétention.

En 2021, la charge d'amortissement des immobilisations incorporelles reconnues dans le cadre de l'allocation des prix d'acquisitions était stable à 151 millions d'euros contre 153 millions en 2020, reflétant un faible montant d'amortissement généré par les acquisitions de 2021, tandis que les actifs relatifs à d'anciennes acquisitions ont été totalement amortis.

Les 151 millions d'euros de charges d'amortissement des immobilisations incorporelles reconnues dans le cadre de l'allocation des prix d'acquisitions étaient principalement composées en 2021 par :

- 60 millions d'euros pour les relations clients et les technologies apportées par Syntel, amorties à partir du 1^{er} novembre 2018 sur 12 ans ;
- 18 millions d'euros pour les relations clients et les brevets apportés par Bull, amortis à partir du 1^{er} septembre 2014, respectivement sur 9 ans et entre 7 et 10 ans ;
- 17 millions d'euros pour les relations clients apportées par SIS, amorties sur 12 ans à partir du 1^{er} juillet 2011 ;
- 16 millions d'euros pour les relations clients apportées par Xerox ITO, amorties à partir du 1^{er} juillet 2015 de 6 ans à 12 ans ; et
- 11 millions d'euros sur les relations clients apportées par Anthelio, amorties jusqu'en février 2026.

La charge au titre des paiements fondés sur des actions a diminué de 74 millions d'euros en 2020 à 34 millions d'euros en 2021, traduisant une juste valeur plus faible pour le plan attribué en 2021 par rapport au plan livré en 2021 (plan 2018), ainsi qu'une atteinte très partielle des conditions de performance des plans 2019.

Les dépréciations du goodwill et autres actifs non-courant se sont élevées à 1 490 millions d'euros et incluaient les éléments suivants :

- 1 324 millions d'euros de dépréciation du goodwill, composés par 249 millions d'euros en lien avec la cession envisagée de l'activité Unified Communications & Collaboration business (voir Notes 1 et 8), 192 millions d'euros en lien avec l'activité classique d'infrastructures (voir Note 8), et 883 millions en lien avec d'autres acquisitions historiques, conséquence de la révision du plan à moyen terme (voir Note 8) ; et
- 165 millions d'euros de dépréciation des autres actifs non-courants (immobilisations incorporelles, corporelles et droits d'usage) en lien avec l'activité historique d'infrastructures.

En 2021, les Autres éléments ont représenté une charge de 1 039 millions d'euros contre un produit net de 80 millions d'euros en 2020. Ces coûts découlent majoritairement de la revue approfondie des actifs et contrats de l'activité historique. Cette partie peut se décomposer en 647 millions d'euros de provisions pour contrats onéreux, incluant un large contrat BPO en Europe du Nord et 367 millions d'euros sur certains contrats fournisseurs, ainsi que 219 millions d'euros de dépréciation d'actifs sur l'activité historique d'infrastructures et de provisions pour créances douteuses en Amérique du Nord. Dans une moindre mesure, ce poste inclut également les impacts inhabituels d'accords intervenus avec des clients pour 50 millions d'euros, principalement en Europe Centrale, ainsi que d'autres avantages sociaux à long terme.

Paiements fondés sur des actions

La charge de 34 millions d'euros comptabilisée en Autres produits et charges opérationnels relative aux paiements fondés sur des actions (74 millions d'euros en 2020) est composée de :

- 31 millions liés aux plans d'attributions d'actions de performance mis en place de 2017 à 2021 dont 5 millions d'euros pour les plans d'attribution d'actions de performance mis en place en 2021 ;
- 2 millions d'euros liés au plan d'actionnariat salarié Share 2021.

La charge au titre des paiements fondés sur des actions détaillée par année et par nature de plan se présente comme suit :

Par année

(en millions d'euros)	Exercice 2021	Exercice 2020
Plans 2021	7	-
Plans 2020	26	21
Plans 2019	-9	15
Plans 2018	9	21
Plans 2017	1	14
Plans 2016	-	1
Plans 2015	-	1
TOTAL	34	74

Par catégorie de plan

(en millions d'euros)	Exercice 2021	Exercice 2020
Plans d'actions gratuites	31	71
Plans de stock-options	0	0
Plan d'actionnariat salarié	2	2
TOTAL	34	74

Plans d'actions de performance

En 2021, Atos a mis en place un nouveau plan d'actions de performance détaillé comme suit :

	Atos 24 juillet 2021
Date d'attribution	24 juillet 2021
Nombre d'actions initialement attribuées	862 100
Cours de l'action à la date d'attribution (euros)	41,2
Date d'acquisition	24 juillet 2024
Durée de vie (années)	3
Taux de rendement attendu (%)	2,09
Juste valeur des instruments attribués (euros)	39,67
Charge enregistrée en 2021 (millions d'euros)	5

Les plans d'actions de performance du Groupe Atos répondent aux règles suivantes :

- L'attribution des actions de performance est généralement subordonnée à une condition de présence au Groupe en tant que salarié ou mandataire social ayant un contrat de travail ou un mandat social avec Atos;
- L'attribution des actions de performance est aussi subordonnée à l'atteinte de critères de performance, financiers et non financiers ;
- Les conditions de performance à caractère financier sont les suivantes :
 - Chiffre d'affaires ;
 - Marge opérationnelle ; et
 - Flux de trésorerie disponible.
- La période d'acquisition des actions varie selon les plans mais n'excède jamais trois ans ;
- La période de conservation est de zéro à deux ans ;

Le Conseil d'Administration a décidé, sur recommandation du Comité des Rémunérations, de modifier les objectifs financiers des plans d'actions de performance des années 2019 et 2020 pour tous les bénéficiaires de ces plans à l'exception du Directeur Général et du Directeur Financier du Groupe pour lesquels les objectifs financiers n'ont pas été modifiés.

L'objectif de cette révision était d'aligner les objectifs financiers de ces plans d'actions de performance sur les nouveaux objectifs communiqués au marché le 12 juillet 2021.

Pour les autres membres du Comité de Direction Générale, les attributions des années 2019 et 2020 ont été réduites respectivement de 20% et de 15% (au moyen d'une réduction dans ces proportions du nombre maximum d'actions de performance initialement attribuées). Les objectifs extra-financiers sont maintenus pour l'ensemble des bénéficiaires.

Les précédents plans impactant le compte de résultat 2021 sont détaillés comme suit :

Date d'attribution	Atos	Atos	Atos
	23 octobre 2019	24 juillet 2019	24 juillet 2020
Nombre d'actions initialement attribuées	12 000	907 500	870 630
Cours de l'action à la date d'attribution (euros)	63,6	69,8	75,0
Date d'acquisition	23 octobre 2022	24 juillet 2022	24 juillet 2023
Durée de vie (années)	3	3	3
Taux de rendement attendu (%)	2,07	2,07	2,07
Juste valeur des instruments attribués (euros)	59,77	65,55	68,74
Charge enregistrée en 2021 (millions d'euros)	0	-9	19

Date d'attribution	Atos	Atos
	27 mars 2018	22 juillet 2018
Nombre d'actions initialement attribuées	8 550	891 175
Cours de l'action à la date d'attribution (euros)	90,0	90,0
Date d'acquisition	27 mars 2021	30 juillet 2021
Durée de vie (années)	3	3
Taux de rendement attendu (%)	1,20	1,20
Juste valeur des instruments attribués (euros)	87,08	87,08
Charge enregistrée en 2021 (millions d'euros)	0	8

Plans de stock-options

En 2019, Atos a émis un nouveau plan de Stock-Options détaillé comme suit :

Date d'attribution	24 juillet 2019
Nombre d'options initialement attribuées	209 200
Cours de l'action à la date d'attribution (euros)	77,9
Prix d'exercice (euros)	80,1
Date d'acquisition	24 juillet 2022
Échéance prévisionnelle (années)	3
Taux de rendement attendu (%)	2,07
Juste valeur des instruments attribués (euros)	6,67
Charge enregistrée en 2021 (millions d'euros)	0

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des options de souscription d'actions d'Atos SE en circulation durant l'exercice :

	31 décembre 2021		31 décembre 2020	
	Nombre d'actions	Moyenne pondérée du prix d'exercice (en euros)	Nombre d'actions	Moyenne pondérée du prix d'exercice (en euros)
<i>(en millions d'euros)</i>				
En circulation au début d'année	162 900	77,9	168 900	77,9
Attribuées durant l'année	-	-	-	-
Annulées durant l'année	-25 900	77,9	-6 000	77,9
Exercées durant l'année	-	-	-	-
Expirées durant l'année	-	-	-	-
En circulation en fin de période	137 000	77,9	162 900	77,9
Exercé à la fin de l'année, en dessous du cours de l'action à la fin de l'année*	-	-	-	-

(*) Cours de bourse : 37,39 euros au 31 décembre 2021 et 74,78 euros au 31 décembre 2020.

Plans d'achat d'actions pour les employés

Share 2021

En juin 2020 et août 2021, le Groupe a mis en place des plans d'actionnariat salarié appelés respectivement Share 2020 et Share 2021.

Ces plans ont été ouverts aux salariés dans le Groupe. Ces nouveaux plans ont permis aux salariés éligibles d'acheter des actions avec une décote, avec une période d'incessibilité de cinq ans ainsi que l'attribution d'actions gratuites pour les deux premières actions souscrites.

Par conséquent, le Groupe a émis 778 252 actions en 2020 et 737 166 actions en 2021 à un prix de référence de l'action de 64,6 euros (avant application de la décote de 25%) et 42,31 euros (avant application de la décote de 25%) respectivement.

Le coût relatif aux plans Share 2020 et Share 2021 prend en compte la période d'incessibilité de cinq ans, calculé avec les paramètres suivants :

	SHARE 2020	SHARE 2021
Nombre d'actions émises	778 252	737 166
Cours de l'action à la date d'attribution (en euro)	67,8	46,1
Taux de décote	25%	25%
Période d'incessibilité (en années)	5	5
Taux sans risque	-0,490%	-0,510%
Charge enregistrée en 2021 (en million d'euro)	-	2

Note 6 Actifs et passifs financiers et résultat financier

6.1. Résultat financier

Le résultat financier du Groupe a représenté une charge de 151 millions d'euros sur l'exercice (contre 51 millions d'euros en 2020). Il était composé d'un coût de l'endettement financier net de 25 millions d'euros et d'autres charges financières pour 126 millions d'euros.

Coût de l'endettement financier net

(en millions d'euros)	Exercice 2021	Exercice 2020
Charges d'intérêt sur opérations de financement	-25	-31
Gains (pertes) liés à la couverture de l'exposition au risque de taux d'intérêt	-	-2
Coût de l'endettement financier net	-25	-33

Le coût de l'endettement financier net s'est élevé à 25 millions d'euros sur l'exercice (contre 33 millions d'euros en 2020), et a résulté des éléments suivants :

- En excluant l'OEB, l'endettement brut moyen sur la période pour un montant de 3 944 millions d'euros (contre 3 585 millions d'euros en 2020) au taux moyen de 0,94% (contre 1,17% en 2020). Le coût de l'endettement brut moyen s'explique principalement par :
 - La portion utilisée du crédit syndiqué combinée au programme « Negotiable European Commercial Papers » (NEU CP) et au programme « Negotiable European Medium Term Note » (NEU MTN) pour une moyenne de 1 418 millions d'euros (comparé à 1 318 millions d'euros en 2020) portant intérêts à hauteur de +0,04%, bénéficiant du taux attractif du programme NEU CP ;
 - L'emprunt obligataire d'un montant de 300 millions d'euros émis en octobre 2016 portant intérêt au taux fixe de 1,444% ;
 - L'emprunt obligataire d'un montant de 700 millions d'euros émis en novembre 2018 portant intérêt au taux fixe de 0,750% ;
 - L'emprunt obligataire d'un montant de 750 millions d'euros émis en novembre 2018 portant intérêt au taux fixe de 1,750% ;
 - L'emprunt obligataire d'un montant de 350 millions d'euros émis en novembre 2018 portant intérêt au taux fixe de 2,500% ;
 - L'emprunt obligataire d'un montant de 800 millions d'euros indexé sur la performance environnementale du Groupe, émis en novembre 2021 et portant intérêt au taux fixe de 1,000% ;
 - D'autres sources de financement, pour un montant moyen de 429 millions d'euros portant intérêt au taux effectif de 0,83% ;
- Une trésorerie moyenne brute de 2 090 millions d'euros en 2020 comparée à 2 021 millions d'euros en 2021 et portant une rémunération moyenne de 0,61%, stable par rapport à 2020.

Autres produits et charges financiers

(en millions d'euros)	Exercice 2021	Exercice 2020
Gains (pertes) de change et couvertures liées	-1	-6
Gains (pertes) liés à la réévaluation des contrats de change à leur valeur de marché	2	0
Produits (charges) sur instruments financiers liés à Worldline	-81	56
Intérêts sur dettes de location	-15	-27
Autres produits (charges)	-31	-41
Autres produits (charges) financiers	-126	-18
Dont :		
- autres charges financières	-290	-157
- autres produits financiers	164	139

Les autres charges financières nettes se sont élevées à 126 millions d’euros, contre 18 millions d’euros en 2020 et étaient principalement composés de :

- La charge nette de 81 millions d’euros liée au dérivé de l’OEB et aux actions Worldline sous-jacentes, évalués à leur juste valeur ;
- La charge financière liée aux dettes de location pour 15 millions d’euros contre 27 millions d’euros en 2020. Cette baisse est liée aux modifications de quelques contrats de location majeurs combinées à une baisse des taux d’actualisation ;
- Le coût financier des pensions pour 10 millions d’euros contre 16 millions en 2020. Ce coût représente la différence entre la charge d’intérêt sur les obligations liées aux pensions et les produits d’intérêts sur les actifs de pension (voir Note 11) ;
- Le gain de change net (incluant les couvertures de change) pour 1 million d’euros contre une perte nette de 6 millions en 2020.

6.2. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de dépôts bancaires et des instruments financiers tels que des SICAV monétaires. Ces instruments financiers sont convertibles à tout moment en un montant connu liquidités et ne sont exposés à aucun risque significatif de perte de valeur. Ils sont détenus afin de faire face aux engagements de trésorerie à court terme et ont une maturité courte, en général trois mois ou moins à compter de leur date d’acquisition. Certains instruments tels que les dépôts à terme, qui ont dès l’origine une maturité plus longue mais prévoient des retraits anticipés et une garantie de capital, peuvent également être classés en équivalents de trésorerie dans certaines circonstances. Les SICAV monétaires sont évaluées à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans le résultat en « Autres produits et charges financiers ».

Pour les entités ayant souscrit à l’accord de convention de trésorerie du Groupe, les positions de disponibilités et découverts relatives à cet accord sont mutualisées et seule la position nette est présentée dans l’état consolidé de la situation financière du Groupe.

Les supports de trésorerie et équivalents de trésorerie sont détenus auprès d’institutions financières dont la majorité est notée de A- à AA-. Le niveau de dépréciation sur la trésorerie et équivalents de trésorerie est calculé sur la base des probabilités de défaut fournies par S&P.

(en millions d’euros)

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Disponibilités et dépôts bancaires à vue	3 313	3 235
SICAV monétaires	59	47
TOTAL	3 372	3 282

En fonction des conditions de marché et des prévisions de flux de trésorerie à court terme, Atos peut à tout moment investir dans des SICAV monétaires ou dans des comptes bancaires rémunérés ayant une maturité inférieure à trois mois.

6.3. Actifs financiers non courants

Participations dans des sociétés non consolidées

Le Groupe détient des participations dans des sociétés sans exercer ni influence notable ni contrôle. Les participations dans des sociétés non consolidées sont comptabilisées à leur juste valeur. Pour les sociétés cotées, la juste valeur correspond à leur cours de bourse à la date de clôture.

(en millions d'euros)

		31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actifs de régime de retraite	Note 11	261	112
Juste valeur des participations non consolidées, nette des dépréciations		347	556
Autres*		232	103
TOTAL		840	772

*Le poste "Autres" inclut les prêts, les dépôts, les garanties et les frais d'acquisition et de souscription liés aux acquisitions passées et amortis sur la durée des instruments de dette.

Les variations de juste valeur des participations dans des sociétés non consolidées comprenait une charge de 210 millions d'euros liée à la juste valeur de la participation résiduelle dans Worldline (voir Note 1).

La variation des « autres éléments » comprenait un montant de 131 millions d'euros lié au plan de restructuration en Allemagne annoncé en juillet 2021. Ce plan a été financé en totalité par le Groupe au 31 décembre 2021, conduisant à la reconnaissance d'un actif financier courant pour la part qui sera payée en 2022 (46 millions d'euros) et d'un actif financier non courant pour la part résiduelle.

6.4. Passifs financiers

Emprunts

Les emprunts sont comptabilisés initialement à leur juste valeur nette des frais d'émission. Les emprunts sont ultérieurement valorisés à leur coût amorti. Le calcul du taux d'intérêt effectif prend en compte les paiements d'intérêts et l'amortissement des frais d'émission.

Les frais d'émission d'emprunts sont amortis en charges financières sur la durée de vie de l'emprunt selon la méthode du coût amorti. La valeur résiduelle des frais d'émission d'emprunts remboursés par anticipation est comptabilisée en charge de l'exercice au cours duquel le remboursement intervient.

Les découverts bancaires sont enregistrés dans la partie courante des emprunts.

Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont reconnus en actifs ou passifs financiers à leur juste valeur. Les variations de juste valeur de ces instruments dérivés sont reconnues en résultat financier, en produit ou en charge, sauf lorsqu'ils sont éligibles à la comptabilité de couverture.

La valeur de marché des instruments dérivés a été fournie par les établissements financiers contreparties aux transactions ou calculée avec des méthodes standards de valorisation intégrant les conditions de marché à la date de clôture.

Le Groupe a distingué trois catégories d'instruments financiers à partir des deux modes de valorisation utilisés (prix cotés et techniques de valorisation). Conformément aux IFRS, cette classification est utilisée comme base de présentation des caractéristiques des instruments financiers comptabilisés au bilan à la juste valeur par résultat à la date de clôture :

- Catégorie de niveau 1 : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif ;
- Catégorie de niveau 2 : instruments financiers dont la juste valeur est évaluée avec des techniques de valorisation reposant sur des paramètres de marché observables ;
- Catégorie de niveau 3 : instruments financiers dont la juste valeur évaluée avec des techniques de valorisation reposant sur des paramètres non observables (paramètres dont la valeur résulte d'hypothèses ne reposant pas sur des prix de transactions observables sur les marchés sur le même instrument ou sur des données de marché observables disponibles à la date de clôture) ou sur des paramètres qui ne sont que partiellement observables.

Emission d'une Obligation "sustainability-linked" pour 800 millions d'euros

Le 4 novembre 2021, Atos a annoncé avoir placé avec succès sa première obligation liée au développement durable (*Sustainability-Linked Bond SLB*) pour un montant de 800 millions d'euros avec une maturité de 8 ans et un coupon de 1,0%.

Le coupon des trois dernières années restera inchangé si Atos atteint l'objectif de performance en développement durable (*Sustainability Performance Target SPT*) suivant : réduction en 2025 de ses émissions de gaz à effet de serre *GreenHouse CO2* (Scopes 1, 2 et 3) de 50% par rapport à 2019. Si ces

objectifs ne sont pas atteints, le coupon des trois dernières années sera majoré de 0,175%. Les produits de l'émission obligataire seront utilisés pour les besoins généraux du Groupe.

Emission d'une Obligation Echangeable en Action Worldline pour 500 millions d'euros

Atos a émis en novembre 2019 une Obligation Echangeable en Actions Worldline à maturité 2024 pour une valeur nominale de 500 millions d'euros. Les obligations sont échangeables en actions Worldline, à un prix d'échange fixé avec une prime de 35% au-dessus du prix du Placement d'Actions. Les obligations ne portent pas intérêt et ont une maturité de 5 ans (sauf en cas de remboursement anticipé). Les obligations sont émises à un prix de 108,875% du montant principal et remboursées à leur montant principal à la date de maturité, correspondant à un rendement actuariel brut annuel de -1,7%.

Conformément à IFRS 9, un instrument dérivé passif a été comptabilisé initialement, correspondant à la valeur de l'option d'achat sur les actions Worldline (catégorie de niveau 2) à la date d'émission des obligations. La variation de juste valeur de l'instrument dérivé passif entre le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2021 de 128 millions d'euros a été comptabilisée en résultat financier. La valeur du dérivé dans l'état consolidé de la situation financière s'élevait à 40 millions d'euros au 31 décembre 2021.

La valeur de l'option d'achat reconnue à la suite de l'émission de cette obligation est indexée au prix de l'action Worldline et à d'autres critères. A la date d'émission, le prix d'échange de référence de l'action Worldline était de 71,55 euros. Au 31 décembre 2021, le cours de l'action Worldline s'établissait à 49,01 euros.

(en millions d'euros)	31 décembre 2021			31 décembre 2020		
	Courant	Non courant	Total	Courant	Non courant	Total
Emission obligataire	700	2 200	2 900	-	2 100	2 100
Obligation échangeable en action	-	500	500	-	500	500
Prêts bancaires et billets de trésorerie	979	50	1 029	915	50	965
Autres passifs financiers	170	-	170	168	19	187
Total passifs financiers	1 849	2 750	4 599	1 083	2 669	3 752

Emprunts en devise

La valeur comptable des emprunts du Groupe était libellée dans les devises suivantes :

(en millions d'euros)	EUR	Autres devises	Total
31 décembre 2021	4 429	170	4 599
31 décembre 2020	3 565	187	3 752

Juste valeur et taux d'intérêt effectif des passifs financiers

La juste valeur des prêts bancaires et billets de trésorerie, qui sont pour l'essentiel composés de prêts à taux d'intérêt variables, est considérée comme égale de la valeur comptable. Pour les autres éléments constituant les emprunts la valeur comptable est considérée comme étant la meilleure estimation de leur juste valeur, la différence entre la juste valeur et la valeur comptable n'étant pas significative.

Echéancier des emprunts non courants

<i>(en millions d'euros)</i>	2023	2024	2025	2026	>2026	Total
Emission obligataire	300	-	750	-	1 150	2 200
Obligation échangeable en action	-	500	-	-	-	500
Prêts bancaires et billets de trésorerie	-	-	-	50	-	50
Autres passifs financiers	0	0	0	0	0	0
31 décembre 2021	300	500	750	50	1 150	2 750

<i>(en millions d'euros)</i>	2022	2023	2024	2025	>2025	Total
Emission obligataire	700	300	-	750	350	2 100
Obligation échangeable en action	-	-	500	0	-	500
Prêts bancaires et billets de trésorerie	-	-	-	-	50	50
Autres passifs financiers	12	7	0	0	0	19
31 décembre 2020	712	307	500	750	400	2 669

Hypothèses retenues pour la construction de l'échéancier des emprunts

Les passifs financiers ont été évalués sur la base :

- du taux de change au 31 décembre 2021 ; et
- des taux d'intérêt présentés ci-après.

Les taux d'intérêt effectifs au 31 décembre 2021 ont été les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur d'apport	Juste valeur	Taux d'intérêt effectif
Emission obligataire	2 900	2 900	1,62%
Obligation échangeable en action	500	500	0,95%
Prêts bancaires et billets de trésorerie	1 029	1 029	-0,04%
Autres passifs financiers	170	170	-
Total passifs financiers	4 599	4 599	-
Instruments dérivés	40	40	-

6.5. Variation de l'endettement net

(en millions d'euros)	Emission obligataire	Obligation échangeable en action	Prêt bancaires et billets de trésorerie	Autres passifs financiers hors découverts bancaires	Passifs financiers	Trésorerie et équiv. de trésorerie	Découverts bancaires	Trésorerie nette et équiv. de trésorerie	Actifs (passifs) financiers à court terme*	Variation de l'endettement net (trésorerie)	Dettes de location
Au 1^{er} janvier 2021	2 100	500	965	47	3 612	3 282	-140	3 142	2	467	1 335
Païement des loyers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-391
Souscription de nouveaux emprunts	800	-	899	12	1 710	1 710	-	1 710	-	-	-
Remboursement d'emprunts courants et non courants	-	-	-835	-21	-856	-856	-	-856	-	-	-
Coût de l'endettement financier net payé	-	-	-	-	-	-25	-	-25	-	25	-
Autres mouvements liés aux opérations de financement	-	-	-	-1	-1	-1	-	-1	-	-	-
Autres variations de la trésorerie nette et équivalents de trésorerie	-	-	-	-	-	-877	72	-805	-	805	-
Impacts sur les flux de trésorerie	800	-	64	-10	853	-49	72	24	-	830	-391
Variation des dettes de location**	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	257
Intérêts sur dettes de location	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15
Impact des variations de cours de monnaies étrangères	-	-	-	2	2	138	-65	73	-	-71	37
Autres variations	-	-	-	2	2	138	-65	73	-	-71	310
Au 30 juin 2021	2 900	500	1 029	37	4 466	3 372	-133	3 239	2	1 226	1 254
Part non-courante	2 200	500	50	-	2 750	-	-	-	-	2 750	894
Part courante	700	-	979	37	1 716	3 372	-133	3 239	2	-1 524	360

*Actifs financiers à court terme et des passifs porteurs d'intérêts à échéance de moins d'un an

** Incluant le reclassement en passifs liés à des actifs destinés à la vente

(en millions d'euros)

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 372	3 282
Découverts	-133	-140
TOTAL	3 239	3 142

6.6. Ventilation des actifs et passifs par natures financières

La valeur comptable des actifs financiers est égale à leur juste valeur.

Au 31 décembre 2021, la ventilation des actifs était la suivante :

(en millions d'euros)	Prêts et créances au coût amorti	Juste valeur par le biais d'autres éléments du résultat global	Juste valeur par le biais du compte de résultat	Instruments dérivés actifs
Instruments financiers non courants	1	-	-	-
Créances clients et comptes rattachés	2 583	-	-	-
Autres actifs courants	1 430	-	-	-
Instruments financiers courants	-	-	-	14
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0	-	3 372	-
Total	4 014	-	3 372	14

Au 31 décembre 2020, la ventilation des actifs était la suivante :

(en millions d'euros)	Prêts et créances au coût amorti	Juste valeur par le biais d'autres éléments du résultat global	Juste valeur par le biais du compte de résultat	Instruments dérivés actifs
Instruments financiers non courants	-	-	-	-
Créances clients et comptes rattachés	2 847	-	-	-
Autres actifs courants	1 631	-	-	-
Instruments financiers courants	-	-	4	9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	3 282	-
Total	4 478	-	3 286	9

Au 31 décembre 2021, la ventilation des passifs était la suivante :

(en millions d'euros)	Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Passifs financiers - Évaluation au coût amorti	Instruments dérivés passifs	Autres
Passifs financiers	-	2 750	-	-
Instruments dérivés passifs	-	-	40	-
Instruments financiers non courants	-	-	0	-
Fournisseurs et comptes rattachés	-	2 003	-	-
Part à moins d'un an des passifs financiers	-	1 849	-	-
Instruments financiers courants	-	-	4	-
Total	-	6 601	44	-

Au 31 décembre 2020, la ventilation des passifs était la suivante :

(en millions d'euros)	Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Passifs financiers - Évaluation au coût amorti	Instruments dérivés passifs	Autres
Passifs financiers	-	2 669	-	-
Instruments dérivés passifs	-	-	168	-
Instruments financiers non courants	-	-	0	-
Fournisseurs et comptes rattachés	-	2 230	-	-
Part à moins d'un an des passifs financiers	-	1 083	-	-
Instruments financiers courants	-	-	13	-
Total	-	5 982	181	-

Note 7 Charge d'impôt

La charge d'impôt inclut les impôts courants et les impôts différés. Un impôt différé est calculé lorsque des différences temporaires apparaissent entre la base fiscale et la base comptable consolidée des actifs et passifs. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués en utilisant le taux d'imposition officiel à la date de clôture qui sera en vigueur lorsque les différences temporaires se retourneront. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

En cas de changement de taux d'impôts, actifs et passifs d'impôts différés sont ajustés en contrepartie du compte de résultat sauf si ces changements concernent des éléments comptabilisés en « Autres éléments du résultat global » ou directement en capitaux propres.

Les actifs d'impôts différés correspondant aux différences temporaires et aux déficits fiscaux reportables sont reconnus lorsqu'ils sont considérés comme recouvrables sur leur période de validité c'est-à-dire lorsqu'il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible pour utiliser les actifs d'impôts différés. L'estimation des bénéfices imposables et l'utilisation des déficits fiscaux reportables a été préparée à partir des prévisions de profits et pertes tels qu'ils ressortent du plan à moyen terme du Groupe (d'autres durées peuvent être appliquées selon les spécificités locales).

Les passifs d'impôts différés sont reconnus sur toutes les différences temporaires taxables des filiales, des sociétés mises en équivalence et des partenariats, à moins qu'Atos ne soit en mesure de contrôler le retournement de ces différences temporaires et qu'il est probable qu'un tel retournement ne se réalisera pas dans un futur prévisible.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés au niveau d'une même entité fiscale lorsqu'elle a le droit de compenser les montants ainsi comptabilisés.

7.1. Impôts courants et différés

(en millions d'euros)	Exercice 2021	Exercice 2020
Impôts courants	-78	-120
Impôts différés	39	68
Total	-39	-51

7.2. Taux effectif d'impôt

La différence entre le taux d'impôt courant en France et le taux effectif d'impôt (TEI) s'est expliquée de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Exercice 2021	Exercice 2020
Résultat net avant impôt	-2 919	599
Taux courant d'imposition français	28,4%	32,0%
Impôt théorique au taux courant français	829	-192
Effet des différences permanentes	-366	91
Ecart de taux sur sociétés étrangères	-47	28
Effet des actifs d'impôt reconnus	-446	7
Effets des paiements fondés sur des actions	-8	-22
Effet des changements de taux sur les impôts différés	-15	1
Impôts sans base	25	0
Retenues à la source	-1	0
Crédits d'impôt français	10	12
Autres	-20	23
Charge d'impôt du Groupe	-39	-51
Taux effectif d'impôt	-1,3%	8,6%

La charge d'impôt en 2021 était de 39 millions d'euros, rapportée à une perte avant impôt de 2 919

millions d'euros. Le taux effectif d'impôt (TEI) était de -1,3% contre 8,6% en 2020. La charge d'impôt a inclus la décomptabilisation d'actifs d'impôts différés pour un montant net de 446 millions d'euros.

7.3. Taux effectif d'impôt retraité

Après retraitement des éléments inhabituels, le résultat net avant impôt retraité s'est élevé à 313 millions d'euros, la charge d'impôt retraitée à 525 millions d'euros et le taux effectif d'impôt retraité à 168,0%.

(en millions d'euros)	Exercice 2021	Exercice 2020
Résultat net avant impôt	-2 919	599
Autres produits et charges opérationnels	-3 151	-352
Variation de juste valeur liée au dérivé de l'OEB et aux actions Worldine sous-jacentes	-81	56
Résultat avant impôt hors éléments inhabituels	313	895
Effet d'impôt sur les éléments inhabituels	486	120
Charge d'impôt du Groupe	-39	-51
Charge totale d'impôt hors éléments inhabituels	-525	-172
Taux effectif d'impôt retraité	168,0%	19,2%

7.4. Impôts différés actifs et passifs

(en millions d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Impôts différés actifs	189	351
Impôts différés passifs	67	164
Impôts différés nets	122	187

7.5. Décomposition des actifs et passifs d'impôts différés par nature

(en millions d'euros)	Déficits fiscaux reportables	Immobilisa- tions incorporelles relatives à l'allocation du prix d'acquisition	Immobilisatio ns corporelles	Retraites	Autres	Total
31 décembre 2019	294	-269	13	225	-175	87
Résultat de l'exercice	-46	49	-8	-9	82	68
Variation du périmètre	1	0	0	0	-4	-3
Capitaux propres	0	-	-0	27	1	29
Reclassements	-2	-1	2	-2	2	0
Différences de change	-6	19	-2	-3	-4	6
31 décembre 2020	242	-202	6	239	-98	187
Résultat de l'exercice	-90	48	16	-11	76	39
Variation du périmètre	3	-7	-1	4	-3	-3
Capitaux propres	0	-	0	-106	-4	-110
Reclassements	7	-0	-2	8	-4	8
Actifs destinés à la vente	-8	10	4	-18	11	-2
Différences de change	5	-10	4	-0	4	2
31 décembre 2021	158	-161	28	115	-18	122

7.6. Echancier des déficits fiscaux reportables (bases)

(en millions d'euros)	31 décembre 2021			31 décembre 2020		
	Reconnus	Non reconnus	Total	Reconnus	Non reconnus	Total
2021	-	-	-	7	54	61
2022	2	36	38	1	100	102
2023	2	1	3	2	14	16
2024	0	4	4	12	71	83
2025	4	2	7	-	-	-
Déficits fiscaux reportables à plus de 5 ans	51	32	83	21	43	63
Déficits fiscaux reportables ayant une échéance	59	76	135	44	282	326
Déficits fiscaux reportables indéfiniment	623	4 350	4 973	813	2 433	3 246
Total des déficits fiscaux reportables	682	4 425	5 108	857	2 715	3 572

En 2021, les pays disposant des déficits fiscaux reportables les plus importants ont été l'Allemagne (1 899 millions d'euros contre 1 050 millions d'euros en 2020), la France (1 740 millions d'euros contre 1 516 millions d'euros en 2020), le Royaume-Uni (491 millions d'euros contre 237 millions d'euros en 2020), les Etats-Unis (288 millions d'euros contre 88 millions d'euros en 2020), les Pays-Bas (279 millions d'euros contre 271 millions d'euros en 2020), le Brésil (82 millions d'euros contre 84 millions d'euros en 2020), l'Espagne (74 millions d'euros contre 54 millions d'euros en 2020) et l'Autriche (58 millions d'euros contre 104 millions d'euros en 2020).

Un montant de 171 millions d'euros de déficits fiscaux reportables correspond à l'activité « Unified Communications & Collaboration » classée en groupe d'actifs destiné à la vente (voir Note 1).

7.7. Actifs d'impôts différés non reconnus par le Groupe

(en millions d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Déficits fiscaux reportables	930	686
Différences temporaires	424	189
Total	1 354	875

Note 8 Goodwill et actifs immobilisés

8.1. Goodwill

Le goodwill représente l'excédent de la somme de la contrepartie transférée, des participations ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise et de la juste valeur des participations antérieurement détenues par l'acquéreur dans l'entité acquise (le cas échéant) sur le montant net des actifs identifiables acquis et passifs repris à date d'acquisition. Si, après cette évaluation, le résultat est négatif, l'excédent est immédiatement reconnu en compte de résultat en tant que gain sur une acquisition à des conditions avantageuses. Le montant du goodwill est définitivement établi dans une période de douze mois après la date d'acquisition.

Une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) se définit comme le plus petit groupe identifiable d'actifs générant des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs. Les UGTs correspondent aux zones géographiques, généralement les pays, dans lesquelles le Groupe exerce ses activités.

Le goodwill est alloué à une UGT ou à un groupe d'UGTs pour les besoins des tests de dépréciation. Le goodwill est affecté aux UGTs susceptibles de bénéficier des synergies des regroupements d'entreprises correspondants et représentant le niveau le plus bas auquel la Direction suit le goodwill. Les tests de dépréciation du goodwill sont réalisés au niveau des Régions (Regional Business Units ou « RBU ») car les RBU représentent le niveau le plus bas auquel le goodwill est suivi pour des besoins de gestion interne. Les changements dans le suivi de gestion interne sont appliqués rétrospectivement et les données comparatives sont retraitées.

Le goodwill n'est pas amorti et fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an ou plus fréquemment si des événements ou circonstances indiquent que la valeur comptable ne serait plus recouvrée. De tels événements ou circonstances incluent mais ne se limitent pas à :

- un écart significatif de la performance économique de l'actif en comparaison avec le budget ;
- une dégradation significative de l'environnement économique de l'actif ;
- la perte d'un client majeur ;
- l'augmentation significative des taux d'intérêt.

Un test de dépréciation est réalisé en comparant la valeur comptable de l'UGT ou du groupe d'UGTs à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'une UGT représente la valeur la plus élevée entre sa juste valeur, diminuée des coûts de la vente, et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés à la date de clôture sur la base du plan à moyen terme du Groupe.

Quand la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur est reconnue en « autres produits et charges opérationnels ». La perte de valeur est en premier lieu reconnue en réduction de la valeur comptable du goodwill alloué à l'UGT et le reliquat, le cas échéant, est alloué aux autres actifs de l'UGT au prorata de leur valeurs comptables.

Une dépréciation de goodwill ne peut être reprise ultérieurement.

Lorsqu'une UGT ou groupe d'UGTs est cédé, la part de goodwill correspondant au périmètre cédé est prise en considération dans la valeur comptable de l'actif net cédé et utilisée pour déterminer le résultat de cession. La part de goodwill est déterminée sur la base des valeurs relatives du périmètre cédé et de l'UGT ou groupe d'UGTs.

A la suite de l'annonce faite par le Groupe le 27 juillet 2021 relative à la revue stratégique de son portefeuille d'activités, le Groupe a examiné les conséquences des cessions envisagées sur ses états financiers et exercé les jugements suivants :

- Le Groupe a déterminé que l'activité « Unified Communications & Collaboration » remplissait les critères de la norme IFRS 5 pour être classé en groupe d'actifs destiné à la vente fin septembre 2021 (voir Note 1), compte tenu de l'avancée des négociations avec un acheteur qui rend la réalisation de la cession dans un délai de 12 mois hautement probable ;
- Le Groupe a considéré que l'activité classique de gestion d'infrastructures représentait un groupe

d'actifs destiné à la vente selon IFRS 5 ; néanmoins le Groupe a estimé que ce groupe d'actifs ne remplissait pas les critères de la norme IFRS 5 pour une classification en actifs destinés à la vente, principalement parce qu'il n'était pas hautement probable au 31 décembre 2021 que la cession puisse être réalisée dans un délai d'un an. Conformément à IFRS 5, un tel jugement a conduit à allouer du goodwill au groupe d'actifs.

Le Groupe a alloué une part du goodwill de chaque Région à l'activité historique de gestion d'infrastructures sur la base de leurs justes valeurs relatives.

Pour les UGTs relatives à l'activité historique d'infrastructures, les décisions stratégiques annoncées par le Groupe ont été considérées comme une indication que les UGTs constituant le groupe d'actifs destiné à la vente pouvaient devoir être dépréciées, conduisant à des tests de dépréciation spécifiques. Les résultats de ces tests sont décrits ci-dessous pour le goodwill et dans les notes Note 8.2 – Immobilisations incorporelles, Note 8.3 – Immobilisations corporelles, Note 9 – Contrats de location.

En outre, suite aux annonces successives faites au marché en 2021 et début 2022, et compte tenu des prévisions de 2022, le Groupe a révisé son plan à moyen terme utilisé pour réaliser les tests annuels de dépréciation du goodwill. Cette révision s'est traduite par une perte de valeur significative comme décrite ci-après.

(en millions d'euros)	31 décembre 2020	Augmentation	Reclassement en actifs destinés à être cédés	Variations de change et autres	31 décembre 2021
Valeur brute	6 705	256	-473	273	6 761
Pertes de valeur	-565	-1 325	249	-16	-1 656
Valeur nette	6 140	-1 069	-224	257	5 105

Sur 2021 le goodwill a diminué de 6 140 millions d'euros à 5 105 millions d'euros principalement expliquée par :

- 192 millions d'euros de dépréciation en lien avec les activités d'infrastructure classique, affectant principalement l'Europe Centrale (158 millions d'euros) et, dans une moindre mesure, l'Amérique du Nord (26 millions d'euros) et l'Europe du Sud (8 millions d'euros) ;
- 883 millions d'euros de dépréciation en lien avec d'autres acquisitions historiques, conséquence de la révision du plan à moyen terme, en Amérique du Nord (645 millions d'euros) et en Europe Centrale (238 millions d'euros) ;
- 224 millions d'euros en lien avec le classement de l'activité « Unified Communications & Collaboration » en actifs destinés à la vente, affectant principalement le goodwill d'Europe Centrale, et incluant une dépréciation de 249 millions d'euros, déterminée sur la base de sa juste valeur diminuée des coûts de la vente ; et
- les acquisitions de l'année et des ajustements mineurs des bilans d'ouverture des acquisitions de l'année 2020, tel que décrits dans la Note 1.

(en millions d'euros)	31 décembre 2019	Augmentation	Reclassement en actifs destinés à être cédés	Variations de change et autres	31 décembre 2020
Valeur brute	6 617	410	-	-322	6 705
Pertes de valeur	-580	-	-	15	-565
Valeur nette	6 037	410	-	-307	6 140

L'augmentation du goodwill en 2020 est liée aux acquisitions de l'année, comme détaillé dans la Note 1.

Une synthèse de la valeur nette comptable du goodwill, répartie par Région, est présentée ci-dessous.

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Amérique du Nord	2 690	3 034
Europe du Nord	1 082	942
Europe Centrale	174	993
Europe du Sud	780	791
Marchés de Croissance	378	380
Total	5 105	6 140

La détermination de la valeur d'utilité est basée en particulier sur les hypothèses suivantes :

- les flux de trésorerie au-delà de la période budgétée du plan à moyen terme sont calculés avec un taux de croissance perpétuelle estimé de 2,0% (en ligne avec 2020). Bien que parfois supérieur aux taux de croissance moyenne à long terme des pays dans lequel le Groupe a ses activités, ce taux reflète les perspectives propres au secteur informatique ; et
- les taux d'actualisation sont appliqués par Région sur la base du coût moyen pondéré du capital du Groupe puis ajustés pour prendre en compte les taux d'impôt spécifiques et risques spécifiques à chaque zone géographique.

Les taux d'actualisation utilisés par Région sont présentés ci-après :

	Taux d'actualisation 2021	Taux d'actualisation 2020
Amérique du Nord	9,5%	7,5%
Europe du Nord	8,3%	8,3%
Europe Centrale	8,1%	7,8%
Europe du Sud	8,2%	8,4%
Marchés de Croissance	11,2%	10,3%

Le test est sensible aux taux d'actualisation, aux taux de croissance à long terme et aux taux de marge opérationnelle.

Une analyse de sensibilité a été conduite pour déterminer la valeur des paramètres pour laquelle la valeur recouvrable devient égale à la valeur comptable.

Les résultats sont présentés ci-dessous :

	Augmentation (baisse) du taux d'actualisation (en points de base)	Augmentation (baisse) du taux de croissance perpétuelle (en points de base)	Augmentation (baisse) du taux de marge opérationnelle (en points de base)
Amérique du Nord	-128	144	242
Europe du Nord	265	-279	-157
Europe Centrale	-299	247	86
Europe du Sud	661	-823	-334
Marchés de croissance	865	-1,059	-317

Concernant l'activité historique de gestion d'infrastructures, la valeur recouvrable a été déterminée sur la base de la juste valeur diminuée des coûts de la vente, classée en Niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs, en accord avec IFRS 13.

Pour ces tests de dépréciation spécifiques, les taux d'actualisation suivants ont été utilisés :

	Taux d'actualisation
Amérique du Nord	14,0%
Europe du Nord	13,9%
Europe Centrale	13,8%
Europe du Sud	13,7%
Marchés de Croissance	14,9%

8.2. Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles autres que le goodwill

Une immobilisation incorporelle est reconnue lorsqu'il est probable que des bénéfices économiques futurs bénéficieront à l'entreprise et lorsque les coûts de cette immobilisation peuvent être estimés de manière fiable sur la base d'hypothèses raisonnables et documentées.

Les immobilisations incorporelles sont reconnues à leur coût d'acquisition ou de production.

Les immobilisations incorporelles autres que le goodwill sont principalement constituées de logiciels et de licences d'utilisation acquis directement par le Groupe, de logiciels, de relation clients et de technologies acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises, ainsi que des solutions informatiques développées en interne.

Afin de déterminer si une immobilisation incorporelle générée en interne satisfait aux critères de reconnaissance d'un actif, le Groupe distingue la phase de recherche et la phase de développement.

Conformément à IAS 38, aucune immobilisation incorporelle résultant de travaux de recherche (ou de la phase de recherche d'un projet interne) ne doit être reconnue. Les dépenses correspondantes sont par conséquent reconnues en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses résultant de travaux de développement (ou de la phase de développement d'un projet interne) peuvent être capitalisées comme immobilisation incorporelle si le Groupe peut démontrer tous les critères suivants :

- la capacité technique à achever l'immobilisation incorporelle en vue de l'utiliser ou la vendre ;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- la capacité à utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières ou autres adéquates pour achever l'immobilisation incorporelle et l'utiliser ou la vendre ;
- et la capacité à mesurer de manière fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement

Un actif incorporel lié aux relations clients et carnets de commandes acquis lors d'un regroupement d'entreprises est reconnu comme une « relation clients ». La valeur de cet actif est basée sur des certaines hypothèses de renouvellement des contrats sous-jacents et de flux de trésorerie actualisés générés par ceux-ci. Cet actif est amorti sur une durée correspondant à l'estimation de sa durée de vie moyenne.

La valeur d'une technologie acquise découle de la méthode des redevances. Cette méthode repose sur (i) des hypothèses de courbes d'obsolescence de la technologie et (ii) du taux de redevance théorique applicable à des technologies similaires, pour déterminer les flux de trésorerie futurs actualisés attendus de cette technologie sur sa durée de vie résiduelle attendue. Cette technologie est amortie sur une durée correspondant à l'estimation de sa durée de vie moyenne. Une approche basée sur les coûts peut également être utilisée comme une approche alternative pour obtenir une valeur indicative et conforter la première méthode. Cette méthode repose sur l'estimation des coûts qui devraient être engagés pour reproduire un actif nouveau similaire avec une utilité la plus proche possible de l'actif qui fait l'objet de l'évaluation. Si la technologie est considérée comme le principal vecteur de développement de l'activité, une méthode des surprofits (« excess earning ») peut aussi être utilisée.

Les amortissements sur les immobilisations incorporelles sont reconnus en marge opérationnelle linéairement sur leur durée d'utilité attendue et la charge d'amortissement. Les amortissements sur les relations clients, brevets, technologies et marques acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont reconnus en Autres charges opérationnelles linéairement sur leur durée d'utilité attendue qui en général n'excède pas 19 ans.

Dépréciation des immobilisations incorporelles autres que le goodwill

Des tests de dépréciation sont réalisés sur les immobilisations incorporelles avec une durée d'utilité finie dès lors qu'il existe un indicateur de perte de valeur. Les dépréciations sur les immobilisations incorporelles peuvent être reprises ultérieurement en cas de changements dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'immobilisation et si ce montant redevient à nouveau supérieur à la valeur nette comptable. La valeur de l'immobilisation après reprise des dépréciations est plafonnée à la valeur nette comptable nette des amortissements, comme si aucune dépréciation n'avait été comptabilisée par le passé.

<i>(en millions d'euros)</i>	Relation clients	Licences, marques et logiciels	Autres actifs incorporels	Total
Valeur brute				
31 décembre 2020	1 330	688	526	2 545
Acquisitions	-	34	4	38
Regroupement d'entreprises	-	1	1	2
Immobilisations incorporelles relatives à l'allocation du prix d'acquisition	32	9	16	57
Capitalisation des frais de développement	-	-	57	57
Cessions	-	-82	-106	-188
Différences de change et autres	71	14	22	107
Reclassement en actifs destinés à être cédés	-121	-51	-187	-359
31 décembre 2021	1 312	613	333	2 258
Amortissements				
31 décembre 2020	-665	-281	-207	-1 153
Dotations	-3	-31	-28	-63
Amortissements des immobilisations incorporelles relatives à l'allocation du prix d'acquisition	-109	-32	-10	-151
Amortissements des frais de développement capitalisés			-57	-57
Cessions		72	58	130
Pertes de valeur	-34		-	-34
Différences de change et autres	-31	1	-29	-59
Reclassement en actifs destinés à être cédés	84	34	100	217
31 décembre 2021	-758	-238	-173	-1 169
Valeur nette				
31 décembre 2020	665	407	319	1 391
31 décembre 2021	553	375	160	1 089

<i>(en millions d'euros)</i>	Relation clients	Licences, marques et logiciels	Autres actifs incorporels	Total
Valeur brute				
31 décembre 2019	1 358	796	534	2 689
Acquisitions		78	14	92
Regroupement d'entreprises		1	5	6
Immobilisations incorporelles relatives à l'allocation du prix d'acquisition	38			38
Capitalisation des frais de développement			72	72
Cessions / Diminutions	-5	-44	-23	-72
Différences de change et autres	-61	-142	-76	-279
31 décembre 2020	1 330	688	526	2 545
Amortissements				
31 décembre 2019	-568	-299	-146	-1 013
Dotations		-22	-38	-59
Amortissements des immobilisations incorporelles relatives à l'allocation du prix d'acquisition	-119	-33	-1	-153
Amortissements des frais de développement capitalisés			-58	-58
Cessions / Diminutions	5	42	23	70
Différences de change et autres	17	30	12	60
31 décembre 2020	-665	-281	-207	-1 153
Valeur nette				
31 décembre 2019	790	497	388	1 675
31 décembre 2020	665	407	319	1 391

Sur 2021, la charge d'amortissements des immobilisations incorporelles reconnues dans le cadre de l'allocation de prix d'acquisition était stable à 151 millions d'euros en 2021, comparée à 153 millions d'euros en 2020, reflétant un faible montant d'amortissement généré par les acquisitions de 2021, tandis que les actifs relatifs à d'anciennes acquisitions ont été totalement amortis.

Les 151 millions d'euros de charges d'amortissement des immobilisations incorporelles reconnues dans le cadre de l'allocation des prix d'acquisitions étaient principalement composées en 2021 par :

- 60 millions d'euros pour les relations clients et les technologies apportées par Syntel, amorties à partir du 1^{er} novembre 2018 sur 12 ans ;
- 18 millions d'euros pour la relation clients et les brevets apportés par Bull, amortis à partir du 1^{er} septembre 2014, respectivement sur 9 ans et entre 7 et 10 ans ;
- 17 millions d'euros pour les relations clients apportées par SIS, amorties sur 12 ans à partir du 1^{er} juillet 2011 ;
- 16 millions d'euros pour les relations clients apportées par Xerox ITO, amorties à partir du 1^{er} juillet 2015 de 6 ans à 12 ans ; et
- 11 millions d'euros sur les relations clients apportées par Anthelio, amorties jusqu'en février 2026.

Les immobilisations incorporelles, reconnues dans le cadre des allocations de prix d'acquisition, ont été dépréciées pour 34 millions d'euros en 2021 (voir Note 5). Par ailleurs, dans le contexte du test de dépréciation de l'activité historique de gestion d'infrastructures, des frais de développement capitalisés ont été décomptabilisés pour 37 millions d'euros et présentés sur la ligne « Cessions » du tableau ci-dessus.

La valeur brute comptable des relations clients présentée ci-dessus s'est élevée à 1 312 millions d'euros au 31 décembre 2021 et incluait :

- 548 millions d'euros relatifs à l'acquisition de Syntel en 2018 ;
- 354 millions d'euros relatifs à l'acquisition de Siemens IT Solutions and Services en 2011 ;
- 153 millions d'euros relatifs à l'acquisition de Xerox ITO en 2015 ;
- 87 millions d'euros relatifs à l'acquisition d'Anthelio en 2016 ;
- 37 millions d'euros relatifs à l'acquisition de Maven Wave en 2020.

8.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées au coût d'acquisition. Ils sont amortis linéairement sur les durées d'utilité attendues suivantes :

- constructions 20 ans ;
- agencements et installations 5 à 10 ans ;
- matériel informatique 3 à 5 ans ;
- matériel et mobilier de bureau 5 à 10 ans.

Tout gain ou perte sur cession d'une immobilisation corporelle est comptabilisé en compte de résultat.

Dépréciation des immobilisations corporelles

Des tests de dépréciation sont réalisés sur les immobilisations corporelles lorsque qu'un indicateur de perte de valeur apparait. Les dépréciations sur les immobilisations corporelles peuvent être reprises ultérieurement en cas de changements dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'immobilisation et si ce montant redevient à nouveau supérieur à la valeur nette comptable. La valeur de l'immobilisation après reprise des dépréciations est plafonnée à la valeur nette comptable nette des amortissements, comme si aucune dépréciation n'avait été comptabilisée par le passé.

(en millions d'euros)	Terrains et constructions	Matériel informatique	Autres immobilisations	Total
Valeur brute				
31 décembre 2020	316	258	110	682
Acquisitions	21	88	35	144
Impact regroupement d'entreprises	1	3	4	8
Cessions	-78	-239	-37	-354
Différences de change et autres	30	54	-30	54
Reclassement en actifs destinés à être cédés	-2	-80	-12	-95
31 décembre 2021	288	83	70	442
Amortissements cumulés				
31 décembre 2020	-164	-1	-4	-168
Amortissements de l'exercice	-25	-125	-14	-164
Cessions	71	231	30	332
Différences de change et autres	-7	-35	-8	-50
Pertes de valeur	-28	-18	-10	-56
Reclassement en actifs destinés à être cédés	2	76	9	87
31 décembre 2021	-151	127	3	-20
Valeur nette				
31 décembre 2020	153	257	105	514
31 décembre 2021	138	211	73	421

<i>(en millions d'euros)</i>	Terrains et constructions	Matériel informatique	Autres immobilisations	Total
Valeur brute				
31 décembre 2019	332	499	149	980
Acquisitions	22	111	39	172
Impact regroupement d'entreprises	2	3	3	8
Cessions / Diminutions	-30	-274	-42	-346
Différences de change et autres	-10	-83	-39	-132
31 décembre 2020	316	258	110	682
Amortissements cumulés				
31 décembre 2019	-171	-217	-40	-428
Amortissements de l'exercice	-26	-135	-13	-175
Sorties de périmètre	23	268	39	330
Différences de change et autres	10	83	12	105
31 décembre 2020	-164	-1	-4	-168
Valeur nette				
31 décembre 2019	162	282	108	552
31 décembre 2020	153	257	105	514

Les immobilisations corporelles du Groupe incluent principalement des équipements informatiques utilisés dans les centres de production, et plus particulièrement dans les datacenters et des centres de développement de logiciel. D'autre part, la politique d'Atos est de louer ses locaux. Par conséquent, le poste « Terrains et constructions » est essentiellement composé des infrastructures techniques des datacenters du Groupe.

Dans le cadre des tests de perte de valeur conduits sur l'activité historique de gestion d'infrastructures, des immobilisations corporelles ont été dépréciées pour 56 millions d'euros en 2021.

Note 9 Contrats de location

Existence d'un contrat de location

Lors de la mise en place d'un contrat, le Groupe estime si le contrat est, ou contient, un contrat de location. Un contrat est, ou contient, un contrat de location s'il confère au locataire le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pour certaine durée en échange d'une contrepartie. Une dette de location et un droit d'utilisation sont reconnus à la date de commencement du contrat de location.

Le Groupe ne reconnaît pas au bilan les contrats de location de courte durée (moins de douze mois) et les locations contrats de location portant sur des actifs de faible valeur sauf quand ces derniers font l'objet d'une sous-location aux clients finaux. Les loyers des contrats de location sont reconnus immédiatement en compte de résultat et les engagements futurs de paiement de loyer sont présentés en engagements hors bilan.

Dette de location

La dette de loyers est initialement évaluée à la valeur actualisée des loyers dus non encore payés à la mise en place du contrat de location, en utilisant le taux d'emprunt marginal du Groupe. Ces taux sont déterminés pour les devises du Groupe par zone géographique et par maturité. Les taux d'emprunt marginaux sont calculés en prenant pour chaque monnaie un indice de référence de marché, augmenté d'une marge théorique correspondant au coût de financement qui serait appliqué par un prêteur à la filiale concernée du Groupe Atos.

La dette de location est augmentée ultérieurement de la charge d'intérêts sur dettes de location et diminuée des paiements de loyer. Elle est réévaluée en cas de modification des paiements futurs de loyers liés à un changement d'indice ou de taux, de changement dans l'estimation du paiement attendu sur la valeur résiduelle garantie ou, de changement dans l'estimation de la probabilité d'exercice d'une option de renouvellement ou de non-exercice d'une option de résiliation anticipée, à l'initiative du Groupe.

Droit d'utilisation

Le droit d'utilisation est initialement évalué au coût qui comprend le montant initial de la dette de location ajusté de tous paiements de loyers versés à la date de commencement ou avant cette date et des coûts initiaux directs encourus et déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus.

Immobilier

Le Groupe loue la plupart de ses bureaux et sites stratégiques de production tels que les datacenters. Les termes et conditions de ces contrats de location peuvent être très hétérogènes selon la nature des sites loués et les réglementations locales. Ces contrats ont des durées allant de 2 à 20 ans.

Le Groupe exerce son jugement pour déterminer la durée de location de certains contrats de location immobilière dans lesquels il est locataire et qui inclut des options de renouvellement ou de résiliation anticipée, analysant si ces sites, principalement des bureaux et datacenters, sont stratégiques ou non. Dans la plupart des cas, le Groupe retient la date la plus proche à laquelle il peut sortir de son engagement de location sans encourir de pénalité significative.

Equipements informatiques et véhicules

Le Groupe loue des équipements informatiques pour son propre usage ou pour délivrer des services à ses clients finaux (ordinateurs, serveurs...). Ces contrats de location ont des durées allant de 3 à 5 ans.

Impôts différés

Des impacts d'impôts différés sont comptabilisés sur les écritures IFRS 16, utilisant le taux d'impôt local.

Droits d'utilisation

(en millions d'euros)	Immobilier	Matériel informatique	Autres immobilisations	Total
Valeur brute				
31 décembre 2020	1 119	463	81	1 663
Acquisitions	295	270	27	592
Impact regroupement d'entreprises	-	-	0	0
Diminutions	-181	-230	-21	-432
Différences de change et autres	25	22	1	48
Reclassement en actifs destinés à être cédés	-16	-3	-2	-22
31 décembre 2021	1 241	522	86	1 849
Amortissements cumulés				
31 décembre 2020	-314	-174	-40	-528
Amortissements de l'exercice	-190	-161	-25	-376
Diminutions	82	100	16	197
Différences de change et autres	-12	-11	-0	-23
Pertes de valeur	-47	-12	-	-60
Reclassement en actifs destinés à être cédés	10	1	2	12
31 décembre 2021	-472	-258	-48	-777
Valeur nette				
31 décembre 2020	805	289	41	1 135
31 décembre 2021	770	264	38	1 072

En 2021, des droits d'utilisation ont été dépréciés pour 60 millions d'euros, dont 38 millions d'euros dans le cadre des tests de perte de valeur conduits sur l'activité historique de gestion d'infrastructures.

(en millions d'euros)	Immobilier	Matériel informatique	Autres immobilisations	Total
Valeur brute				
31 décembre 2019	943	349	89	1 381
Acquisitions	249	201	17	467
Diminutions	-37	-53	-17	-106
Différences de change et autres	-36	-35	-8	-78
31 décembre 2020	1 119	463	81	1 663
Amortissements cumulés				
31 décembre 2019	-174	-94	-29	-297
Amortissements de l'exercice	-189	-136	-29	-355
Diminutions	39	49	16	104
Différences de change et autres	10	8	2	20
31 décembre 2020	-314	-174	-40	-528
Valeur nette				
31 décembre 2019	768	256	60	1 084
31 décembre 2020	805	289	41	1 135

Dettes de Location

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2021
Échéance inférieure ou égale à 1 an	360
Échéance de 1 an à 2 ans	285
Échéance de 2 ans à 3 ans	183
Échéance de 3 ans à 4 ans	109
Échéance de 4 ans à 5 ans	87
Échéance à plus de 5 ans	229
Total	1 254

Ces montants représentent les décaissements futurs actualisés.

Note 10 – Participations dans les entreprises mises en équivalence

Les sociétés sur lesquelles la société mère a directement ou indirectement une influence notable, sans toutefois exercer un contrôle exclusif ou conjoint, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Cette méthode implique la constatation dans le compte de résultat consolidé du Groupe de la quote-part de résultat de l'année de l'entreprise associée.

La participation du Groupe dans celle-ci est comptabilisée dans l'état de la situation financière consolidée dans le poste « Participations dans les entreprises mises en équivalence » pour un montant reflétant la part du Groupe dans l'actif net de l'entreprise associée.

Le Groupe présente les plus ou moins-value de cession de titres mis en équivalence en Autres produits et charges opérationnels.

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2020	Cessions	Résultats nets	Variations de change et autres	31 décembre 2021
Divers	7	-	-	-2	4
TOTAL	7	-	-	-2	4

Note 11 Engagement de retraite et autres avantages à long terme

Les régimes d'avantages sociaux octroyés par le Groupe comportent des plans à cotisations définies et des plans à prestations définies. Les charges liées aux régimes à cotisations définies sont constatées au compte de résultat sur la base des cotisations versées ou dues au titre de l'exercice au cours duquel les services afférents ont été rendus par les bénéficiaires.

L'évaluation des engagements du Groupe au titre des régimes à prestations définies s'effectue sur la base d'une méthode actuarielle unique dite des « unités de crédit projetées ». Cette méthode repose notamment sur une projection des avantages futures à verser aux bénéficiaires sur la base d'hypothèses actuarielles (évolution des salaires, âge de départ à la retraite, probabilité de paiement, taux de rotation et table de mortalité). Ces versements futurs sont ramenés à leur valeur actuelle en appliquant un taux d'actualisation déterminé par référence aux taux de rendement des obligations privées de haute qualité de maturité équivalente à celle du Groupe.

Les hypothèses actuarielles sont périodiquement mises à jour, en liaison avec les actuaires externes utilisés par le Groupe.

Les actifs de régime généralement constitués au sein d'entités légales séparées sont évalués à leur juste valeur, mesurée en date de clôture.

La valeur des actifs de régime est déterminée sur la base d'évaluations externes fournies par les dépositaires et gestionnaires des fonds de retraites et sujettes à d'autres vérifications complémentaires lorsque le Groupe le juge nécessaire.

D'un exercice à l'autre, les différences calculées pour chacun des régimes de retraite entre les montants projetés et les montants réels des obligations et des actifs dédiés constituent les écarts actuariels. Ces écarts peuvent provenir soit de changements d'hypothèses actuarielles, soit d'écarts dits d'expérience dus à la non-réalisation, au cours de l'exercice, des hypothèses retenues à la fin de l'exercice précédent. Tous les écarts actuariels générés sur la période, en lien avec les avantages postérieurs à l'emploi, sont comptabilisés en « Autres éléments du résultat global ».

Le coût des régimes d'avantages sociaux est reconnu dans le résultat opérationnel du Groupe, à l'exception de charges d'intérêt sur les engagements, nets des rendements attendus des actifs de

Après le classement en passifs destinés à la vente (voir la Note 1), les engagements de retraite ont donné lieu, au 31 décembre 2021, à une provision nette de 647 millions d'euros dans les comptes du Groupe contre 1 204 millions d'euros au 31 décembre 2020. Les engagements au titre des autres avantages à long terme s'élevaient à 36 millions d'euros au 31 décembre 2021 et à 42 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Les montants reconnus au bilan sont constitués de :

(en millions d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Charges payées d'avance	261	112
Charges à payer - engagements de retraite [a]	-908	-1 317
Provision retraite	-647	-1 204
Charges à payer - autres régimes à long terme [b]	-36	-42
Montant total charges à payer [a] + [b]	-944	-1 359

Engagement de retraite

Les engagements du Groupe se situent principalement au Royaume-Uni (63% des engagements totaux du Groupe), en Allemagne (23%), en Suisse (5%) et en France (5%).

Caractéristiques des principaux plans et des risques associés

Au Royaume-Uni, ces engagements proviennent d'anciens plans à prestations définies, qui ont été pour la plupart fermés à l'acquisition de nouveaux droits ou aux nouveaux entrants. Ils résultent de régimes basés sur le salaire de fin de carrière et soumis aux exigences de solvabilité prévalant au Royaume-Uni, c'est-à-dire déterminées par un actuaire indépendant sur la base d'un taux d'actualisation reflétant le rendement attendu sur les actifs des régimes. Les périodes de comblement de déficit sont décidées entre les administrateurs indépendants des fonds de pension et les sociétés contributrices et peuvent aller jusqu'à 20 ans lorsque des sûretés adéquates sont mises en place par

les sociétés contributrices. La plupart des plans sont désormais gouvernés par un unique administrateur indépendant professionnel.

L'allocation d'actifs consolidée des différents plans au Royaume-Uni est composée à 87% d'obligations et à 13% d'actions et autres actifs et peut varier d'un plan à l'autre selon son profil particulier. L'exposition au risque de taux et d'inflation est gérée prudemment au travers des investissements en obligations d'Etat britanniques, ainsi que de swaps de taux et d'inflation entièrement collatéralisés. Les obligations privées constituent une part significative du portefeuille obligataire et les investissements en actions présentent une bonne diversification géographique.

Ces régimes n'exposent pas le Groupe à des risques particuliers au-delà des risques traditionnels liés aux régimes à prestations définies, qui incluent notamment les risques d'augmentation de l'inflation, de la longévité, ou encore la baisse des taux d'actualisation ou des rendements financiers.

En Allemagne, la majorité des engagements provient de droits transférés au Groupe dans le cadre de l'acquisition de SIS en 2011. Ils couvrent plusieurs entités allemandes et sont soumis aux obligations locales, qui n'imposent pas de niveau de financement et exigent la souscription d'une assurance mutualisée en cas de faillite (PSV). Ces plans font cependant l'objet d'un préfinancement sous la forme d'un accord de fiducie (CTA) gouverné par un prestataire professionnel externe. La stratégie d'investissement est déterminée par un comité d'investissement désigné par l'employeur. L'allocation d'actifs afférente aux principaux régimes est composée d'obligations pour 68%, d'actifs de rendement pour 14% et d'immobilier pour 18%. L'allocation d'actifs relative aux autres régimes est plus en ligne avec sa faible sensibilité aux risques de taux et repose principalement sur des obligations privées de haute qualité, et dans une moindre mesure des fonds diversifiés et des obligations européennes à haut rendement.

En Suisse, les engagements proviennent d'un régime à prestations définies, excédant le montant minimal de la pension obligatoire prévue par la loi suisse (LPP). Les cotisations sont versées à la fois par les employés et par l'employeur et sont calculées en pourcentage du salaire couvert. Le taux de cotisation dépend de l'âge du salarié. À la retraite, le capital d'épargne individuel des employés est converti en pension selon le taux de conversion tel que défini par le règlement du fonds de pension. La pension est versée sous forme de rente viagère avec la possibilité d'en percevoir une partie en capital. En cas d'invalidité, le régime de retraite verse une pension d'invalidité jusqu'à l'âge normal de la retraite.

Atos reconnaît l'ensemble des gains et pertes actuarielles ainsi que les effets des limitations d'actifs générés dans la période en « Autres éléments du résultat global ».

Evénements de 2020

En juillet 2020, Atos a cédé ses activités Unify en Belgique. L'impact de cette cession est une réduction des engagements de 18 millions d'euros liée au transfert des salariés et une réduction des actifs de couverture sous-jacents de 15 millions d'euros.

Atos UK Ltd a proposé à certains de ses salariés bénéficiaires du régime de retraite d'Atos 2019, une option de pension de transition (Bridge Pension Option). Cette option donne la possibilité de renoncer à une partie des droits à pension à recevoir après l'âge légal de départ en retraite du régime de sécurité sociale (State Pension Age) en contrepartie de l'augmentation temporaire des pensions sur la période allant du départ en retraite d'Atos jusqu'à cet âge légal. Cela a conduit à une réduction des engagements et des charges opérationnelles de 20 millions d'euros, comprenant les coûts actuariels, juridiques et autres coûts de projets.

Les marchés des taux d'intérêt des obligations d'entreprises pour toutes les zones et pays majeurs ont été particulièrement volatiles cette année en raison de la crise de la Covid-19, avec un pic constaté fin mars 2020. Les courbes des taux d'actualisation ont baissé depuis lors en raison de la baisse des taux des obligations souveraines combinée à la réduction des spreads de crédit. Les taux d'actualisation au 31 décembre 2020 ont diminué depuis le 31 décembre 2019 pour la zone euro, le Royaume-Uni et, dans une moindre mesure, pour la Suisse. Cela a conduit à une forte augmentation des engagements d'environ 426 millions d'euros, partiellement compensée par les gains actuariels de 202 millions d'euros sur les actifs de couverture générés par la Stratégie de « Liability Driven Investment (LDI) » et à la bonne performance, inattendue, des marchés financiers au second semestre. Ces effets cumulés ont conduit à une augmentation des engagements reconnue en « Autres éléments du résultat global ».

Evénements de 2021

Au Royaume-Uni, dans le cadre des travaux menés par le fiduciaire (« Trustee ») du régime de retraite « Atos UK 2019 » pour préparer la mise en œuvre de la péréquation des retraites minimum

garanties (« GMP equalization »), certaines divergences ont été identifiées entre les pratiques administratives historiques en lien avec le traitement des retraites minimum garanties et l'approche strictement requise par les règles du régime (et des régimes intégrés). Des discussions entre le « Trustee » et Atos ont permis de convenir d'un processus d'ajustement et de correction de ces pratiques historiques. L'impact de l'ajustement des prestations futures combiné à des trop-perçus passés, que le fiduciaire cherchera à récupérer auprès des bénéficiaires, ont conduit à une réduction de l'obligation (crédit pour services passés) de 23 millions d'euros comptabilisés en « autres produits opérationnels ».

Parallèlement, le gouvernement britannique a publié en février 2021 sa réponse à la consultation sur l'approche que les régimes de retraite du secteur public devront adopter pour résoudre les problèmes de discrimination identifiés dans le cadre de l'arrêt McCloud et résultant des changements apportés aux prestations en 2015. Atos UK Ltd envisage actuellement sa propre approche pour résoudre les problèmes de discrimination potentiels, dans son régime, issus des changements introduits en avril 2015 pour se conformer aux prestations du secteur public. Même si aucune décision sur la manière de procéder n'a encore été arrêtée, des premiers calculs d'impact ont conduit à procéder à une augmentation de l'obligation (coût des services passés) de 6 millions d'euros comptabilisés en « autres charges opérationnelles ».

Les marchés des taux d'intérêt des obligations d'entreprises pour toutes les zones et pays majeurs sont restés volatiles cette année mais les taux au 31 décembre 2021 ont significativement augmenté par comparaison avec les taux de l'exercice précédent. Cela a conduit à une baisse du montant des engagements d'environ 175 millions d'euros. Combiné avec des rendements très positifs sur le marché des actions, la baisse de la provision pour engagement de retraite a été reconnue en « Autres éléments du résultat global ».

Le comité d'interprétation des normes internationales d'information financière (IFRIC) a décidé de modifier les règles d'attribution des droits à prestations aux périodes de service pour les régimes à prestations définies qui remplissent les conditions suivantes :

- les employés ont droit à une prestation forfaitaire lorsqu'ils atteignent un âge de retraite particulier, à condition qu'ils soient employés par l'entité lorsqu'ils atteignent cet âge ; et
- le montant de la prestation de retraite à laquelle un employé a droit dépend de la durée de service de l'employé avant l'âge de la retraite et est plafonné à un nombre déterminé d'années de service consécutives.

Pour ces plans, les droits à prestations ne sont plus étalés sur toute la période entre la date d'entrée dans l'entreprise et la date de retraite mais plutôt sur la période de service précédant l'âge de départ en retraite qui permet d'obtenir les droits plafonnés.

Deux plans de retraite (en France et en Grèce) sont concernés par cette décision de l'IFRIC. L'impact de cette décision est une diminution des engagements de l'employeur pour un montant total de 8 millions d'euros reconnu en « Autres éléments du résultat global ».

Décomposition de la charge périodique

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2021	Exercice 2020
Coût des services rendus (net des cotisations des salariés)	50	51
Amortissement du coût des services passés	-17	-29
Coûts administratifs	2	2
Charge opérationnelle	36	25
Coût de l'actualisation	69	74
Revenus d'intérêt	-60	-58
Charge financière nette	10	16
Charge nette périodique totale	46	41

Variation des engagements au titre des régimes à prestations définies

(en millions d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Engagements au titre des régimes à prestations définies au 1er janvier	5 102	4 855
Effets de change	229	-176
Coût des services rendus (net des cotisations des salariés)	50	51
Coût de l'actualisation	69	74
Effet des modifications de régimes	-17	-29
Regroupement d'entreprises (cessions)	1	-15
Cotisations versées par les employés	6	5
Prestations payées	-211	-188
(Gains) pertes actuariels - changements d'hypothèses financières	-175	426
(Gains) pertes actuariels - changements d'hypothèses démographiques	-30	17
(Gains) pertes actuariels - effets d'expérience	-11	81
Reclassement	0	1
Reclassement en passifs destinés à être cédés	-752	0
Engagements au titre des régimes à prestations définies au 31 décembre	4 263	5 102

La durée moyenne pondérée de l'obligation est de 15 ans.

Variation de la juste valeur des actifs de régime

(en millions d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Juste valeur des actifs de régime au 1er janvier	3 898	3 883
Effets de change	228	-174
Rendement financier réel des actifs de régime	195	319
Cotisations employeur	17	16
Prestations payées par les fonds externes	-170	-134
Liquidations	0	0
Regroupement d'entreprises (cessions)	0	-16
Cotisations versées par les employés	6	5
Coûts administratifs	-3	-3
Reclassement en passifs destinés à être cédés	-555	0
Juste valeur des actifs de régime au 31 décembre	3 616	3 898

Rapprochement avec les états financiers

(en millions d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Situation financière nette - régimes postérieurs à l'emploi	-647	-1 204
Autres éléments non reconnus (plafonnement des actifs)	0	-
Charges (à payer) payées d'avance	-647	-1 204

Variation du montant reconnu dans les états financiers

(en millions d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Montant reconnu à l'ouverture	-1 204	-972
Charge nette périodique	-46	-41
Prestations payées par l'employeur	41	54
Cotisations versées par l'employeur	17	16
Regroupement d'entreprises (cessions)	-1	-1
Plafonnement des actifs comptabilisé en autres éléments du résultat global	0	-
Montants comptabilisés en autres éléments du résultat global	349	-262
Autres (effets de change)	-1	3
Reclassement en passifs destinés à être cédés	197	0
Montant reconnu à la clôture	-647	-1 204

L'évolution des principaux plans par pays a été la suivante :

(en millions d'euros)	Principaux régimes au Royaume-Uni	Principaux régimes en Allemagne	Autres régimes
Montant reconnu à l'ouverture	-3	-839	-362
Charge nette périodique	3	-25	-24
Prestations et cotisations payées par l'employeur	12	14	31
Regroupement d'entreprises (cessions)	0	0	-1
Montants comptabilisés en autres éléments du résultat global	176	131	43
Autres (effets de change et reclassements)	3	0	-4
Reclassement en passifs destinés à être cédés	0	186	11
Montant reconnu à la clôture	192	-532	-307

(en millions d'euros)	Principaux régimes au Royaume-Uni	Principaux régimes en Allemagne	Autres régimes
Engagements au titre des régimes à prestations définies au 31 décembre	-2 693	-986	-583
Juste valeur des actifs de régime au 31 décembre	2 885	454	276
Plafonnement des actifs au 31 décembre	-	-	0
Montant reconnu à la clôture	192	-532	-307

Hypothèses actuarielles

Les engagements ont été évalués par des actuaires indépendants, sur la base d'hypothèses mises à jour régulièrement.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

	Royaume Uni		Zone Euro		Suisse		Etats-Unis	
	31 décembre 2021	31 décembre 2020	31 décembre 2021	31 décembre 2020	31 décembre 2021	31 décembre 2020	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Taux d'actualisation	2,00%	1,50%	1,0% ~ 1,3%	0,5% ~ 0,9%	0,30%	0,15%	2,60%	2,25%
Augmentation salariale	2,50%	2,50%	2,0% ~ 2,2%	2,0% ~ 2,2%	1,00%	1,00%	na	na
Hypothèse d'inflation	RPI: 3,30% CPI: 2,60%	RPI: 2,90% CPI: 2,20%	1,45%	1,45%	na	na	na	na

L'hypothèse d'inflation est utilisée pour déterminer l'impact de l'indexation des retraites en cours de paiement ou des augmentations de salaires selon les règles propres à chaque plan.

La sensibilité des engagements de retraites des principaux régimes aux hypothèses de taux d'actualisation et d'inflation est la suivante :

	Taux d'actualisation +25 pts	Taux d'inflation +25pts
Principaux plans de retraite au Royaume-Uni	-4,4%	+3,5%
Principaux plans de retraite en Allemagne	-3,3%	+1,2%

Ces analyses de sensibilité sont basées sur des calculs effectués par des actuaires indépendants et n'incluent pas les effets croisés de chacune des hypothèses, mais incluent les effets que les hypothèses d'inflation ont sur les hypothèses d'augmentation des salaires au Royaume-Uni.

Actifs de régime

Ces actifs se décomposent comme suit :

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actions	13%	14%
Obligations	71%	68%
Immobilier	9%	7%
Liquidités et assimilés	3%	2%
Autres	4%	9%

Parmi ces actifs, 88% ont fait l'objet d'une valorisation sur la base de valeurs de marché, 10% d'actifs essentiellement composés d'immobilier, d'actions non cotées ou de participations dans des projets d'infrastructure sont valorisés par les gestionnaires externes, enfin 2% des actifs correspondent à la valeur de polices d'assurance

Une part significative du portefeuille obligataire et des swaps de taux concourent au programme de couverture mis en œuvre par les fonds de pension britanniques d'Atos, qui vise à couvrir une part importante des obligations de financement. Aucun régime n'est couvert contre le risque de longévité.

Au sein du total des actifs, les titres Atos ou actifs utilisés par Atos ne sont pas significatifs.

Charges payées d'avance dans l'état consolidé de la situation financière

L'actif net de 261 millions d'euros correspond principalement au plan Atos UK 2019 au Royaume-Uni et est justifié par la capacité du Groupe à en obtenir le remboursement, conformément à l'interprétation IFRIC 14.

La variation des charges payées d'avance (de 112 millions d'euros au 31 décembre 2020 à 261 millions d'euros au 31 décembre 2021) est due à ce plan et provient principalement de la performance financière des actifs sur le marché des actions (+ 46 millions d'euros), l'impact des changements d'hypothèses financières (baisse des engagements pour 50 millions d'euros), l'impact du changement des autres hypothèses pour la valorisation du passif (+19 millions d'euros), l'impact des ajustements liés aux retraites minimum garanties (« GMP equalization ») et à l'arrêt McCloud (baisse des engagements pour 17 millions d'euros) ainsi qu'un effet de change (11 millions d'euros).

Impacts nets sur le compte de résultat

L'impact net des régimes à prestations définies sur les états financiers du Groupe est le suivant :

(en millions d'euros)	Exercice 2021	Exercice 2020
Marge opérationnelle	-52	-28
Autres produits et charges opérationnels	16	3
Résultat financier	-10	-16
Impact total sur le compte de résultat	-46	-41

Autres régimes à long terme

Le passif net relatif aux autres régimes à long terme était de 42 millions d'euros au 31 décembre 2020. Il a diminué à 36 millions d'euros en 2021 du fait des prestations payées directement aux bénéficiaires et les cotisations employeur (18 millions d'euros) nettes d'une charge comptabilisée au compte de résultat (11 millions d'euros).

Note 12 Provisions

Les provisions sont déterminées en actualisant les flux futurs attendus nécessaires à l'extinction de l'obligation. Les provisions sont comptabilisées lorsque les trois conditions suivantes sont remplies :

- le Groupe a une obligation actuelle (juridique, réglementaire, contractuelle ou implicite) résultant d'événements passés ;
- il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant peut être estimé de manière fiable.

(en millions d'euros)	31 décembre 2020	Regroupement d'entreprises	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres*	Reclassement en passifs destinés à être cédés	31 décembre 2021	Courantes	Non courantes
Réorganisation	79	-	145	-41	-6	0	-8	169	27	142
Rationalisation	9	0	3	-1	-3	0	-1	7	2	6
Engagements sur projets	23	1	578	-19	-4	6	-0	584	92	491
Risques et litiges	54	0	12	-5	-9	0	-18	34	16	18
Total provisions	165	1	737	-66	-23	7	-27	794	137	657

(*) Le mouvement Autres correspond principalement à des ajustements de conversion des devises.

(en millions d'euros)	31 décembre 2019	Regroupement d'entreprises	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres*	Reclassement en passifs destinés à être cédés	31 décembre 2020	Courantes	Non courantes
Réorganisation	74	-	35	-28	-2	-1		79	74	5
Rationalisation	9	-	4	-1	-1	-2		9	4	6
Engagements sur projets	30	-	8	-9	-3	-4		23	20	3
Risques et litiges	75	3	5	-1	-16	-12		54	20	34
Total provisions	188	3	52	-39	-21	-18		165	118	47

(*) Le mouvement Autres correspond principalement à des ajustements de conversion des devises.

Réorganisation

Les dotations aux provisions ont inclus principalement 132 millions d'euros au titre du plan de restructuration annoncé en Allemagne le 12 juillet 2021. Ce montant ne tient pas compte des accords déjà signés avec les employés, qui ont été présentés dans les autres passifs courants (voir Note 4.5).

Rationalisation

Les dotations aux provisions se sont élevées à 3 millions d'euros et correspondent principalement à la rationalisation des locaux en Allemagne, en France et au Royaume-Uni.

Engagements sur projets

Comme indiqué dans la section 6.1.7.5, le Groupe a conduit une analyse poussée de la rentabilité de certains contrats historiques. Cette analyse a conduit à la comptabilisation d'une provision pour contrats onéreux à hauteur de 565 millions d'euros dont 266 millions d'euros liés à des contrats clients contenant notamment un contrat BPO significatif en Europe du Nord, ainsi que 299 millions d'euros liés à des contrats fournisseurs en lien avec l'activité historique du Groupe.

Risques et litiges

Les provisions pour risques et litiges se sont établies à 34 millions d'euros au 31 décembre 2021 et ont inclus plusieurs litiges à long terme tels que des contentieux fiscaux (hors IS), des contentieux sociaux, des litiges sur des garanties données dans le cadre de cessions et autres litiges avec des clients et fournisseurs, notamment en Amérique du Sud.

Note 13 Instruments financiers

Instruments financiers dérivés

Les instruments dérivés sont inscrits au bilan à leur juste valeur en tant qu'actifs et passifs financiers. Les variations de leur juste valeur sont enregistrées dans le résultat financier, sauf s'ils sont éligibles à la comptabilité de couverture, selon laquelle :

- pour la couverture de juste valeur d'actifs ou de passifs existants, la partie couverte de ces éléments est évaluée au bilan à sa juste valeur. La variation de cette juste valeur est enregistrée dans le compte de résultat, où elle est compensée par les variations symétriques de juste valeur des instruments de couverture ;
- pour la couverture de flux futurs de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie des capitaux propres en tant qu'« Éléments constatés directement en capitaux propres ». La variation de valeur de la partie inefficace est comptabilisée dans les « Autres produits et charges financiers ». Les montants figurant en capitaux propres sont transférés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des éléments couverts.

Le Groupe utilise des contrats de change à terme pour couvrir la variabilité des flux de trésorerie attribuable aux variations des cours de change liées aux achats et ventes en monnaie étrangère.

Le Groupe désigne seulement l'élément « prix » au comptant du contrat de change à terme en tant qu'instrument de couverture dans les relations de couverture de flux de trésorerie pour les transactions hautement probables. En adoptant IFRS 9, le Groupe a choisi de comptabiliser les éléments de report/déport séparément en « coûts de couverture ». Ils seront désormais comptabilisés en autres éléments du résultat global et accumulés en réserve de coûts de couverture, dans une composante séparée des capitaux propres, avant d'être comptabilisés ultérieurement, comme les gains et pertes accumulés dans la réserve de couverture des flux de trésorerie comme faisant partie de la transaction couverte.

(en millions d'euros)	31 décembre 2021		31 décembre 2020	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Contrats de change à terme	14	-4	13	-13
Taux d'intérêt à terme sur contrats	-	0	-	0
S'analysant comme :				
Non courant	-	0	-	0
Courant	14	-4	13	-13

La juste valeur des instruments financiers est fournie par une contrepartie indépendante.

Risque de taux d'intérêt

Le Groupe bénéficie de prêts bancaires et de programmes de billets de trésorerie à taux variables à hauteur de 915 millions d'euros au 31 décembre 2020 et 979 millions d'euros au 31 décembre 2021. Ces éléments l'exposent au risque de variation des flux futurs dû à l'évolution des taux d'intérêt.

Pour diminuer son exposition à ce risque, le Groupe peut avoir recours, auprès d'établissements financiers, à des swaps de taux qui lui permettent d'échanger le taux variable d'une partie de son endettement financier en taux fixe.

Exposition au risque de taux d'intérêt

Le tableau ci-après présente l'exposition du Groupe au risque de taux sur la base des engagements d'endettement futurs. L'exposition au taux variable après couverture est d'environ 2 223 millions d'euros au 31 décembre 2021. En supposant que la structure (trésorerie/endettement à taux variable/couvertures) reste stable sur toute la durée du prêt, une diminution de 1,0% du taux de référence à court terme en Euro aurait un impact négatif sur les intérêts financiers de 26,7 millions d'euros.

(en millions d'euros)	Notes	Exposition au risque		Total
		Inférieur à 1 an	Supérieur à 1 an	
Prêts bancaires & NEU CP		-979	-	-979
Autres		-37	-	-37
Total des passifs		-1 016	-	-1 016
Disponibilités et équivalents de trésorerie	Note 6.5	3 372	-	3 372
Découverts	Note 6.5	-133	-	-133
Total trésorerie et équivalents de trésorerie net (*)		3 239	-	3 239
Position nette avant gestion du risque		2 223	-	2 223
Position nette après gestion du risque		2 223	-	2 223
Emission obligataire	Note 6.4	-700	-2 200	-2 900
Obligation échangeable en action	Note 6.4	-	-500	-500
NEU MTN à taux fixe		-	-50	-50
Dettes totales nettes après gestion du risque		1 523	-2 750	-1 226

(*) Dépôts à vue (certificats de dépôts), SICAV monétaires et découverts

Risque de liquidité

Le 4 novembre 2021, Atos a annoncé avoir placé avec succès sa première obligation sustainability-linked (« SLB ») pour un montant de 800 millions d'euros avec une durée de 8 ans et un coupon de 1,0%.

Le coupon des trois dernières années restera inchangé si Atos atteint l'objectif de performance durable ("Sustainability Performance Target" - SPT) en réduisant de 50% ses émissions de gaz à effet de serre (CO2, Scopes 1, 2 et 3) entre 2019 et 2025. Les produits de l'émission obligataire seront utilisés pour les besoins généraux du Groupe.

Le 4 février 2020, Atos a cédé environ 23,9 millions d'actions Worldline représentant une valeur nette comptable des titres mis en équivalence d'environ 1 402 millions d'euros, nets des frais de cession et d'impôt, dans le cadre d'un placement privé auprès d'investisseurs qualifiés par voie de construction accélérée d'un livre d'ordres.

Le 30 octobre 2019, Atos a annoncé la cession d'actions Worldline (780 millions d'euros par le biais d'un placement par voie de construction accélérée du livre d'ordres (ABO)) et l'émission d'une obligation échangeable en action Worldline (OEB) à coupon zéro de 500 millions d'euros d'une maturité de 5 ans incluant une prime d'échange de 35%. Le gain total pour Atos s'est élevé à 1 280 millions d'euros pour les deux opérations.

Le 5 novembre 2018, Atos a annoncé le placement, réalisé avec succès, d'une émission obligataire de 1,8 milliard d'euros. Cette émission obligataire se décompose en trois tranches :

- 700 millions d'euros à 3,5 ans avec un coupon de 0,75 % ;
- 750 millions euros à 6,5 ans avec un coupon de 1,75 % ;
- 350 millions euros à 10 ans avec un coupon de 2,50 %.

Il n'y a pas de covenants financiers attaché à ces obligations. A la suite de l'émission obligataire, l'agence de notation Standard and Poor's a attribué la note de BBB+ aux trois tranches. Le 17 décembre 2020, l'agence de notation Standard and Poor's a confirmé sa notation de BBB+ / Stable pour le Groupe. Le 20 septembre 2021, Standard and Poor's a abaissé la note d'Atos à BBB- / perspective stable.

Le 11 octobre 2018, Atos a signé avec un syndicat d'établissements financiers de premier rang une facilité de crédit renouvelable (la Facilité) pour un montant de 2,4 milliards d'euros, à échéance

novembre 2023. Atos dispose d'une option d'extension de la maturité de la facilité de crédit jusqu'au 6 novembre 2025 en deux temps. Atos a exercé la deuxième option en 2020 pour étendre la maturité de la facilité de crédit jusqu'au 6 novembre 2025. La facilité est disponible à des fins opérationnelles et remplace la facilité précédente de 1,8 milliard d'euros signée en novembre 2014.

La facilité de crédit renouvelable inclut un ratio financier défini comme le ratio de levier financier consolidé (endettement net divisé par la marge opérationnelle avant dépréciations et amortissements) ne devant pas être supérieur à 2,5. Le calcul de ce ratio au 31 décembre 2021 exclut les impacts IFRS 16 pour un montant de 391 millions d'euros et est présenté ci-après :

Nature des ratios bancaires	Obligations bancaires	Exercice 2021	Exercice 2020
Effet de levier (endettement net/EBO)*	Ne doit pas être supérieur à 2,5	1.74	0.36

(*) EBO : Excédent Brut Opérationnel égal à la marge opérationnelle retraitée des éléments non cash

Le 4 mai 2018, Atos a émis un programme « Negotiable European Medium Term Note » (NEU MTN) afin d'optimiser ses charges financières et d'améliorer la gestion des liquidités du Groupe pour un montant initial maximum de 600 millions d'euros.

Le 2 juin 2017, Atos a émis un programme « Negotiable European Commercial Papers » (NEU CP) afin d'optimiser ses charges financières et d'améliorer la gestion des liquidités du Groupe pour un montant initial maximum de 900 millions d'euros qui a été augmenté à 1,8 milliard d'euros en octobre 2018. Le 10 décembre 2019, le montant maximum de 1,8 milliard d'euros a été augmenté à 2,4 milliards d'euros.

Le 29 septembre 2016, Atos a émis un placement privé obligataire d'un montant de 300 millions d'euros et d'une durée de sept ans. L'emprunt obligataire porte intérêt au taux fixe de 1,444% et n'inclut pas de ratio financier. Le Groupe Atos et l'emprunt obligataire n'ont pas de notation de crédit.

Risque de change

Atos opère dans 71 pays. Cependant, dans la plupart des cas, le Groupe établit ses factures dans la monnaie du pays dans lequel il fournit les services, limitant ainsi son exposition au risque de change. Lorsque tel n'est pas le cas, le Groupe a recours à des instruments de couverture, comme des contrats à terme ou des swaps de devises pour minimiser le risque.

La valeur nette comptable des actifs et des dettes monétaires libellés en devises étrangères se présente comme suit :

(en millions d'euros)	2021	2020	2021	2020	2021	2020
	EUR		GBP		USD	
Actifs	157	188	57	50	237	207
Passifs	39	63	46	33	122	158
Exposition aux taux de change avant couverture	118	125	11	18	114	50
Couverture	-455	-490	-71	-80	-92	-99
Impact du taux de change après couverture	-337	-365	-60	-62	22	-50

Analyse de sensibilité des devises étrangères

Les entités du Groupe avec une devise fonctionnelle en euro, en livre sterling et en dollar US sont les principales exposées au risque de change.

Le tableau ci-dessous détaille la sensibilité du Groupe à une augmentation ou diminution de 5% de la devise à laquelle le Groupe est exposé contre les autres devises étrangères. L'analyse de sensibilité a été menée sur les éléments monétaires libellés en devises étrangères comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière en date de clôture. Leur conversion en euro à la date de clôture a été ajustée pour prendre en compte une augmentation de 5% du taux de conversion de la devise analysée.

(en millions d'euros)	2021	2020	2021	2020	2021	2020
	EUR		GBP		USD	
Compte de résultat	-17	-18	-3	-3	1	-2

Comptabilité de couverture

Les écarts entre les échéances des instruments financiers et la période sur laquelle les flux de trésorerie sont attendus ne sont pas significatifs.

Au 31 décembre 2021, les instruments dérivés sont utilisés pour la couverture de risques transactionnels tels que les risques de change et le risque de taux d'intérêts. Toutefois, d'un point de vue comptable, la plupart de ces instruments dérivés sont considérés comme des couvertures de flux de trésorerie.

La désignation des instruments par monnaie étrangère se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2021		31 décembre 2020	
	Juste valeur	Nominal	Juste valeur	Nominal
Instruments				
Couverture de flux de trésorerie				
Taux d'intérêt				
SWAP			0	500
Change				
Contrats à terme en CHF	0	-17	0	6
Contrats à terme en CNY	0	4	0	2
Contrats à terme en GBP	0	0	0	-7
Contrats à terme en INR	6	138	-1	134
Contrats à terme en MAD	0	11	0	16
Contrats à terme en MXN	0	24	2	27
Contrats à terme en MYR	0	1	-	-
Contrats à terme en PHP	0	25	0	26
Contrats à terme en PLN	-3	119	3	114
Contrats à terme en RON	0	53	1	48
Contrats à terme en RUB	0	10	0	7
Contrats à terme en SEK	0	0	0	-4
Contrats à terme en USD	7	182	-4	184

(en millions d'euros)	31 décembre 2021		31 décembre 2020	
	Juste valeur	Nominal	Juste valeur	Nominal
Instruments				
Couverture à la juste valeur et couverture des instruments destinés à des fins de transaction				
Change				
Contrats à terme en CHF	0	-10	0	-17
Contrats à terme en CNY	0	0	0	0
Contrats à terme en GBP	0	-2	0	-10
Contrats à terme en INR	0	3	0	9
Contrats à terme en MAD	0	20	0	7
Contrats à terme en MXN	0	0	-	-
Contrats à terme en PHP	0	1	0	1
Contrats à terme en PLN	-1	39	0	22
Contrats à terme en RON	0	18	0	8
Contrats à terme en USD	0	0	-3	68

Les swaps de taux d'intérêt de 500 millions d'euros chez Atos SE sont arrivés à échéance en février 2021.

La variation de juste valeur (nette d'impôts) des instruments de couverture de flux de trésorerie futurs constatée en autres éléments du résultat global au 31 décembre 2021 s'est élevée à 7 millions d'euros, avec une variation de +6 millions d'euros (nette d'impôts) sur l'exercice.

Note 14 – Capitaux propres

14.1. Résultat net par action

Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat net (attribuable aux propriétaires de la société mère) par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Les actions propres ne sont pas prises en compte pour le calcul du résultat par action de base ou dilué.

Le résultat par action dilué est calculé en divisant le résultat net (attribuable aux propriétaires de la société mère), ajusté du coût financier (net d'impôt) des instruments de dette dilutifs, par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, majoré du nombre moyen d'actions qui, selon la méthode du rachat d'actions, auraient été émises si tous les instruments dilutifs émis avaient été convertis (options de souscription d'actions ou obligations convertibles).

L'effet dilutif de chaque instrument convertible est déterminé en recherchant la dilution maximale du résultat de base par action. L'effet dilutif des options de souscription d'actions est évalué sur la base du cours moyen de l'action Atos sur la période.

<i>(en millions d'euros et en unités)</i>	Exercice 2021	Exercice 2020
Résultat net		
- attribuable aux propriétaires de la Société Mère [a]	-2 962	550
Impact des instruments dilutifs	-	-
Résultat net retraité des instruments dilutifs		
- attribuable aux propriétaires de la Société Mère [b]	-2 962	550
Nombre moyen pondéré d'actions [c]	109 581 755	109 003 866
Impact des instruments dilutifs [d]	-	-
Nombre moyen dilué d'actions [e]=[c]+[d]	109 581 755	109 003 866
 <i>(en euros)</i>		
Résultat net par action [a] / [c]	-27,03	5,05
Résultat net par action dilué [b] / [e]	-27,03	5,05

Aucune transaction significative sur actions n'a eu lieu après la clôture des comptes 2021 et qui aurait pu avoir un impact sur le calcul du résultat net par action dilué.

14.2. Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère

Actions propres

Les actions Atos détenues par la société mère sont inscrites à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres consolidés. En cas de cession, les plus ou moins-values, ainsi que les effets d'impôts correspondants sont enregistrés en variation des capitaux propres consolidés.

Augmentation du capital

En 2021, Atos SE a augmenté son capital social par incorporation d'apport en capital et de primes d'émission pour 23 millions d'euros en lien avec l'émission de 737 166 actions nouvelles.

Au 31 décembre 2021, le capital social d'Atos SE s'élevait à 111 millions d'euros et était composé de 110 730 332 actions entièrement libérées dont la valeur nominale s'élevait à un euro par action.

14.3. Participations ne donnant pas le contrôle

Engagements d'achat de participations ne donnant pas le contrôle

Le Groupe peut consentir aux actionnaires minoritaires de certaines de ses filiales des engagements de rachat de leurs participations. Le prix d'exercice de ces options peut être fixe ou établi selon une formule de calcul prédéfinie ; en outre, ces options peuvent être exercées à tout moment ou à une date définie.

Le Groupe enregistre un passif financier à la valeur actualisée du prix d'exercice des options de vente accordées aux participations ne donnant pas le contrôle des entités concernées. La contrepartie de ce passif financier diffère selon que les minoritaires ont conservé ou non un accès effectif aux bénéfices économiques de l'entité. En cas d'accès effectif aux bénéfices économiques, les participations ne donnant pas le contrôle sont maintenus au bilan et le passif financier est comptabilisé en contrepartie des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère. En l'absence d'accès aux bénéfices économiques en vertu de l'option de vente, les participations ne donnant pas le contrôle correspondants sont décomptabilisés.

La différence entre le passif financier représentant l'engagement de rachat des participations ne donnant pas le contrôle et la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle décomptabilisées est comptabilisé en déduction des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère. Les variations ultérieures de valeur sont comptabilisées en ajustement des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère.

(en millions d'euros)	31 décembre 2020	Résultat 2020	Dividendes	Changements de périmètre	Autres	31 décembre 2021
Divers	10	3	-3	0	-4	6
Total	10	3	-3	0	-4	6

(en millions d'euros)	31 décembre 2019	Résultat 2019	Dividendes	Changements de périmètre	Autres	31 décembre 2020
Divers	12	3	-4	0	-1	10
Total	12	3	-4	0	-1	10

Depuis la perte de contrôle de Worldline en mai 2019, les participations ne donnant pas le contrôle ne sont plus significatives pour le Groupe.

Note 15 - Engagements hors bilan

15.1. Engagements contractuels

Le tableau ci-dessous présente les paiements futurs minimums au titre d'obligations et d'engagements fermes pour les exercices à venir.

(en millions d'euros)	31 décembre 2021	Échéances			31 décembre 2020
		< à 1 an	1 à 5 ans	> à 5 ans	
Contrats de location à faible valeur et contrat de location court terme	31	12	18	1	37
Obligations d'achat irrévocables*	470	163	306	1	842
dont > 5 ans	238	53	184	1	268
Total engagements donnés	501	175	324	2	879
Engagements financiers reçus (crédit syndiqué)	2 320	-	2 320	-	2 320
Total engagements reçus	2 320	-	2 320	-	2 320

* dont 194 millions d'euros relatifs à l'activité Unified Communications & Collaboration classée en activité destinée à la vente

Dans le cadre de sa revue approfondie de la profitabilité de certains contrats historiques réalisée dans le contexte de son changement de stratégie, le Groupe a identifié 367 millions d'euros de contrats onéreux au sein de ses contrats d'achats. Cela a conduit à constater 299 millions d'euros de provisions (voir Note 12) et à déprécier 65 millions d'euros de charges constatées d'avance (voir Note 4).

Les engagements financiers reçus correspondent exclusivement à la part non-utilisée de la facilité de crédit de 2,4 milliards d'euros (voir Note 13).

15.2. Garanties commerciales

(en millions d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Garanties bancaires	372	366
- Opérationnelles - Performance	223	226
- Opérationnelles - Appels d'offres	9	14
- Opérationnelles - Avances sur paiement	116	101
- Financières ou autres	24	25
Garanties parentales	5 084	4 343
- Opérationnelles - Performance	4 991	4 264
- Financières ou autres	93	79
Nantissements	6	6
Total	5 462	4 714

Pour divers grands contrats à long terme réalisés par ses filiales, le Groupe émet des garanties de performance pour ses clients. Ces garanties se sont élevées à 4 991 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 4 264 millions d'euros à fin décembre 2020. Cette variation de 727 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent est principalement due à l'émission de garanties au bénéfice des clients au Royaume-Uni, en Allemagne et en France.

De plus, en lien avec la facilité de crédit renouvelable multidevise ayant pour date de maturité finale établie au 6 novembre 2025, Atos SE a émis une garantie « maison-mère » au bénéfice du consortium de banques représenté par BNP Paribas de couvrir jusqu'à 660 millions d'euros (montant inchangé) les obligations de ses filiales, Atos Telco Services B.V. et Atos International B.V.

Dans le cadre du litige Cognizant/TriZetto décrit à la note 16 ci-dessous, le Conseil d'administration d'Atos SE a approuvé, le 25 mars 2021, des accords d'indemnisation au profit des compagnies d'assurance qui ont pris part à l'émission de l'acte de cautionnement fourni dans le cadre de la procédure d'appel de l'affaire, pour un montant total de 570 710 384 dollars, et approuvé par la juridiction de première instance (U.S. District Court) du District Sud de New York.

Dans le cadre des négociations portant sur la rationalisation des fonds de pension Atos au Royaume-Uni, pour une structure plus efficace, le Conseil d'Administration d'Atos SE a autorisé le 22 juillet 2018 l'octroi d'une garantie parentale au bénéfice d'Atos Pension Schemes Limited en qualité de trustee du nouveau fonds de pension Atos UK 2019 fondé le 1er novembre 2019. Atos SE s'est engagée à garantir les obligations des entités employeurs auprès des fonds de pension. Le 22 décembre 2020, la garantie a été confirmée et étendue de manière à tenir compte de la fusion du fonds de pension Atos 2011 dans le fonds de pension Atos UK 2019 et du transfert des dettes afférentes. Le nouveau montant estimé total de la garantie représentait 794 millions de livres sterling (941 millions d'euros).

Note 16 - Litiges

Le Groupe est régulièrement impliqué dans diverses réclamations et procédures judiciaires survenant dans le cours normal de ses activités. Bien que le Groupe ne s'attende pas à ce que la résolution finale des réclamations et procédures existantes (autres que le cas spécifique décrit ci-dessous, s'il est jugé défavorablement), individuellement ou globalement, ait un effet défavorable significatif sur sa situation financière, une issue défavorable dans certaines ou l'ensemble de ces procédures, pourrait avoir un impact significatif défavorable sur les résultats d'exploitation ou les flux de trésorerie pour une période donnée. Cette évaluation est basée sur la compréhension actuelle des faits et circonstances. Ainsi, la vision du Groupe sur ces éléments d'appréciation est sujette à des incertitudes et pourrait évoluer à l'avenir.

Par ailleurs, le Groupe possède de nombreuses filiales implantées dans d'autres pays que la France, et fait l'objet de contrôles par les autorités fiscales locales. Plusieurs contrôles, procédures ou litiges liés à la fiscalité ont été lancés ou sont actuellement menés par ces autorités ou devant les tribunaux. Aucun ne devrait entraîner ou n'a donné lieu à une charge fiscale significative qui pourrait avoir un impact significatif sur les états financiers du Groupe. Le Groupe considère qu'il dispose de moyens de défense solides et qu'il met en œuvre les procédures légales dont il dispose pour éviter toute issue défavorable.

TriZetto

En 2015, Syntel a entamé une procédure contre TriZetto Group et Cognizant Technology Solutions sur la base de manquements contractuels et de détournement d'informations confidentielles. En retour, TriZetto et Cognizant ont formulé plusieurs demandes à l'encontre de Syntel arguant notamment de violation de droits de propriété intellectuelle et de détournement de secrets commerciaux.

Le 27 octobre 2020, un jury formé par un tribunal américain du District Sud de New York a déclaré Syntel, acquis par Atos en 2018, responsable de détournement de secrets commerciaux et de violation de droits d'auteur et a accordé à Cognizant et TriZetto un montant de dommages-intérêts d'environ 855 millions de dollars, dont 570 millions de dollars définis comme des dommages-intérêts « punitifs ».

Le 20 avril 2021, le même tribunal américain du District Sud de New York a accepté en partie une requête post-verdict déposée par Syntel. Le tribunal a réduit les 855 millions de dollars de dommages-intérêts accordés par le jury à 570 millions de dollars et a rejeté une demande de Cognizant et de TriZetto visant à obtenir 75 millions de dollars d'intérêts supplémentaires relatifs à la période précédant le jugement.

Dans sa décision, le tribunal a estimé qu'il existait des preuves suffisantes pour étayer le verdict du jury concernant le détournement de secrets commerciaux et que la décision du jury d'accorder de 285 millions de dollars de dommages compensatoires n'était pas contraire à la loi. Toutefois, le tribunal a considéré que les 570 millions de dollars de dommages punitifs accordés par le jury étaient excessifs et devaient être réduits à 285 millions de dollars. TriZetto a accepté cette réduction. Le tribunal a également émis une injonction interdisant à Syntel d'utiliser à l'avenir les secrets commerciaux en cause dans le procès.

Bien que la Société estime fondée la décision du tribunal de réduire de manière significative les dommages punitifs et de refuser d'accorder des intérêts préjugement à Cognizant et TriZetto, Syntel a fait appel de la partie du verdict du jury confirmée par le tribunal. Entre autres griefs, la Société considère en effet toujours que le montant des dommages-intérêts est largement disproportionné par rapport aux actes reprochés et que le montant maximum des dommages-intérêts pouvant être alloués à TriZetto conformément au droit applicable est d'environ 8,5 millions de dollars. L'appel a

été introduit auprès du « Second Circuit » de la U.S. Court of Appeals le 26 mai 2021 et les dernières écritures des parties ont été déposées le 23 décembre 2021.

La procédure d'appel prend généralement 18 mois ou plus. Aucun paiement de dommages-intérêts ne devra être effectué avant la décision d'appel mais Syntel a dû déposer une garantie (*supersedeas bond* – voir Note 15) pour un montant correspondant environ aux dommages-intérêts restants au moment du dépôt de l'appel.

Note 17 – Parties liées

Les parties liées incluent :

- les entités qui sont contrôlées par le Groupe, les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint, les entités qui offrent un régime d'avantages postérieurs à l'emploi au profit des employés du Groupe ou celles qui sont contrôlées ou détenues conjointement par l'un des dirigeants du Groupe ; et
- la Direction du Groupe définie comme les personnes qui ont l'autorité et la responsabilité de planifier, diriger et contrôler l'activité du Groupe, notamment les membres du Conseil d'Administration ainsi que les membres du Comité exécutif (anciennement Comité de Direction Générale du Groupe).

Les transactions entre Atos SE et ses filiales, qui sont des parties liées au Groupe, ont été éliminées en consolidation et ne sont pas détaillées dans la présente note.

Transactions entre parties liées

Les principales transactions avec les parties liées regroupent :

- Les refacturations de loyer ;
- La facturation de services de sous-traitance comme des coûts de personnel ou d'utilisation d'infrastructure ;
- Les facturations de services administratifs ; et
- Les intérêts associés aux éléments financiers.

Ces transactions sont conclues aux conditions normales de marché.

Au 31 décembre 2021, les états financiers du Groupe n'incluaient aucune créance ou dette vis-à-vis de parties liées.

Rémunérations des membres du Conseil d'Administration, ainsi que des Directeurs Généraux Adjointes

Les principaux dirigeants du Groupe ont été rémunérés comme suit pendant l'exercice :

(en millions d'euros)	Exercice 2021	Exercice 2020
Avantages court terme	13	13
Cotisations versées par employeur et autres taxes	4	5
Avantages postérieurs à l'emploi	0	1
Options de souscription d'actions et plans d'actions gratuites	9	12
TOTAL	26	30

Les avantages à court terme incluent les salaires, primes et les avantages en nature. Les bonus correspondent à la charge totale reflétée dans le compte de résultat incluant les bonus effectivement payés durant l'année, les provisions relatives à l'exercice 2021 et les reprises relatives aux années précédentes.

Note 18 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2021 – principales sociétés

	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	Adresse
HOLDING				
Atos SE		Société Mère consolidante		80, quai Voltaire - 95870 Bezons, FRANCE
Atos International B.V.	100	IG	100	Burgemeester Rijnderslaan 30, 1185 MC Amstelveen, THE NETHERLANDS
Saint Louis Ré SA	100	IG	100	74, rue de Merl - L2146 Luxembourg, FRANCE
Atos International SAS	100	IG	100	80, quai Voltaire - 95870 Bezons, FRANCE
Bull SA	100	IG	100	68, Rue Jean Jaurès - 78340 Les Clayes-sous-Bois, FRANCE
FRANCE				
Atos France	100	IG	100	80, quai Voltaire - 95870 Bezons
Atos Consulting SAS	100	IG	100	80, quai Voltaire - 95870 Bezons
Atos Worldgrid SAS	100	IG	100	80, quai Voltaire - 95870 Bezons
Yunano SAS	100	IG	100	80, quai Voltaire - 95870 Bezons
Bull SAS	100	IG	100	68, Rue Jean Jaurès - 78340 Les Clayes-sous-Bois
Agarik SAS	100	IG	100	80, quai Voltaire - 95870 Bezons
Avantix SAS	100	IG	100	655, avenue Galilée - 13794 Aix en Provence
Evidian SA	100	IG	100	68, Rue Jean Jaurès - 78340 Les Clayes-sous-Bois
Air Lynx SAS	100	IG	100	68, Rue Jean Jaurès - 78340 Les Clayes-sous-Bois
Keynetics SA	100	IG	100	175, rue Jean Jacques Rousseau - 92130 Issy les Moulineaux
Alia Consulting SAS	100	IG	100	3, rue de Liège - 75009 Paris
Atos Digital Security SAS	100	IG	100	50, avenue Daumesnil - 75012 Paris
EcoAct SAS FR	100	IG	100	35, rue de Miromesnil - 75008 Paris
Edifixio SAS	100	IG	100	123, Rue Jules Guesde - 92300 Levallois Perret
ALLEMAGNE				
Atos Information Technology GmbH	100	IG	100	Otto-Hahn-Ring, 6 - 81739 Munich
CHG Communications Holding GmbH	100	IG	100	Otto-Hahn-Ring, 6 - 81739 Munich
Unify Funding GmbH	100	IG	100	Otto-Hahn-Ring, 6 - 81739 Munich
Atos IT Dienstleistung und Beratung GmbH	100	IG	100	Bruchstrasse, 5 - 45883 Gelsenkirchen
Atos International Germany GmbH	100	IG	100	Otto-Hahn-Ring, 6 - 81739 Munich
Applied International Informatics GmbH	100	IG	100	Torstraße, 49 - 10119 Berlin
Bull GmbH	100	IG	100	Von-der-wettern-straße, 27 - 51149 Cologne
Science + computing AG	100	IG	100	Hagellocher Weg, 73 - 72070 Tübingen
Energy4u GmbH	100	IG	100	Albert-Nestler Straße, 17 - 76131 Karlsruhe
Atos Support GmbH	100	IG	100	The Squire, Am Flughafen 14 - 60549 Frankfurt am Main
Atos IT Services GmbH	100	IG	100	Stinnes-Platz, 1 - 45 472 Mülheim an der Ruhr
Unify Communications and Collaboration GmbH & Co. KG (*)	100	IG	100	Otto-Hahn-Ring, 6 - 81739 Munich
Atos Systems Business Services GmbH	100	IG	100	Am seestem, 1 - 40547 Dusseldorf
Cycos AG	95.1	IG	100	Joseph-von-Frauenhofer-Straße, 5 - 52477 Alsdorf
Unify GmbH & Co. KG (*)	100	IG	100	Otto-Hahn-Ring, 6 - 81739 Munich
Unify Deutschland Holding GmbH	100	IG	100	Otto-Hahn-Ring, 6 - 81739 Munich
cv cryptovision GmbH	100	IG	100	Munscheidstr. 14 - 45886 Gelsenkirchen
PAYS-BAS				
Atos Nederland B.V.	100	IG	100	Burgemeester Rijnderslaan, 30 - 1185 MC Amstelveen
Atos Telco Services B.V.	100	IG	100	Burgemeester Rijnderslaan, 30 - 1185 MC Amstelveen
Motiv IT Masters B.V.	100	IG	100	(3402 PL) IJsselstein - Utrechtseweg 34 e
EUROPE (AUTRES) - MOYEN-ORIENT - AFRIQUE				
Algérie				
Bull Algeria	100	IG	100	Rue Yehia El-Mazouni, 16, El Biar - Algiers
Autriche				
Atos IT GmbH	100	IG	100	Siemensstraße, 92 - 1210 Vienne
Atos IT Solutions and Services GmbH	100	IG	100	Siemensstraße, 92 - 1210 Vienne
TSG EDV-Terminal Service GmbH	99	IG	100	Modcenterstraße, 1 - 1030 Vienne
SEC Consult Austria	100	IG	100	14, 1. Stock Komarigasse - 2700 Wiener Neustadt
Belgique				
Atos Belgium SA/NV	100	IG	100	Da Vincilaan, 5 - 1930 Zaventem
Biélorussie				
LLC ATOS IT Solutions and Services	100	IG	100	UI Leonid BEDI, 11, Building 1 - 220040 Minsk
Bulgarie				
Atos IT Solutions and Services EOOD	100	IG	100	1000 Sofia, Oborishte Region, 2 Maria Luiza Blvd, TZUM Business Center, 4th floor.

	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	Adresse
Côte d'Ivoire				
Bull Cote d'Ivoire	100	IG	100	31, avenue Noguès - 01 BP 1580 Abidjan 01
Danemark				
Atos IT Solutions and Services A/S	100	IG	100	Dybendsvaenget, 3 - 2630 Taastrup
Croatie				
Atos IT Solutions and Services d.o.o	100	IG	100	Heinzlova, 69 - 10000 Zagreb
République Tchèque				
Atos IT Solutions and Services s.r.o.	100	IG	100	Doudlebská, 1699/5 - 14000 Prague 4
DataSantics AS	100	IG	100	Washingtonova, 1599/17, Nové Město - 11000 Praha 1
Gabon				
Bull Gabon	100	IG	100	Immeuble Abiali, ZI d'Oloumi - BP 2260 Libreville
Grèce				
Atos Greece SA	100	IG	100	Irakleio Avenue, 455, N. Iraklio - 14122 Athènes
Finlande				
Atos IT Solutions and Services oy	100	IG	100	Kalkkpellontie, 6 - 026050 Espoo
Ideal Product Data Oy	100	IG	100	Jaakonkatu 2 - 01620 Vantaa
Hongrie				
Atos Magyarország Kft	100	IG	100	1138 Budapest, Vaci ut 121-127. Vaci greens D Building, 4th floor
Irlande				
Atos IT Solutions and Services Limited	100	IG	100	Level 5, Block 4, Dundrum Town Centre, Sandyford Road - Dublin 16
Italie				
Atos Italia S.p.A.	100	IG	100	Via Caldera, no. 21 - 20158 Milan
Liban				
Bull SAL	100	IG	100	Rue Jal el Dib, 69 - Secteur 1 - BP 60208 Beyrouth
Lituanie				
UAB "Bull Baltija"	100	IG	100	Gostauto Street, 40 - 01112 Vilnius
Luxembourg				
Atos Luxembourg PSF SA	100	IG	100	1, rue Edmond Reuter Contern - 5326 Luxembourg
Madagascar				
Bull Madagascar SA	100	IG	100	12, rue Indira Gandhi, Tsaralana, BP 252 Antananarivo
Maroc				
Atos IT Services SARL	100	IG	100	Espace les Palmiers, angle avenues Mehdi Benbaraka et Annakhil - Hayryad Rabat
Atos ITS Nearshore Center Maroc SARL	100	IG	100	Boulevard Al Qods, Quartier Sidi Maarouf, Casanearshore - 1100 Casablanca
Bull Maroc	100	IG	100	Boulevard Al Qods, Quartier Sidi Maarouf, Casanearshore - 1100 Casablanca
Namibie				
Bull Information Technology Namibia Pty. Ltd.	100	IG	100	C/o Deloitte & Touche, Namdeb Center, Bulow street, 10 - PO Box 47 Windhoek
Pologne				
Atos Polska SA	100	IG	100	Krolewska, 16 - 00-103 Varsovie
Atos Poland Global Services Sp Zoo	100	IG	100	Ul. Krolewska 16 - 00-103 Varsovie
Portugal				
Atos Soluções e Serviços para Tecnologias de Informação, Unipessoal, Ltda	100	IG	100	Avenida José Malhoa 16 - Piso sétimo B2 - Edifício Europa. Distrito: Lisboa, Concelho: Lisboa, freguesia: Campolide - 1070 159 Lisbonne
Roumanie				
Atos IT Solutions and Services s.r.l.	100	IG	100	Calea Floreasca, 169A, Sector 1 - 014459 Bucarest
Atos IT Solutions Romania SRL	100	IG	100	Calea Floreasca, 169A, Sector 1 - 014459 Bucarest
Atos Convergence Creators GmbH S.R.L	100	IG	100	Municipiul Braşov, Strada MIHAIL KOGĂLNICEANU, Nr. 21, Bloc C6, Judet Braşov
Russie				
Atos IT Solutions and Services LLC	100	IG	100	1st Kozhevnikeski per. 6, bld. 1 - 115114 Moscou
Sénégal				
Bull Senegal	100	IG	100	Cité Keur Gorgui, Immeuble Khadimou Rassoul - BP 3183 Dakar
Serbie				
Atos IT Solutions and Services d.o.o.	100	IG	100	Danila Lekica Spanca 31 - 11070 Belgrade
Afrique du Sud				
Atos (PTY) Ltd	74	IG	100	Woodlands Office Park, Ground Floor Building 32 - 2144 Woodlands
Espagne				
Atos Consulting Canarias SA	100	IG	100	Calle Subida al Mayorazgo, 24b - 38110 Santa Cruz de Tenerife
Atos Spain SA	100	IG	100	Albarracin, 25 - 28037 Madrid
Atos IT Solutions and Services Iberia SL	100	IG	100	Ronda de Europa, 5 - 28760 Madrid
Atos Worldgrid SL	100	IG	100	Calle Isabel Torres, 19 Edificio Cisca - 39011 Santander
MSL Technology SL	100	IG	100	C/ Marques de Ahumada, 7 - 28028 Madrid
Slovaquie				
Atos IT Solutions and Services s.r.o.	100	IG	100	Pribinova 19/7828 - 811 09 Bratislava

	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	Adresse
Suède				
Atos IT Solutions and Services AB	100	IG	100	Johanneslundsvägen, 12-14 - 194 87 Upplands Väsby
Suisse				
Atos AG	100	IG	100	Freilagerstrasse, 28 - 8047 Zurich
Turquie				
Atos Bilisim Danismanlik ve Musteri Hizmetleri Sanayi ve Ticaret A/S	100	IG	100	Yakacak Caddesi, No 111 - 18 - 34870, Kartal, Istanbul
Emirats Arabes Unis - Dubai				
Atos Origin FZ LLC	100	IG	100	Office G20, Building DIC-9 Dubai Internet City - PO Box.500437
ATOS FZ LLC Dubai Branch	100	IG	100	The Galleries Building, No2 Level 2 - 500437 Downtown Jebel
Paladion Sharjah (Branch)	100	IG	100	Saif Suite X4 - 03 and SAIF Office P8-05-58, Sharjah Airport International Free Zone, Sharjah, Sharjah, 120398
Qatar				
Atos Qatar Llc	100	IG	100	Sheikh Suhaim bin Hamad Street - No.89858 Doha
Egypte				
Atos IT SAE	100	IG	100	50, Rue Abbass El Akkad, Nasr city - Le Caire
Arabie Saoudite				
Atos Saudi LLC	49	MEE	49	P. O. Box # 8772 - Riyadh-11492
ROYAUME - UNI				
Atos Consulting Limited	100	IG	100	High holborn, 71, Mid City Place Second Floor - WC1V6EA Londres
Atos IT Services Limited	100	IG	100	High holborn, 71, Mid City Place Second Floor - WC1V6EA Londres
Atos IT Services UK Limited	100	IG	100	High holborn, 71, Mid City Place Second Floor - WC1V6EA Londres
Atos UK IT Holdings Limited	100	IG	100	High holborn, 71, Mid City Place Second Floor - WC1V6EA Londres
Shere Limited	100	IG	100	High holborn, 71, Mid City Place Second Floor - WC1V6EA Londres
Atos BPS Ltd	100	IG	100	High holborn, 71, Mid City Place Second Floor - WC1V6EA Londres
Atos UK Holdings Ltd	100	IG	100	High holborn, 71, Mid City Place Second Floor - WC1V6EA Londres
Atos International IT Holdings Ltd	100	IG	100	High holborn, 71, Mid City Place Second Floor - WC1V6EA Londres
Engage ESM holding LTD	100	IG	100	High holborn, 71, Mid City Place Second Floor - WC1V6EA Londres
Engage ESM LTD	100	IG	100	High holborn, 71, Mid City Place Second Floor - WC1V6EA Londres
Carbon Clear LTD	100	IG	100	70-78, York Way, Unit A N1 9AG - Londres
Ipsotek Ltd.	100	IG	100	Acre House, 11-15 William Road, NW1 3ER - London
ASIE PACIFIQUE				
Australie				
Atos (Australia) Pty. Ltd	100	IG	100	Mountain Highway, 885 - 3153 Bayswater Victoria
Chine				
Atos Information Technology (Nanjing) Co., Ltd	100	IG	100	Floor 12, Building 1B Powerise accelerator, High Tech zone Software park - Nanjing Jiangsu Province
Atos Information Technology (China) Co. Ltd	100	IG	100	Room 05.161, Floor 5, Building E No.7, Zhonghuan Nanlu Wangjing - Chaoyang District Beijing
Atos Worldgrid Information Technology (Beijing) Co. Ltd	100	IG	100	Room 05.162, Floor 5, Building E No.7, Zhonghuan Nanlu Wangjing - Chaoyang District Beijing
RTS Information Consulting (Chengdu) Co. Ltd	100	IG	100	Room 108-109, 1st floor, Building B2, Tianfu Software Park, High Tech Zone - Chengdu Sichuan Province
Hong Kong				
Atos Information Technology HK Ltd	100	IG	100	8/F Octa Tower - 8 Lam Chak Street - Kowloon Bay
Bull Information Systems (Hong Kong) Limited	100	IG	100	RM 1401 - Hutchison House - 10, Harcourt Road
Inde				
Atos India Private Limited	100	IG	100	Godrej & Boyce Complex - Plant 5 - Pirojshanagar - LBS Marg Vikhroli(W) - Mumbai - 400079
Atos IT Services Private Limited	99.99	IG	100	Innovator Building - International Tech Park - Whitefield Road - 560066 Bangalore - Karnataka
Anthelio Business Technologies Private Limited	99.99	IG	100	Level 1, Part A of Tower1, Phase 2, SY.NO 115 (Part) Waverock, APIIC IT/ITES SEZ, Nanakramguda Serilingampally Mandal Hyderabad Telangana 500008
Syntel Pvt Ltd.	100	IG	100	Unit No,112, SDF IV, SEEPZ Andheri (East) Mumbai 400 096 Maharashtra
State street Syntel Services Pvt Ltd (**)	100	IG	100	4/5th floor, Building No.4, Mindspace -Navi Mumbai, Thane-Belapur road, Airoli-400708
Syntel Global Pvt Ltd	100	IG	100	Ground floor, E-Tech Software Technology Park, Dhokali Naka, Kolsheet road, Thane(West)-400607
Paladion Networks Pvt. Ltd. India	100	IG	100	Level 6, 10/11 Dr. Radhakrishnan Salai Mylapore - Chennai 600004
Japon				
Atos KK	100	IG	100	6 F, Daisan Toranomom Denki Building - 1-2-20 Minato-ku Tokyo
Evidian-Bull Japan KK	100	IG	100	6 F, Daisan Toranomom Denki Building - 1-2-20 Minato-ku Tokyo
Malaisie				
Atos Services (Malaysia) SDN BHD	100	IG	100	16-A (1st Floor) Jalan Tun Sambanthan - 3 Brickfields - 50470 Kuala Lumpur
Ile Maurice				
State street Syntel Services Mauritus Ltd (**)	100	IG	100	C/o SGG Corporate Services (Mauritius) Ltd 33, Edith Cavell Street - Port Louis, 11324
Philippines				
Atos Information Technology Inc.	99.94	IG	100	23/F Cyber One Building - Eastwood City - Cyberpark - 1110 Libis, Quezon City
Atos Global Delivery Center Philippines, Inc.	100	IG	100	8th Floor, Two E-Com Center, Palm Coast Ave., Mall of Asia Complex, 1110 Pasay City

	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	Adresse
Singapour				
Atos Information Technology (Singapore) Ptd Ltd	100	IG	100	Blk 988 Toa Payoh North #08-01 - 319002
Taiwan				
Atos (Taiwan) Ltd	100	IG	100	5F, No 100 Sec 3, Min Sheng E. Road - Taipei
Thaïlande				
Atos IT Solutions and Services Ltd	100	IG	100	2922/339 Charn Issara Tower II - 36th Floor - New Petchburi Road - Bangkok - Huay Kwang - 10310 Bangkok
AMERIQUES				
Argentine				
Atos Argentina SA	100	IG	100	Cnel. Manuel Arias 3751, piso 18, PB, C.A.B.A.- C1430DAL, Buenos aires
Bull Argentina SA	100	IG	100	Manuela Saenz 323 Sto. Piso Of. 506 - C 1107 bpa, Buenos aires
Brésil				
Atos Brasil Ltda	100	IG	100	Avenida das Nacoes Unidas, 12901 - Torre Norte, 19 Andar, PARTE B - Brooklin, CEP 04578-910, na Cidade de Sao Paulo
Atos Serviços de Tecnologia da Informação do Brasil Ltda	100	IG	100	Avenida das Nacoes Unidas, 12901 - Torre Norte, 19 Andar, PARTE B - Brooklin, CEP 04578-910, na Cidade de Sao Paulo
Bull Ltda.	100	IG	100	Avenida das Nacoes Unidas, 12901 - Torre Norte, 19 Andar, PARTE B - Brooklin, CEP 04578-910, na Cidade de Sao Paulo
Canada				
Atos Inc.	100	IG	100	6375 Shawson Drive - L5T 1S7 Mississauga - Ontario
Atos Service Digitaux Québec Inc	100	IG	100	415, Rue Saint-Antoine cwest Bureau, 400 Montréal - Québec H2Z 2B9
Processia Solutions Inc.	100	IG	100	3131, St-Martin ouest, Laval - QC H7T 2Z5
AppCentrica Inc	100	IG	100	3 Church Str, suite 600, Toronto - Ontario M5E 1M2
Colombie				
Atos IT Solutions and Services S.A.S	100	IG	100	Autopista Norte Carrera 45 N° 108-27 Torre 2 oficina 1505 - Bogotá
Mexique				
Atos Global Delivery Center México, S. de R.L. de C.V.	100	IG	100	Sevilla No. 40 Piso 3 - Colonia Juarez delgation Cuauhtemoc - 06600 Ciudad de Mexico
Etats-Unis d'Amérique				
Atos IT Solutions and Services Inc.	100	IG	100	4851 Regent Boulevard - Irving, TX 75063
Atos IT Outsourcing Services, LLC	100	IG	100	4851 Regent Boulevard - Irving, TX 75063
Atos Governmental IT Outsourcing Services, LLC	100	IG	100	4851 Regent Boulevard - Irving, TX 75063
Atos Healthcare Services, LLC	100	IG	100	4851 Regent Boulevard - Irving, TX 75063
Atos Syntel Inc.	100	IG	100	525 E. Big Beaver Road, Suite 300, Troy, MI 48083
Anthelio Global Inc.	100	IG	100	One Lincoln Centre, Suite 200 - 5400 LBJ Freeway TX 75240 Dallas
Atos Digital Health Solutions	100	IG	100	2500 Weschester Ave - 3rd Floor - Purchase New York 10577
Pyramid Healthcare Solutions Inc.	100	IG	100	One Lincoln Centre, Suite 200 - 5400 LBJ Freeway TX 75240 Dallas
Evidian Systems Inc.	100	IG	100	285 Billerica Road, Suite 200 - Chelmsford, MA 01824-4174
Unify Inc	100	IG	100	1630 Corporate Court - Irving - Texas 75038
Engage ESM Inc.	100	IG	100	4851, Regent Boulevard - Floors 1, 3 & 4 Irving - TX 75063
Maven Wave Partners LLC	100	IG	100	71 S. Wacker Drive, Suite 2040, Chicago, IL 60606
Paladion Technologies Inc.	100	IG	100	Delaware corporation with its office at 11480 Commerce Park drive, Suite 210, Reston Virginia 20191
Eagle Creek Software Services	100	IG	100	10050 Crosstown Circle, Suite 360, Eden Prairie, Minnesota 55344
Nimbix Inc.	100	IG	100	2323 Bryan St. Suite 1520 MS 108
VisualBI Solutions Inc.	100	IG	100	5920 Windhaven Parkway, Plano, TX 75093
Uruguay				
Bull Uruguay SA	100	IG	100	Av. Dr Luis A. de Herrera, 2802 - 1160 Montevideo

(*) Le Groupe a une participation dans cinq entités allemandes intégrées globalement dans les comptes financiers du Groupe. Ces filiales ont bénéficié de l'exemption prévue par le paragraphe 264b du Code commercial allemand (HGB) en vertu de la législation allemande, et par conséquent des comptes séparés au 31 décembre 2021 n'ont pas lieu d'être établis puisqu'ils sont inclus dans les comptes consolidés de la Société Mère du Groupe (Atos SE). Les comptes consolidés 2021 sont déposés au registre du commerce et des sociétés en France.

(**) Atos détient 49% des parts de State Street Syntel Services (Ile Maurice) Ltd, qui détient 100% de State Street Syntel Services Pvt Ltd. Les opérations conjointes entre le Groupe Atos et le groupe State Street a été qualifiée d'opération conjointe selon IFRS 11. Selon IFRS 11.21, une opération conjointe devrait prendre en compte les actifs, passifs, revenus et dépenses relatifs aux intérêts dans l'opération conjointe, selon les règles IFRS applicables aux actifs, passifs, revenus et dépenses. Les droits et obligations des 2 participants conjoints sont définis dans le « Master Service Agreement » signé à la fois entre les 2 parties et dans l'accord des actionnaires. La mise en place de la joint venture entre la banque State Street et le Groupe Atos est dédiée à la fourniture de Services IT à State Street Inc., selon le « Master Service Agreement ». Atos est habilitée à réaliser 100% de résultat financier avec le contrat et doit supporter tous les passifs. Par conséquent, les obligations d'Atos sont de garantir le règlement sur les passifs de la JV, de garantir que le groupe State Street reçoit les prestations promises. Le Groupe Atos est autorisé en contrepartie à reconnaître les revenus relatifs aux services rendus à State Street, en considération et selon les principes d'IFRS 15.

Note 19 Evènements postérieurs à la date de clôture

Le 4 janvier 2022, Atos a annoncé la finalisation de l'acquisition de Cloudreach, une société de services multi-cloud de premier plan, spécialisée dans la migration et le développement d'applications cloud, ayant développé de solides partenariats avec les trois hyperscalers, AWS, GCP et Azure. Le prix d'acquisition a été payé le 3 janvier 2022.

Le 10 janvier 2022, le Groupe a annoncé que les objectifs communiqués au marché le 12 juillet 2021 ne seront pas atteints. Le 19 janvier 2022, l'agence de notation Standard & Poor's a revu la notation BBB- d'Atos de « perspective stable » à « perspective négative ».

Le 10 février 2022, Atos a annoncé un changement de gouvernance. A compter du premier semestre 2022, le Groupe sera organisé autour de trois lignes de métier, remplaçant les Industries, et les cinq régions actuelles seront regroupées en quatre régions.

Note 20 Honoraires des Commissaires aux comptes

(en milliers d'euros et en %)	Grant Thornton				Deloitte			
	Grant Thornton		Réseau		Deloitte & Associés		Réseau	
	Honoraires	%	Honoraires	%	Honoraires	%	Honoraires	%
Certification et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés								
Émetteur	931	56%	0	0%	1 198	48%	0	0%
Filiales intégrées globalement	711	42%	3 207	72%	1 251	50%	991	78%
Sous total audit	1 642	98%	3 207	72%	2 449	99%	991	78%
Services autres que la certification des comptes (*)								
Émetteur	25	1%	0	0%	32	1%	0	0%
Filiales intégrées globalement	6	0%	1 245	28%	0	0%	273	22%
Sous total autres	31	2%	1 245	28%	32	1%	273	22%
Total honoraires 2021	1 673	100%	4 453	100%	2 481	100%	1 264	100%

* En 2021, les services autres que la certification des comptes (SACC) couvrent des services fournis à la demande de l'entité, qui correspondent principalement à (i) l'émission d'attestations et de rapports de l'Organisme Tiers Indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales prévu par l'article L.225-102-1 du code de commerce, ainsi que (ii) la réalisation de services fiscaux dans des filiales étrangères, autorisés par la législation locale.

(en milliers d'euros et en %)	Grant Thornton				Deloitte			
	Grant Thornton		Réseau		Deloitte & Associés		Réseau	
	Honoraires	%	Honoraires	%	Honoraires	%	Honoraires	%
Certification et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés								
Émetteur	980	67%	0	-	1 257	72%	0	-
Filiales intégrées globalement	453	31%	3 178	73%	487	28%	1 862	78%
Sous total audit	1 433	99%	3 178	73%	1 744	100%	1 862	78%
Services autres que la certification des comptes (*)								
Émetteur	0	-	0	-	0	0%	0	-
Filiales intégrées globalement	20	1%	1 191	27%	0	0%	517	22%
Sous total autres	20	1%	1 191	27%	0	0%	517	22%
Total honoraires 2020	1 453	100%	4 369	100%	1 744	100%	2 379	100%

* En 2020, les services autres que la certification des comptes (SACC) couvrent des services fournis à la demande de l'entité, qui correspondent principalement à (i) l'émission d'attestations et de rapports de l'Organisme Tiers Indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales prévu par l'article L.225-102-1 du code de commerce, ainsi que (ii) la réalisation de services fiscaux dans des filiales étrangères, autorisés par la législation locale.